



AUDIT DE LA FILIERE MIEL

REACTUALISATION DES DONNEES ECONOMIQUES ISSUES DE L'AUDIT 1997

AOÛT 2005



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION DE LA FILIERE APICOLE FRANCAISE

I- DESCRIPTION DE L'APICULTURE FRANCAISE EN 2004	7
1.1 Les apiculteurs et le cheptel apicole français	7
1.2 Evolution 1994- 2004	11
1.3 Répartition régionale des apiculteurs et des ruches	17
II- LA PRODUCTION FRANCAISE DE MIEL	25
2.1 Miel	25
2.1.1 Données statistiques disponibles	25
2.1.2 Estimation de la récolte française 2004	26
2.1.3 Analyse	29
2.1.4 Production de miel sous signe de qualité	32
2.2 Produits de la ruche	34
2.2.1 Pollen	34
2.2.2 Gelée royale	37
2.2.3 Propolis	38
III- COMMERCE EXTERIEUR	40
3.1 Importations	40
3.2 Evolution des exportations	49
3.3 Consommation apparente	49
IV- LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION	50
4.1 Les acteurs	50
4.1.1 Les entreprises de conditionnement	51
4.1.2 Ventes par les apiculteurs	52
4.2 La Grande Distribution	53
4.2.1 Quantification des volumes	52
4.2.2 La gamme en grande distribution	56
4.2.3 Mécanisme de formation des prix en Grande Distribution	56
4.3 Les autres circuits de distribution	60
4.3.1 Circuit spécialisé	60
4.3.2 Autres détaillants	60

4.4 Utilisations industrielles du miel en France	61
4.5 Restauration Hors Domicile	66

SECONDE PARTIE : ANALYSE AU NIVEAU MICRO ECONOMIQUE
--

I- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON	70
II- PRODUCTION	72
2.1 Production moyenne de l'échantillon enquêté	72
2.2 Type de production	74
2.3 Difficultés de production	74
III- ANALYSE DES COUTS DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION	78
3.1 Avertissement	78
3.2 Coûts de production des apiculteurs enquêtés	79
3.2.1 Coûts totaux	79
3.2.2 Structure des coûts	86
3.3 Coûts de commercialisation	94
IV – RENTABILITE DE L'ACTIVITE	99
4.1 Avertissement	99
4.2 Chiffre d'Affaires	100
4.2.1 Chiffre d'Affaires moyen	100
4.2.2 Disparités des Chiffres d'Affaires	103
4.3 Revenu apicole	105
4.3.1 Revenu apicole moyen	105
4.3.2 Disparité des bénéfices nets apicoles	106
4.3.3 Temps de travail	107
4.4 Prix de revient du miel	109
4.5 Prix de vente	112
4.5.1 Prix de vente moyen	112
4.5.2 Perspectives à court terme	114
CONCLUSION	116

PRESENTATION ET OBJECTIFS

Dans le cadre du règlement n° 1221/97, la communauté européenne avait souhaité que chaque Etat réalise un état des lieux de la filière apicole dans chacun des Etats membres.

Cet état des lieux avait pour objectif d'une part de mieux connaître la filière, mais aussi de servir de point de départ à la mesure des évolutions.

Après la mise en application des actions engagées dans le cadre du règlement, la Commission souhaite que les Etats membres actualisent les données statistiques et économiques issues des audits réalisés en 1997.

Par ailleurs, l'ONIFLHOR et le Ministère de l'Agriculture souhaitent apprécier l'impact économique des actions conduites au titre de l'ancien règlement.

La filière apicole s'est heurtée durant ces dernières années à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles une mortalité accrue du cheptel et un affaiblissement des colonies ont été les plus préoccupantes.

Il était donc essentiel pour la filière de mesurer les évolutions favorables ou défavorables qui ont marqué ces dernières années.

Pour répondre à ces objectifs, l'étude confiée par l'ONIFLHOR à la société GEM comporte trois volets :

- Réactualisation des données économiques et statistiques (récolte, description du secteur, coûts de production, circuits de commercialisation.. ..) issues de l'audit réalisé en 1997 ;
- Evaluation de l'impact économique des mesures mises en place dans le cadre du règlement miel ;
- Etat des lieux de la filière française d'élevage de reines et d'essaims.

Le présent rapport comporte deux documents :

- 1- Réactualisation des données économiques issues de l'audit réalisé en 1997
- 2- Evaluation de l'impact des mesures mises en place dans le cadre du règlement n° 1221/97

Le premier document, correspondant à la réactualisation de l'audit réalisé en 1997, s'articule en deux parties :

PREMIERE PARTIE : Description de la filière apicole française

- Cheptel, Acteurs
- Production
- Commerce extérieur
- Analyse des circuits de distribution du miel

SECONDE PARTIE : Analyse microéconomique

- Coûts de production
- Rentabilité de l'activité

✚ Le descriptif de la filière apicole française a pu être réalisé par :

- le recueil de données statistiques et notamment l'enquête annuelle des directions des services vétérinaires, ainsi que les données Eurostat du commerce extérieur ;
- une enquête auprès des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA) ainsi que des responsables des syndicats et associations départementaux des organisations professionnelles ;
- une enquête auprès des entreprises de conditionnement de miel, coopératives et quelques autres partenaires de la filière

✚ L'analyse au niveau des entreprises apicoles repose essentiellement sur une enquête approfondie auprès des apiculteurs (une quarantaine d'apiculteurs rencontrés).

L'ensemble de la filière a apporté une aide et un concours considérable.

Nous tenons donc à remercier l'ensemble des organisations professionnelles et tout particulièrement les apiculteurs qui ont participé à cette enquête, dans la période la plus laborieuse de l'année.

PREMIERE PARTIE

DESCRIPTION DE LA FILIERE APICOLE FRANCAISE
--

I- DESCRIPTION DE L'APICULTURE FRANCAISE EN 2004

L'analyse s'appuie essentiellement sur le Recensement réalisé par les Services départementaux de la Direction des Services Vétérinaires.

Nous rappelons pour mémoire que selon la définition de la communauté européenne, un apiculteur possédant plus de 150 ruches est un apiculteur professionnel.

1.1 LES APICULTEURS ET LE CHEPTEL APICOLE FRANÇAIS

Données globales

L'enquête réalisée par la DGAL et s'appuyant sur les déclarations faites aux Services départementaux donne, en 2004, les informations suivantes :

La France compte en 2004, **1 360 973 ruches et 69 600 apiculteurs** (y compris la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion).

L'enquête 1994 faisait état de **1 370 220 ruches et 84 800 apiculteurs** (y compris les DOM TOM).

🚩 **En ce qui concerne la France métropolitaine**, on serait passé, en 10 ans :

	1994	2004
Nombre d'apiculteurs	84 215	69 237
Nombre de ruches	1 351 991	1 346 575

On aurait donc une relative stabilité du nombre de ruches.

Toutefois, il faut préciser que l'enquête 1994 était moins bien renseignée que l'enquête 2004. Les départements manquants correspondaient (sur la base du nombre de ruches actuel) à quelque 30 000 ruches au moins.

On aurait donc malgré tout une légère baisse du nombre de ruches (2 % ?), si l'on se réfère à cette base de données.

On doit aussi considérer qu'un certain pourcentage de ruches n'est pas déclaré.

On est donc dans un contexte de stagnation ou légère baisse du cheptel, mais de diminution **nette du nombre global d'apiculteurs** :

Environ 15 000 apiculteurs en moins entre les deux périodes (17.8%).

Comme nous le verrons par la suite, **la diminution du nombre d'apiculteurs concerne essentiellement les petits producteurs et plus particulièrement ceux possédant moins de 70 ruches.**

Données par taille de cheptel

Notons que le nombre global d'apiculteurs et le nombre global de ruches sont renseignés, pour l'enquête 2004, dans la **totalité des départements de France métropolitaine**. Dans quelques cas, la **répartition des apiculteurs en fonction de la taille du cheptel n'a pas été renseignée**.

Répartition du nombre d'apiculteurs et du nombre de ruches par taille du cheptel en France métropolitaine en 2004

	Nombre d'apiculteurs	En pourcentage des apiculteurs	Nombre de ruches	En pourcentage des ruches
1-10	53 290	78.1 %	290 997	22 %
11-30	9026	13.2 %	164 673	12.5 %
31-70	2803	4.1 %	128 858	9.8 %
71-150	1382	2.0 %	141 266	10.7 %
150-300	1043	1.5 %	224 042	17.0 %
300 et plus	719	1.1 %	371 306	28.1 %
<i>Total réparti</i>	68 263	100%	1 321 142	100 %
Total	69 237*		1 346 575*	

Source Enquête DSV (DGAL)

**Le total du nombre d'apiculteurs et du nombre de ruches est donc un peu supérieur à la somme des différentes catégories (répartition non renseignée dans quelques rares départements).*

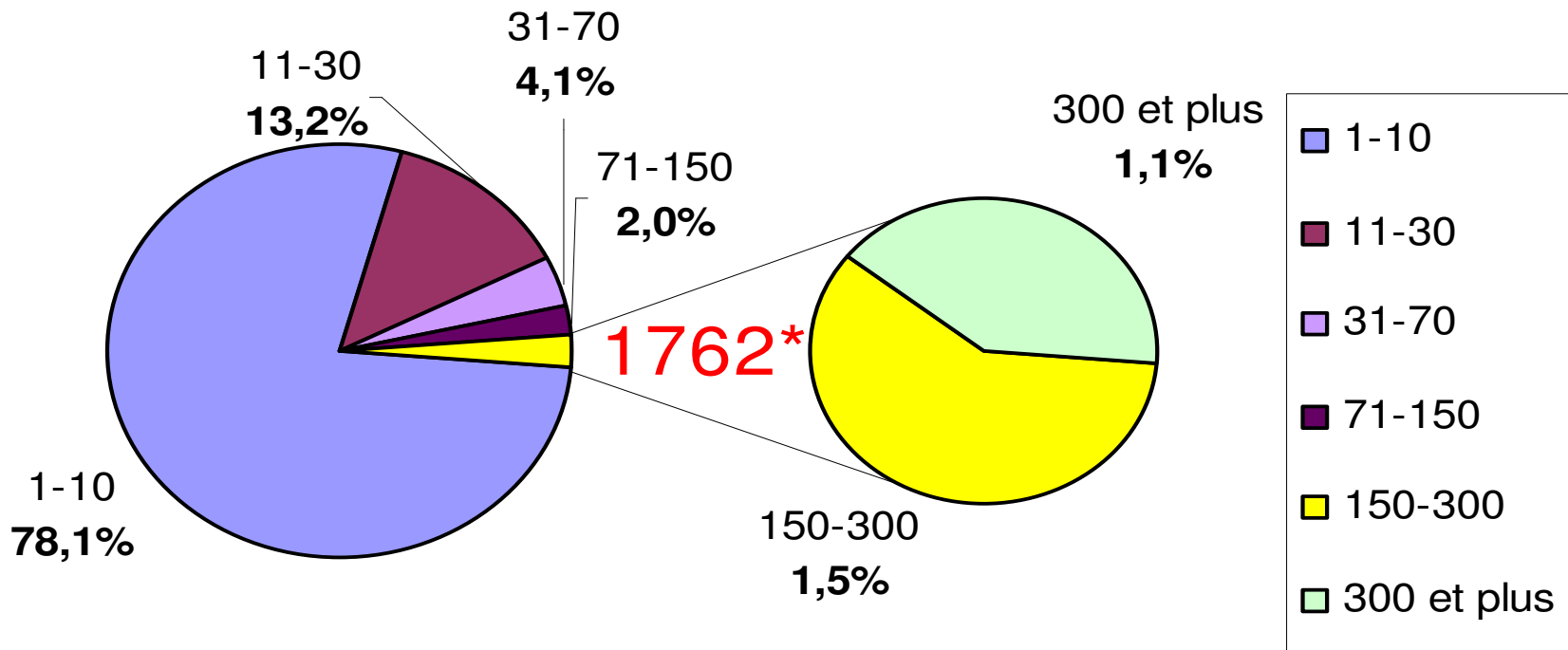
En 2004, on compte donc **1762 apiculteurs professionnels** (un peu plus si l'on tient compte des départements dont la répartition des apiculteurs n'est pas renseignée).

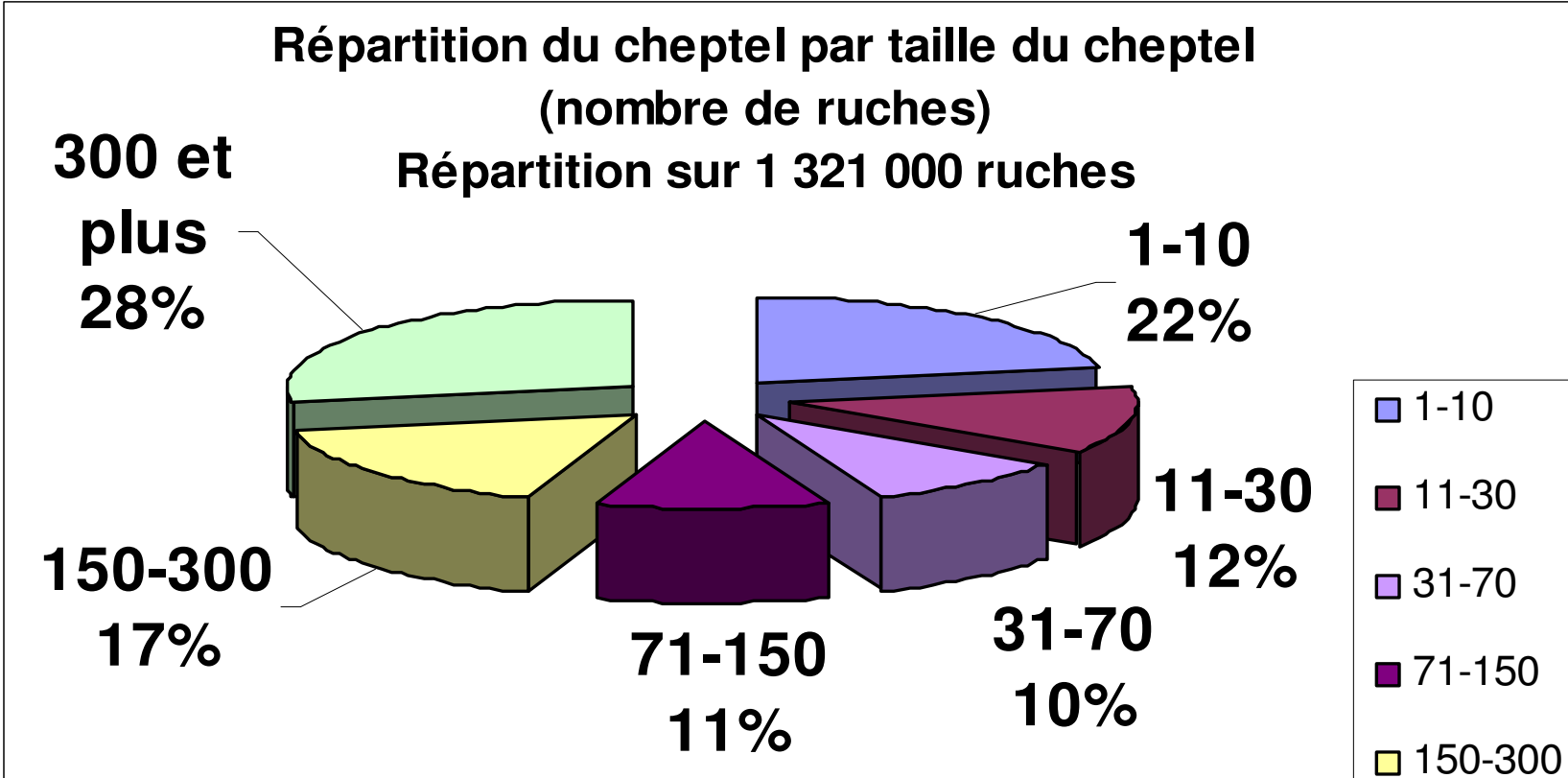
Le nombre moyen de ruches par apiculteur professionnel (plus de 150 ruches) **est de 338 ruches** (le nombre de ruches / apiculteur professionnel serait ainsi à peu près équivalent à celui de l'Espagne).

Ces apiculteurs détiennent près de 600 000 ruches, soit **45 %** du cheptel.

Ce pourcentage se rapproche de la moyenne européenne : selon le rapport de la Commission au conseil et au Parlement européen (2003) sur l'application du règlement CE n° 1221/97, les apiculteurs professionnels exploitent **43.7% des ruches européennes**. L'Espagne présente le taux de professionnalisme le plus élevé (74 %), suivie de la Grèce et du Portugal avec plus de 50 %.

**Répartition des apiculteurs par taille du cheptel en
France métropolitaine (nombre d'apiculteurs)
Répartition sur 68 263 apiculteurs**





1.2 EVOLUTION 1994- 2004

Evolution du nombre d'apiculteurs en France métropolitaine

	Nombre d'apiculteurs 1994	Nombre d'apiculteurs 2004	Variation du nombre d'apiculteurs
1- 10 ruches	66 288	53290	-12 998
11 - 30 ruches	11 577	9026	-2 551
31-70 ruches	3410	2803	-607
71-150 ruches	1389	1382	-7
151-300 ruches	963	1043	+ 80
300 ruches et plus	588	719	+ 131

On assiste clairement à une baisse sensible du nombre d'apiculteurs possédant moins de 70 ruches, (surtout sensible pour les moins de 10 ruches, la baisse atteignant 19.6 %).

On a donc, environ **15 000 apiculteurs en moins entre les 2 périodes, essentiellement des apiculteurs exploitant moins de 70 ruches.**

En revanche, le nombre d'apiculteurs professionnels (plus de 150 ruches) augmente légèrement (13 % environ de la catégorie).

On peut admettre que l'on compte environ **220 apiculteurs professionnels** (plus de 150 ruches) supplémentaires entre les deux périodes. Cette relative augmentation peut résulter, soit de nouvelles installations, soit de l'augmentation de cheptel de la catégorie « 70-150 ruches » en particulier.

Evolution du nombre de ruches

	Nombre de ruches 1994	Nombre de ruches 2004	Variation du nombre de ruches
1- 10 ruches	376 860	290997	-85 863
11- 30 ruches	208450	164673	-43 777
31-70 ruches	151747	128858	-22 889
71-150 ruches	137529	141266	+ 3 737
151-300 ruches	202874	224042	+ 21 168
300 ruches et plus	274531	371306	+ 96 775

De même, le nombre de ruches baisse significativement pour les apiculteurs de moins de 70 ruches (**baisse totale de plus de 150 000 ruches**), tandis que le **nombre de ruches des professionnels augmente de près de 120 000 ruches, soit de près de 25 %.**

En moyenne, le nombre de ruches exploitées par les apiculteurs professionnels dans l'union européenne a augmenté de 5.7 % pendant la période 1999- 2003.

La France se caractérise donc par une croissance forte du nombre de ruches professionnelles.

Rappelons que les répartitions du nombre de ruches n'ont pas été toutes renseignées. La tendance est cependant très nette et les données assez proches de la réalité, compte tenu du faible nombre de données manquantes en termes de répartition.

Au total,

✚ Les apiculteurs exploitant moins de 10 ruches représentent toujours une part importante des apiculteurs (78 %) malgré la baisse importante du nombre d'apiculteurs dans cette catégorie, mais leur poids en terme de nombre de ruches passe de près de **28 % à 22 % environ**.

✚ Les apiculteurs exploitant de 11 à 70 ruches représentent aujourd'hui **22,3 %** des ruches contre **26.6 % en 1994**.

✚ Le poids relatif des apiculteurs entre 70 et 150 ruches est pratiquement inchangé : **10,7 %** des ruches contre 10,2 % en 1994.

✚ Les apiculteurs professionnels représentent 2.6 % des apiculteurs, mais environ **45 % des ruches (contre 35 % en 1994)**.

Notons que la dénomination « apiculteur professionnel » a été utilisée dès lors que l'apiculteur possède plus de 150 ruches, selon la définition de la communauté européenne.

Toutefois, entre 150 et 300 ruches (et même au-dessus), rares sont ceux dont l'unique activité est l'apiculture.

Les apiculteurs possédant plus de 300 ruches représentent un peu plus de **28 % des ruches** (20 % en 1994).

Le nombre d'apiculteurs **professionnels** (au-dessus de 150 ruches) a donc augmenté de plus de 200 apiculteurs en dix ans (sans doute un peu sous-estimé par répartition manquante). Le nombre de ruches détenues par les apiculteurs professionnels a également progressé, **pour atteindre près de 600 000 ruches (contre 478 000 ruches en 1994)**.

A noter également que le nombre moyen de ruches par apiculteur connaît une croissance sensible pour les apiculteurs de plus de 300 ruches.

	Nombre de ruches par apiculteur	
	1994	2004
moins de 10 ruches	6	5
entre 10 et 30 ruches	18	18
31-70 ruches	45	46
71-150 ruches	99	102
151-300 ruches	211	215
300 ruches et plus	467	516

Le nombre de ruches moyen chez les professionnels de plus de 300 ruches est ainsi passé de 467 ruches à 516 ruches.

COMMENTAIRES

Diminution du nombre d'apiculteurs pratiquant une apiculture de type familial

Le vieillissement de ces acteurs, avec une arrivée en général insuffisante de nouveaux arrivants, est le facteur le plus souvent cité.

Toutefois, pour cette catégorie d'apiculteurs, ce n'est pas le seul facteur explicatif de repli ou d'abandon de l'activité :

- Le facteur climatique, associé à l'environnement (utilisation de produits phytosanitaires) rend plus difficile la conduite de l'élevage. Les ruches sont plus fragiles, la conduite des élevages plus délicate – constat fait bien entendu aussi par les professionnels-, ce qui a découragé les petits producteurs.

- Lorsque les ruches sont perdues pour une raison ou une autre – maladies, aléas climatiques, intoxication phytosanitaire, elles ne seront bien souvent pas remplacées en totalité.

- Enfin, dans ce contexte, une production trop basse ou trop aléatoire devient insuffisamment attractive.

Poids relatif des apiculteurs professionnels

Le poids relatif des apiculteurs pluri-actifs ou professionnels a augmenté :

- de par la baisse du nombre de ruches exploitées par les petits producteurs,

- et de par l'augmentation moyenne du cheptel par apiculteur, surtout sensible pour les plus de 300 ruches,

- par un nombre global plus important d'apiculteurs, correspondant à un solde positif entre arrêt d'activité et nouvelles installations.

Evolution de la récolte française

Avec un nombre de ruches total en stagnation (ou très légère baisse) et un poids plus important d'apiculteurs professionnels (dont la production par ruche est en général plus importante que celle des petits producteurs), on pouvait s'attendre à une augmentation de la récolte de miel française, indépendamment des aléas climatiques. En effet, alors que l'année 2003 est considérée comme atypique en raison de la canicule, 2004 apparaît davantage comme une année moyenne.

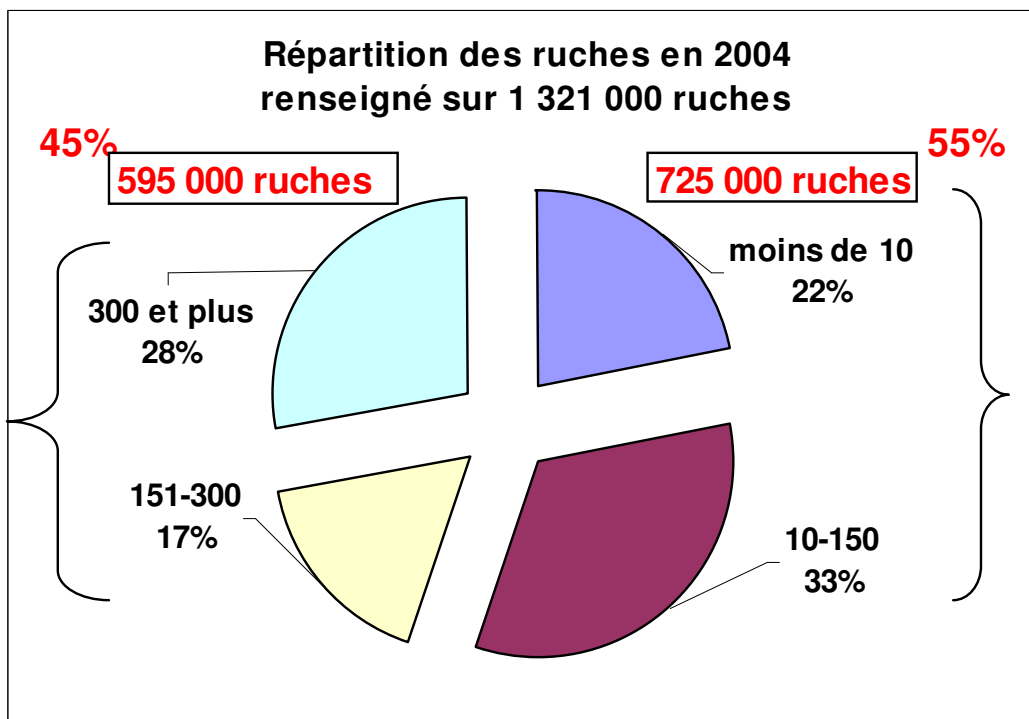
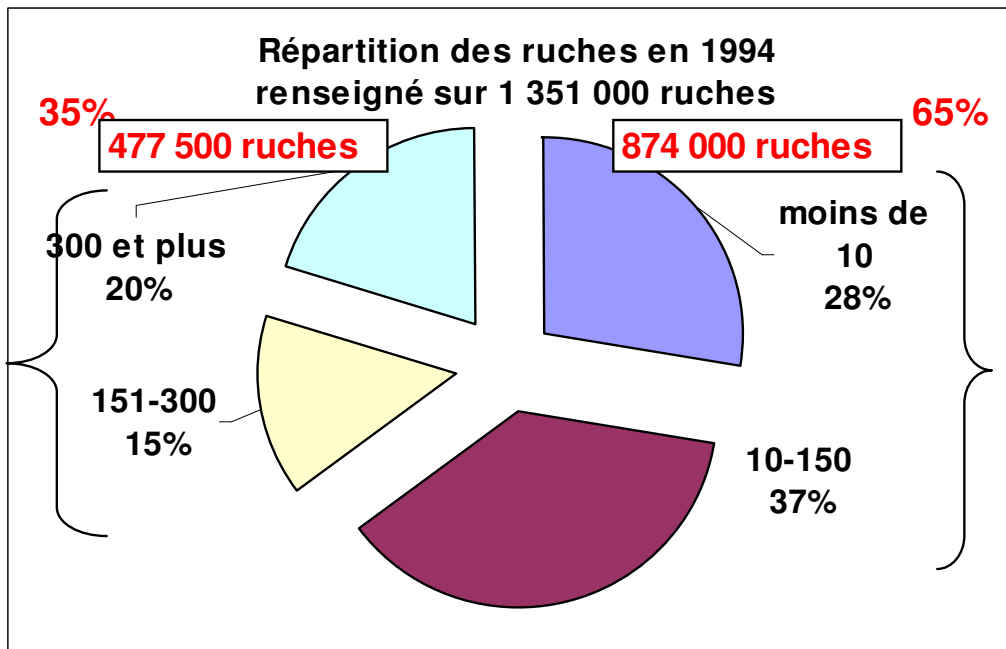
Pourtant, comme nous le verrons par la suite, la récolte française semble connaître une baisse significative.

Les rendements par ruche, pour l'ensemble des apiculteurs et surtout bien entendu pour les professionnels, sont généralement considérés comme plus faibles qu'il y a quelques années.

Afin de compenser cette baisse, les professionnels sont amenés à augmenter le nombre de ruches par exploitation, ce qui est perceptible dans la comparaison des deux enquêtes DSV 1994 et 2004.

L'augmentation du nombre de ruches paraît donc liée aux mortalités du cheptel et destinée à compenser les pertes de récolte.

Ces aspects seront commentés ultérieurement.



1.3. REPARTITION REGIONALE DES APICULTEURS ET DES RUCHES

On trouvera en pages 21 et 22 le traitement, région par région des données DSV.

Répartition régionale des apiculteurs

- **Rhône - Alpes** est la première région de France en terme de nombre d'apiculteurs : **prés de 10 000**.

7 autres régions possèdent entre 3500 et 4500 apiculteurs :

- **Midi-Pyrénées et PACA** possèdent environ **4600 apiculteurs**, avec un pourcentage significatif d'apiculteurs professionnels,
- **La Lorraine, la Bretagne et la Bourgogne** ont un poids sensiblement équivalent avec environ **4000 apiculteurs**, à plus de 98 % petits producteurs,
- **en Alsace et en Franche Comté**, on dénombre un peu plus de **3500** apiculteurs.

-**Languedoc- Roussillon**, avec **3400** apiculteurs environ (dont 6 % de professionnels) se situe immédiatement derrière les régions citées, en termes de nombre d'apiculteurs.

Répartition régionale des ruches

- **PACA** est la première région en termes de nombre de ruches : avec plus de 165 000 ruches, la région représente 12 % des ruches françaises.

- **Rhône -Alpes** se situe immédiatement après avec 146 000 ruches environ (11 % des ruches françaises).

- On trouve ensuite **Midi -Pyrénées et Languedoc -Roussillon** (respectivement 134 400 et 121 000 ruches et 10 % et 9 % des ruches françaises).

- **Poitou- Charentes**, avec 93 000 ruches, représente 7 % des ruches françaises.

- **L'Aquitaine, la Bourgogne, le Centre et les Pays de Loire** représentent entre 4 et 6 % des ruches françaises avec des cheptels variant entre 60 000 et 80 000 ruches.

Répartition des ruches selon le type d'apiculteur

Le graphe ci-après décrit, région par région la répartition des ruches selon la taille du cheptel.

Le nombre de ruches détenues par les apiculteurs professionnels dépasse la moyenne nationale (**plus de 45 % des ruches**) dans les régions suivantes (dans l'ordre) :

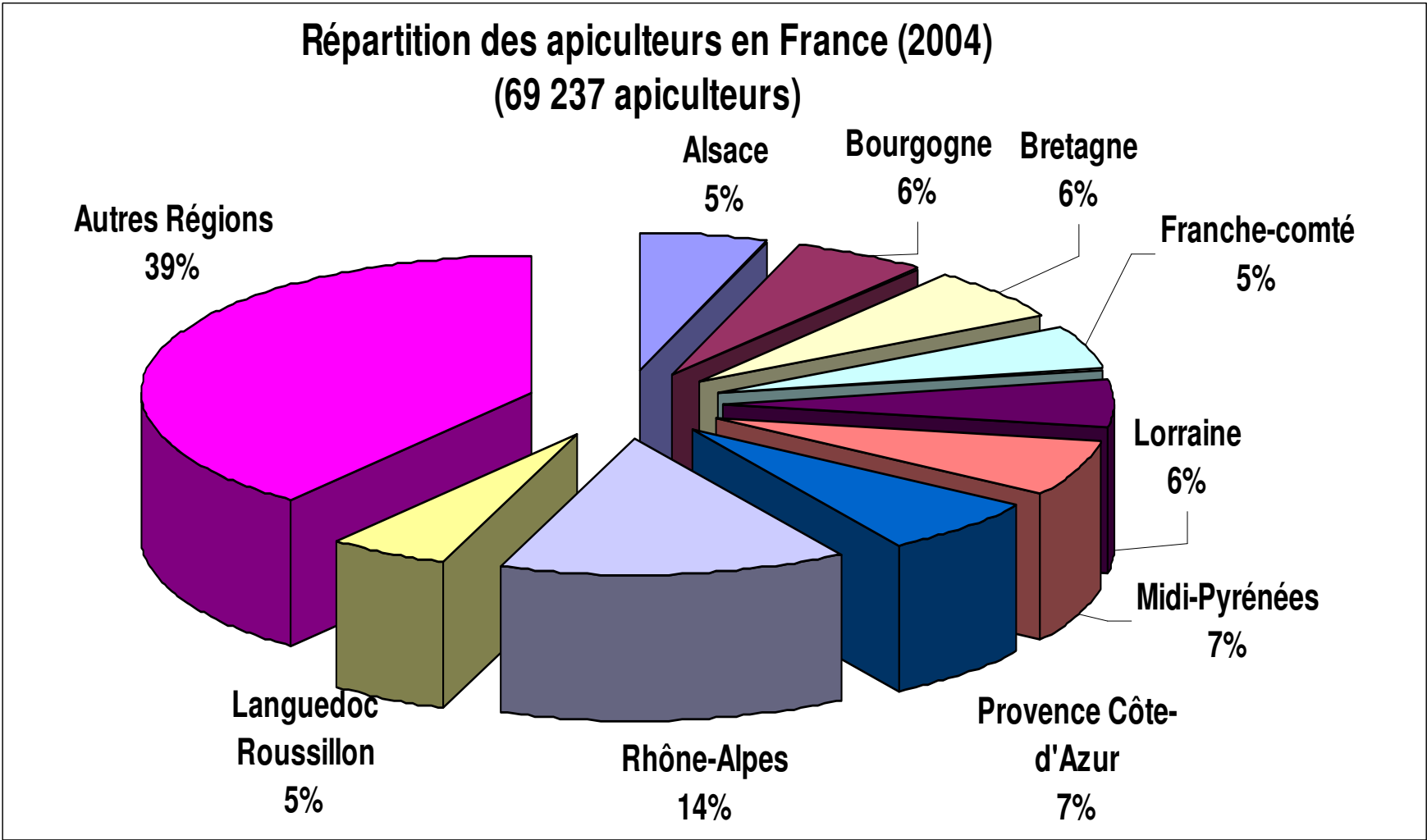
- Pays de Loire (56.5 % des ruches détenues par des professionnels),
- Languedoc-Roussillon et PACA (55%),
- Midi-Pyrénées (54,7%),
- Centre (51,7%),
- Poitou-charentes (50,9%),
- Aquitaine (47.3%).

Il s'agit, sans surprise, des régions de France où le nombre global de ruches est le plus important.

En Bourgogne et Rhône-Alpes qui sont les deux autres plus importantes régions en terme de nombre de ruches, le pourcentage de ruches détenues par les professionnels est un peu plus bas : respectivement **42 % et 34.5 %**.

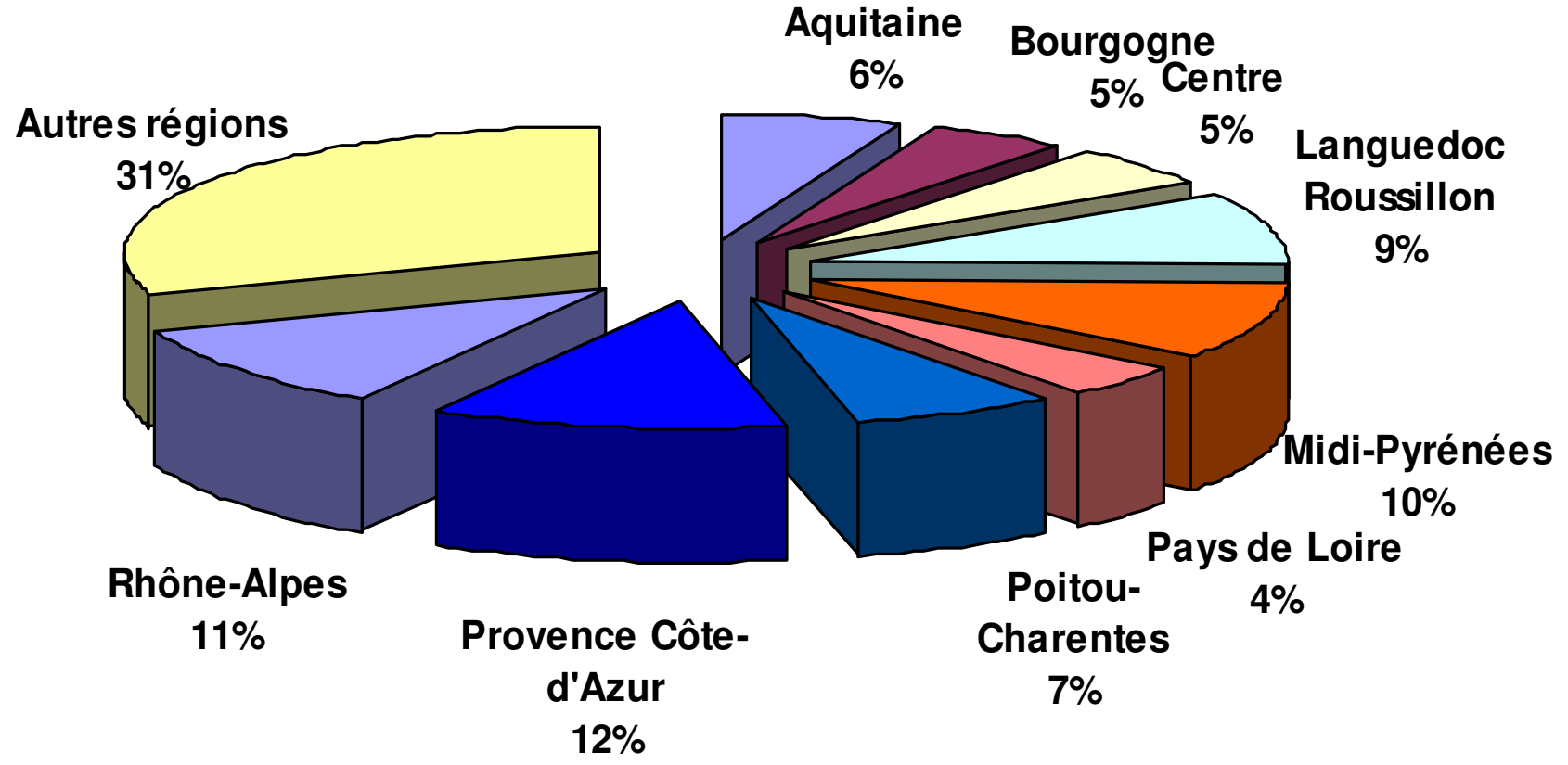
Enfin le nombre de ruches détenues par les professionnels est important (**autour de 42 %**) en :

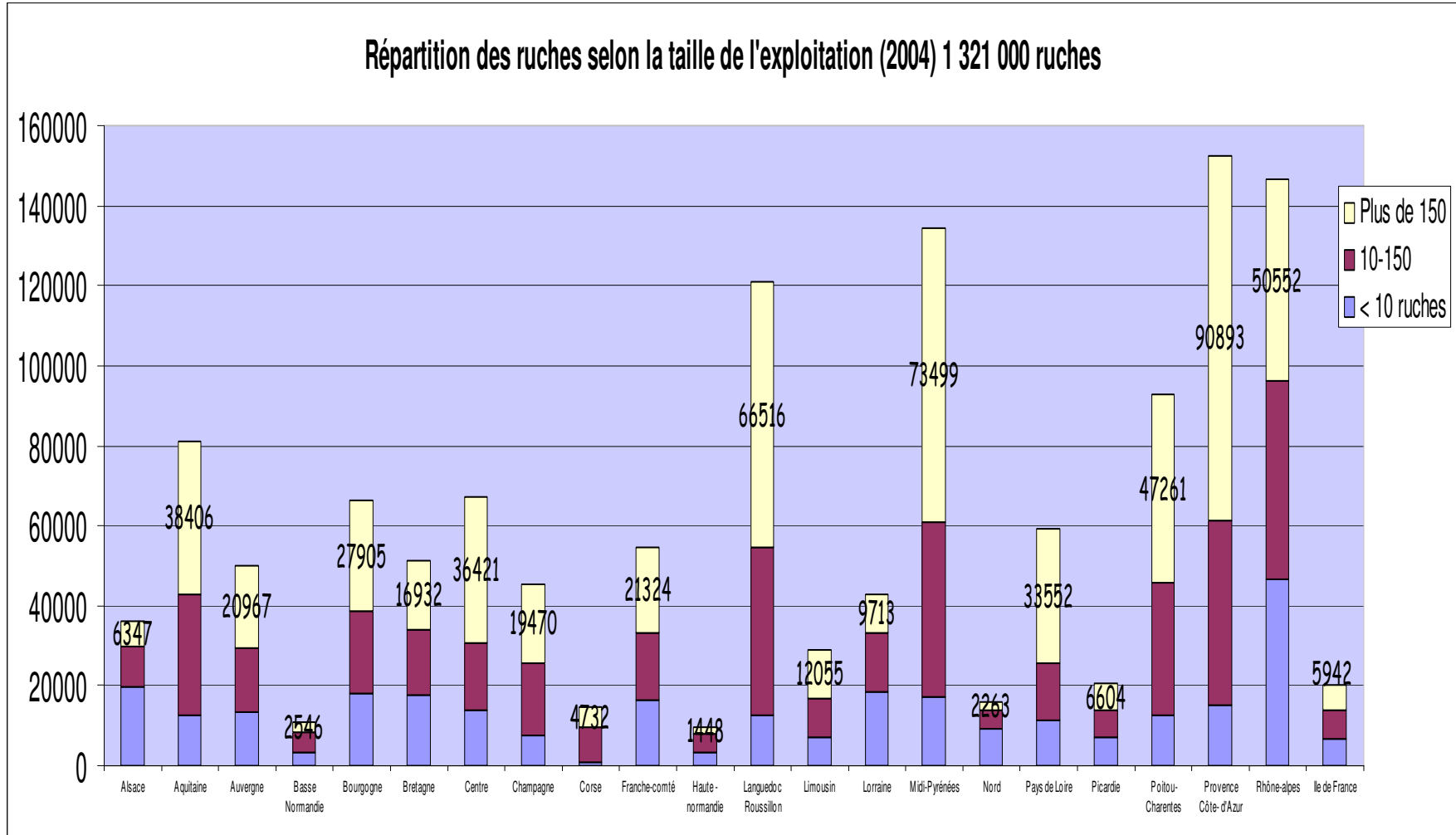
- Champagne (43 %),
- Limousin (41,9 %),
- Et Auvergne (41, 8%).



REPARTITION REGIONALE DES RUCHES (2004)

1 346 575 ruches





Régions	Département	Nombre d'apiculteurs							Total +150	Total	Pourcentage professionnels
		< 10 ruches	de 11 à 30	de 31 à 70	71 à 150	151 à 300	> à 300				
Alsace	67, 68	3 123	341	55	19	18	6	24	3 562	0,7	
Aquitaine	24, 33, 40, 47, 64	2 370	548	201	105	60	46	106	3 330	3,2	
Auvergne	03, 15, 43, 63	2 512	460	94	40	44	24	68	3 174	2,1	
Basse Normandie	14, 50, 61	1 241	127	30	10	7	4	11	1 419	0,8	
Bourgogne	21, 58, 71, 89	3 206	416	147	64	51	28	79	3 912	2,0	
Bretagne	22, 29, 35, 56	3 557	511	99	35	25	23	48	4 250	1,1	
Centre	18, 28, 36, 37, 41, 45	2 647	363	125	62	51	45	96	3 293	2,9	
Champagne	08, 10, 51, 52	1 599	374	126	54	29	25	54	2 207	2,4	
Corse	20A, 20B	151	103	55	40	19	1	20	369	5,4	
Franche-comté	25, 39, 70, 90	3 008	369	104	48	29	33	62	3 591	1,7	
Haute -normandie	27, 76	582	134	19	13	3	1	4	752	0,5	
Languedoc Roussillon	11, 30, 34, 48, 66	2 082	709	267	142	130	78	208	3 408	6,1	
Limousin	19, 23, 87	1 209	226	58	29	12	20	32	1 554	2,1	
Lorraine	54, 55, 57, 88	3 359	504	73	19	12	14	26	3 981	0,7	
Midi-Pyrénées	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	3 239	718	273	178	111	94	205	4 613	4,4	
Nord	59, 62	1 550	156	28	6	6	2	8	1 748	0,5	
Pays de Loire	44, 49, 53, 72, 85	2 468	308	112	40	32	41	73	3 001	2,4	
Picardie	02, 60, 80	1 236	205	40	16	11	10	21	1 518	1,4	
Poitou-Charentes	16, 17, 79, 86	2 288	454	237	129	66	61	127	3 235	3,9	
Provence Côte- d'Azur	04, 05, 06, 13, 83, 84	2 435	666	318	178	194	106	300	4 573	6,6	
Rhône-alpes	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74	8 180	1 151	312	138	121	53	174	9 955	1,7	
Ile de France	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	1 248	183	30	17	12	4	16	1 792	0,9	
		53 290	9 026	2 803	1 382	1 043	719	1 762	69 237	2,5	

Source : DGAL-DSV

Audit de la filière miel 2005 – GEM-ONIFLHOR- Août 2005

RA 2004											
Régions	Département	Nombre Total de ruches						total+150	total -150	Total	Pourcentage professionnels
		< 10 ruches	de 11 à 30	de 31 à 70	71 à 150	151 à 300	> à 300				
Alsace	67, 68	19 737	5 757	2 479	1 852	3 861	2 486	6 347	29 825	36 172	17,5
Aquitaine	24, 33, 40, 47, 64	12 489	10 347	9 347	10 523	12 788	25 618	38 406	42 706	81 112	47,3
Auvergne	03, 15, 43, 63	13 297	8 005	4 170	3 732	9 647	11 320	20 967	29 204	50 171	41,8
Basse Normandie	14, 50, 61	3 565	2 285	1 421	1 066	1 372	1 174	2 546	8 337	16 883	15,1
Bourgogne	21, 58, 71, 89	17 936	7 391	6 585	6 576	11 535	16 370	27 905	38 488	66 393	42,0
Bretagne	22, 29, 35, 56	17 469	8 784	4 389	3 570	5 454	11 478	16 932	34 212	51 144	33,1
Centre	18, 28, 36, 37, 41, 45	13 845	5 927	4 976	5 940	10 811	25 610	36 421	30 688	70 431	51,7
Champagne	08, 10, 51, 52	7 589	7 165	5 729	5 278	6 060	13 410	19 470	25 761	45 231	43,0
Corse	20A, 20B	927	2 100	2 642	4 170	4 212	520	4 732	9 839	14 571	32,5
Franche-comté	25, 39, 70, 90	16 472	6 700	4 751	5 167	6 053	15 271	21 324	33 090	54 414	39,2
Haute -normandie	27, 76	3 499	2 411	999	1 137	600	848	1 448	8 046	9 494	15,3
Languedoc Roussillon	11, 30, 34, 48, 66	12 731	13 639	12 604	15 450	27 525	38 991	66 516	54 424	120 940	55,0
Limousin	19, 23, 87	7 112	4 023	2 510	3 099	2 430	9 625	12 055	16 744	28 799	41,9
Lorraine	54, 55, 57, 88	18 610	9 035	3 296	2 054	2 335	7 378	9 713	32 995	42 708	22,7
Midi-Pyrénées	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	17 147	13 699	12 262	17 768	22 914	50 585	73 499	60 876	134 375	54,7
Nord	59, 62	9 044	2 753	1 338	616	1 399	864	2 263	13 751	16 014	14,1
Pays de Loire	44, 49, 53, 72, 85	11 292	5 571	5 038	3 919	6 720	26 832	33 552	25 820	59 372	56,5
Picardie	02, 60, 80	7 175	3 505	1 617	1 520	2 457	4 147	6 604	13 817	20 421	32,3
Poitou-Charente	16, 17, 79, 86	12 479	8 625	11 247	13 323	14 278	32 983	47 261	45 674	92 935	50,9
Provence Côte d'Azur	04, 05, 06, 13, 83, 84	15 307	12 849	14 885	18 443	41 829	49 064	90 893	61 484	165 248	55,0
Rhône-alpes	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74	46 518	19 993	15 090	14 399	27 171	23 381	50 552	96 000	146 552	34,5
Ile de France	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	6 757	4 109	1 483	1 664	2 591	3 351	5 942	14 013	23 195	25,6
		290 997	164 673	128 858	141 266	224 042	371 306	595 348	725 794	1 346 575	44,2

Source : DGAL - DSV

Evolution du nombre de ruches par région entre 1994 et 2004

Nous ne mentionnons ici que les régions pour lesquelles nous disposons d'informations assez complètes pour les deux enquêtes 1994 et 2004.

- Le nombre de ruches a significativement augmenté (plus de 25 000 ruches supplémentaires) en :

- **Midi -Pyrénées, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon (+ 40 000 ruches) et PACA.**

Ceci s'explique, à la fois par un nombre plus important d'apiculteurs professionnels dans ces régions, (entre 1994 et 2004 : approximativement : +84 en Midi-Pyrénées, +18 en Poitou-charentes, +34 en Languedoc Roussillon), mais aussi par un nombre plus élevé de ruches par apiculteur (moyenne toutes catégories confondues).

Dans ces régions, le nombre de ruches détenues par les petits producteurs est le plus souvent également en croissance (sauf en Midi-Pyrénées) même si le nombre de petits producteurs est en baisse (Poitou-Charentes).

- Et dans une moindre mesure, en **Pays de Loire et Aquitaine (environ 10 000 ruches supplémentaires pour chaque région)**, qui s'explique, selon les données dont nous disposons, par un nombre plus important d'apiculteurs professionnels (une vingtaine d'apiculteurs professionnels supplémentaires dans chaque région sur les deux enquêtes).

On a également, pour ces deux régions, une augmentation du nombre moyen de ruches par apiculteur ainsi qu'une diminution sensible du nombre d'apiculteurs de moins de 150 ruches pour les Pays de Loire, ce qui n'est pas le cas en Aquitaine.

- Le **nombre de ruches a, en revanche, significativement baissé** depuis 1994 en Rhône-Alpes, (plus de 47 000 ruches) ce qui s'explique par une diminution importante du nombre d'apiculteurs de moins de 150 ruches, et ce **malgré une augmentation sensible du nombre d'apiculteurs professionnels** (une quarantaine entre les deux périodes).

Le nombre de ruches diminue également (**perte de 10 à 20 000 ruches**) :

- En **Bourgogne** : diminution peu marquée qui concernerait, selon nos données, toutes les catégories d'apiculteurs ;

- Dans **le Centre** : a priori toutes catégories d'apiculteurs également ;

- En **Lorraine, Picardie, Ile de France** : diminution du nombre de ruches exploitées par les apiculteurs possédant moins de 150 ruches et augmentation du nombre de ruches professionnelles.

D'autres régions seraient, selon ces données, dans ce dernier cas de figure, avec une quasi-stagnation du nombre de ruches : la Franche-Comté, la Champagne, la Bretagne, le Limousin : plus de ruches exploitées par les professionnels et baisse significative pour les moins de 150 ruches.

A noter que dans certaines régions, le Nord par exemple, le nombre de ruches détenues par les moins de 150 ruches seraient en hausse.

On se situe donc dans un contexte très variable selon les régions et qui affecte différemment les différentes catégories d'apiculteurs.

Il faut souligner que les régions les plus importantes en termes de nombre de ruches sont celles où l'on observe la plus forte augmentation d'apiculteurs professionnels : ces régions restent logiquement les plus attractives pour les nouveaux arrivants.

Ceci reste vrai dans les régions de l'Ouest, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de Loire, Poitou-charentes (zones de grandes cultures), malgré les difficultés largement évoquées en ce qui concerne la production de miel.

II – LA PRODUCTION FRANCAISE DE MIEL

2.1 Miel

La production française de miel reste toujours extrêmement difficile à appréhender ; elle est en effet dépendante des aléas climatiques d'une année sur l'autre et d'une zone géographique à l'autre. Elle varie également et très fortement selon les pratiques et les stratégies des apiculteurs : ruches sédentaires ou transhumantes, importance des transhumances, choix des types de miels recherchés (crus, toutes fleurs ou miels de grandes cultures).

2.1.1 Données statistiques disponibles

Le SCEES (Service des Etudes et Statistiques) donne annuellement une estimation de la production française, effectuée à partir d'un échantillon d'exploitations (toutes activités agricoles confondues).

Cette estimation ne tient donc pas compte des apiculteurs non agriculteurs d'une part, et d'autre part, elle ne prend pas en compte les apiculteurs de moins de 10 ruches.

Dans cette mesure, les résultats ont toujours été considérés comme sous évalués.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de ruches	1 001 834	986 337	980 116	940 185	932 004	923 040	923 991
Production	16 761	17 438	17 522	17 455	17 246	16 227	13 898
Kg moyen /ruche	16,7	17,7	17,9	18,6	18,5	17,6	15,0

Source : SCEES – statistique agricole annuelle.

✚ On observe donc sur la période 1997-2003, une diminution de 7.7 % du nombre de ruches, et peut-être même davantage puisque le Recensement Général Agricole 2000 indique un effectif de 857 288 ruches en 2000.

Rappelons que la comparaison des enquêtes DSV entre 1994 et 2004 montre, au contraire, une relative stabilité du cheptel (totalité du cheptel) sur la dernière décennie : toutefois, le recensement effectué par le SCEES traduit peut-être une diminution du nombre de ruches chez les petits producteurs agriculteurs.

✚ La production apparaît, selon le SCEES, comme relativement stable sur la période, sauf en 2003, où l'effet canicule (ou éventuellement d'autres facteurs) semble avoir été sensible.

Ceci n'est en général pas confirmé par l'ensemble des acteurs de la filière, qui évoquaient a priori une baisse sensible sur la période.

Aussi, avons-nous tenté de réaliser une estimation de la récolte française totale, en nous appuyant sur les structures professionnelles de la filière.

Il nous paraissait en effet indispensable de s'essayer à l'exercice, alors que se pose de façon déterminante la problématique de la production française vis-à-vis des importations et du marché international en général.

2.1.2 Estimation de la récolte française 2004

Nous avons, dans la mesure du possible, différencié la production des apiculteurs de loisirs ou pluriactifs et la production des apiculteurs professionnels (de plus de 150 ruches), en général plus importante (transhumances, technique de travail différentes).

Collecte des données

L'estimation de la récolte française de miel s'est appuyée sur :

✚ **Une enquête auprès des syndicats et associations départementaux** de l'ensemble des organisations professionnelles de la filière.

Plus de 200 questionnaires ont été adressés aux responsables départementaux des organisations professionnelles.

Une soixantaine de départements ont été ainsi renseignés par ces structures, répondant en général pour les apiculteurs possédant moins de 150 ruches (apiculteurs de loisirs et pluri-actifs).

Plusieurs réponses par département ont parfois été obtenues.

✚ **Une enquête auprès des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA)**

Plusieurs ADA ont réalisé des enquêtes détaillées concernant l'apiculture dans leur région et disposaient ainsi de données fiables sur un échantillon identifié en termes de nombre de ruches. Dans certains cas, une enquête spécifique a été réalisée pour les besoins de l'étude.

Lorsque aucune enquête particulière pour l'année de référence 2004 n'avait été réalisée, les responsables ont pu donner une estimation moyenne des rendements par ruche pour leur région.

Les informations fournies par les ADA ont, en général, renseigné les rendements moyens par ruche rencontrés chez les apiculteurs professionnels,

mais assez souvent aussi donné des indications concernant les plus petits producteurs.

- ✚ Aux informations fournies par ces structures, ont été intégrés les rendements moyens effectifs en 2004
 - des apiculteurs rencontrés dans le cadre des entretiens approfondis (40 apiculteurs, dont plus de la moitié professionnels),
 - des apiculteurs qui ont répondu à l'enquête réalisée auprès d'un échantillon d'apiculteurs bénéficiaires de certaines aides dans le cadre du règlement miel, en très grande majorité professionnels.

220 réponses individuelles d'apiculteurs ont ainsi pu être intégrées à l'estimation, totalisant plus de 100 000 ruches, en quasi-totalité « professionnelles ».

Soulignons que les rendements moyens par ruche proposés pour les professionnels s'appuient ainsi sur un échantillon qui apparaît largement significatif puisqu'il cumule les résultats de notre propre enquête et ceux des enquêtes réalisées dans différentes régions par les ADA.

- ✚ Nous nous sommes attachés à obtenir au moins une information de tel ou tel responsable par département et par type d'apiculteur.

Des entretiens téléphoniques ont permis de compléter les données manquantes ou au moins de réaliser une estimation considérée comme réaliste.

Traitement des données

Les informations collectées se trouvent donc être hétérogènes :

- Données individuelles
- Données départementales sur un échantillon d'apiculteurs
- Données régionales

Pour réduire les effets de l'hétérogénéité des sources, nous avons traité les données par département.

Pour chaque département, nous avons, à chaque fois que possible, réalisé une moyenne pondérée par le nombre de ruches des informations fournies.

Lorsque le nombre de ruches correspondant à une estimation donnée n'était pas connu, une moyenne simple entre les différentes informations a été réalisée.

Lorsque les informations fournies ont concerné la région entière, la valeur retenue en kg / ruche a été affectée à chaque département.

Les productions départementales ont été ensuite regroupées par Région.

Le cumul régional en France métropolitaine a permis de proposer une estimation de récolte nationale.

✚ Au total, la filière s'est trouvée fortement sollicitée dans cette approche, à laquelle elle a participé dans son ensemble, et en règle très générale, de façon complémentaire.

L'incertitude quant à la fiabilité des données, inhérente à la filière subsiste toutefois largement, tant les résultats et les pratiques des apiculteurs peuvent différer fortement.

- certaines régions ont été assez bien renseignées, avec des estimations de diverses sources relativement cohérentes entre elles,
- dans d'autres cas, les données ont été plus rares et disparates, ou bien encore, les écarts entre apiculteurs étaient plus importants.

Il reste donc bien évident que l'on ne dispose pas ici d'une donnée statistique proprement dite, et que cette estimation doit être considérée avec précaution.

La récolte française ainsi appréhendée ne représente qu'un ordre de grandeur.

Toutefois, compte tenu du nombre important de données collectées, on peut espérer s'approcher autant que faire se peut de la réalité.

Il nous importait surtout de mesurer une probable tendance d'évolution sur la période, en comparant l'estimation de récolte proposée en 1997 et celle proposée aujourd'hui.

Soulignons d'ailleurs que l'estimation réalisée en 1997 s'appuyait sur une enquête moins approfondie qu'aujourd'hui.

La production de miel en France pour l'année 2004 peut être ainsi estimée, dans le cadre de notre enquête, à :

25 500 t dans notre enquête,

Dont :

- 11 000 tonnes pour les apiculteurs de moins de 150 ruches

- Et 14 500 tonnes pour les apiculteurs professionnels

Soit une baisse sensible par rapport à 1997, entre 3 000 et 4 000 tonnes.

Comme nous l'avons déjà indiqué, cette estimation et corrélativement la baisse de la récolte, étaient, de fait, anticipées par de nombreux acteurs de la filière.

L'enquête réalisée a permis de donner une justification argumentée et d'affiner l'analyse.

Rappelons que le nombre de ruches **total** est quasiment identique entre les deux périodes.

- Cette diminution s'explique principalement **par une baisse de plus de 4000 tonnes** correspondant à la récolte des apiculteurs possédant moins de 150 ruches.

Ceci paraît logique compte tenu de la diminution sensible du nombre de ces acteurs et du nombre de ruches détenues. On aurait également un rendement moyen par ruche a priori plus faible pour ces apiculteurs (schématiquement, on serait passé, en approximation nationale, **de 18 kg/ruche en moyenne à 15 kg/ruche**).

- La récolte totale des apiculteurs professionnels ainsi estimée est a priori **légèrement plus importante qu'en 1997 (environ 1000 tonnes)**.

Elle représente aujourd'hui plus de la moitié de la récolte totale (56 % selon nos estimations).

Mais entre les deux périodes, le rendement moyen par ruche estimé pour la France entière des apiculteurs professionnels serait passé de **30 kg/ruche environ** (enquête apiculteurs et enquête postale GEM 1997) à **24 kg/ruche environ en 2004**.

Tout se passe donc comme si le cheptel total détenu par les apiculteurs professionnels **avait augmenté pour maintenir un niveau de production identique au niveau national, ou légèrement supérieur**.

2.1.3 Analyse

✚ Compte tenu des incertitudes d'estimation, notre analyse restera très prudente au niveau régional. Nous n'indiquons ici que les évolutions qui apparaissent suffisamment sensibles.

Il apparaît que la production a, à notre sens, baissé, pour **l'année 2004, par rapport à la situation 1996** en :

- Aquitaine, Centre, PACA, Pays de Loire, Rhône-Alpes,

Et se trouve, pour l'année 2004, plutôt en augmentation en :

- Franche-Comté, Picardie, probablement Alsace...

Nous avons considéré la production stable (variations inférieures à notre incertitude statistique) dans les autres régions. Ceci n'exclut pas, que dans certaines de ces régions, les apiculteurs ne ressentent également une

diminution de leurs récoltes de miel, par exemple en Poitou-charentes ou Ile de France.

Pour les régions en possible baisse de production, on peut faire les remarques suivantes :

- **la baisse peut être liée à la diminution du nombre d'apiculteurs et de ruches, comme, par exemple, en région Centre ou Rhône-Alpes,**
- **la baisse peut-être liée à la sécheresse de l'année 2003 et ses répercussions en 2004 et/ou à la sécheresse de l'année 2004, notamment dans les régions du sud de la France, notamment PACA, Languedoc –Roussillon, Rhône-Alpes.**
- **enfin, les régions de grandes cultures comme Pays de Loire et Poitou-Charentes, Centre mettent plus particulièrement en cause la baisse des rendements sur grandes cultures, en lien avec l'affaiblissement des ruches dues aux traitements phytosanitaires, mais aussi avec d'autres facteurs (variétés moins mellifères de colza et tournesol). Dans d'autres régions, les problèmes phytosanitaires perdurent sur des zones arboricoles, viticoles...**

Ces différentes causes peuvent bien entendu s'additionner.

✚ Les ruches sont considérées assez unanimement comme plus fragiles aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Globalement, les acteurs de la filière et en premier lieu les apiculteurs évoquent :

- Une évolution climatique dépassant le cadre des aléas habituels : réchauffement du climat dans les régions du Sud de la France, raccourcissement du printemps...
- Un environnement plus pauvre pour les abeilles : les prairies diminuent, les haies sont coupées, l'urbanisation progresse, ... Il y a, finalement, beaucoup moins de fleurs
- L'évolution des modes de culture et les traitements phytosanitaires en général de l'agriculture affaiblissent les abeilles : mélanges de produits phytosanitaires, fongicides...
« L'abeille n'a pas évolué aussi vite que les modes de culture ».
« Les désherbants ont une efficacité redoutable, il n'y a plus de fleurs... »

Les semences enrobées, dites « Gaucho » et « Régent » restent souvent incriminées, même si l'interdiction date de 2003 sur le maïs et le tournesol. Les apiculteurs déclarent d'une part que des stocks résiduels ont été utilisés en 2004 et sont d'autre part convaincus de la rémanence dans les sols.

CONCLUSION

- ✚ **Au total, la récolte française est plus faible que dans les années 90**
- **en raison de la diminution du nombre d'apiculteurs de loisirs et du nombre de ruches détenues par ces apiculteurs,**
- **d'une tendance générale à la baisse des rendements moyens par ruche pour tous les apiculteurs, de l'ordre de 3 à 5 kg/ruche.**

Les résultats présentés ci-dessus ne préjugent bien entendu pas des récoltes futures.

Les conditions climatiques d'une année à l'autre, les stratégies développées par les apiculteurs pour éviter les zones de culture considérées comme les plus à risque, les effets attendus de la suspension des produits phytosanitaires les plus incriminés, l'évolution des pratiques concernant entre autres le renouvellement des reines peuvent conduire à une évolution favorable.

Les apiculteurs restent toutefois extrêmement inquiets : ils décrivent une tendance sur longue période de pression environnementale conduisant à une souffrance de l'abeille, et surtout pour l'apiculture de plaine, à une dégradation des conditions de production.

Certains espèrent malgré tout assister à un retour de rendements meilleurs, sur tournesol notamment, dans les années à venir.

2.1. 4 - PRODUCTION DE MIEL sous signe de qualité

Miel AOC

On compte aujourd'hui deux productions de miel sous AOC :

- Miel de sapin des Vosges
- Miel de Corse

Miel de sapin des Vosges

La production de miel de sapin est par nature aléatoire, aussi la production de miel de sapin des Vosges est-elle d'une grande variabilité :

Evolution de la production de miel de sapin des Vosges sous AOC :

Campagne	1998/1999	1999 /2000	2000 /2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
-Tonnage revendiqué en AOC	29.05	2.55	2.6	46.9	6.94	2.7	7.67
-Tonnage agréé en AOC	17.6	0.0	1.5	42.54	5.7	1.08	6.11
- Nombre de ruches (d'après les déclarations de récolte)	3 222	1 285	1 857	2 891	1 020	624	2 058
Prix à la consommation en € T.T.C /kg	10.67 à 11.43	10.67 à 11.43	10.67 à 11.43	12.2 à 11.43	12.2 à 13.72	12.2 à 13.72	12.2 à 13.72
- % vendu en vente directe	80	80	80	80	80	80	80
- %vendu par grossistes / détaillants	10	10	10	10	10	10	10
- % vendu en GMS	10	10	10	10	10	10	10

Source : Syndicat de défense de l'appellation / INAO

Les quantités totales, même dans les meilleures années, restent limitées.

AOC miel de Corse

Campagne	01/04/98/- 31 /03/99	01/04/99 /- 31 /03/00	01/04/00 - 31 /03 /01	01/04/01- 31 /03/02	01/04 /02- 31 /03/03	01/04 /03 - 31 /03/04
-Tonnage revendiqué en AOC	169.4	182.99	155.48	144.54	213.54	154.32
- Tonnage commercialisé en AOC		152.12	154.88	144.27	205.28	146
- Nombre de ruches (d'après les déclarations de récolte)	6 586	7 298	7 768	7 158	8 074	6 397
- Prix à la production en € H.T/kg	4.27 à 7.01	4.27 à 7.01	4.57 à 7.32			7 à 9
- Prix à la consommation en € T.T.C /kg	7.52 à 9.91	7.52 à 9.91	8.23 à 10.57			10 à 15
- % vendu en corse	90	90	90	90		95
- % vendu sur le continent	9		9	9		4.5
- %exporté	1		1	1		0.5

En 2004, on comptait 35 apiculteurs professionnels (plus de 100 ruches) et 31 apiculteurs de moins de 100 ruches, ayant fait une déclaration de mise en place.

Les projections 2004 /2005 font état de 7 500 ruches pour une production sous AOC de 188 tonnes. La quasi-totalité des apiculteurs professionnels sont impliqués dans la production de miel de Corse sous AOC.

Autres miels sous signe de qualité

On peut citer :

- Le miel de Lavande Label rouge (depuis 1989)
- Le miel toutes fleurs de Provence Label rouge (depuis 1994)

En 2002-2003, les volumes labellissables pour ces deux productions représentaient 125 tonnes environ. En 2003, la baisse de 50 % environ des volumes de miel de lavande de Provence conduit à un volume labellissable de 80 tonnes (60 tonnes labellisées).

- Le miel de sapin d'Alsace Label rouge
- Enfin l'IGP miel d'Alsace vient d'être validée cette année.

Miel biologique

Nous ne disposons pas de données concernant la production de miel biologique ou le nombre de ruches concernées.

Ces données devraient être seulement disponibles à partir de l'année prochaine auprès de l'Agence Bio.

La production de miel biologique devrait être aujourd'hui très marginale :

- Le règlement européen en matière de miels biologiques ne permet pas aux miels de plaine de bénéficier de l'appellation de miels biologiques.
- La production de miel biologique est selon certains, difficilement applicable, en particulier au niveau des traitements sanitaires...

A noter que l'Agence Bio recense 144 producteurs de miel en biologique dans son annuaire.

2.2 PRODUITS DE LA RUCHE

2.2.1 Pollen

On distingue différentes catégories de pollen :

- Le Pollen sec (ayant subi une dessiccation à température contrôlée). Le pollen frais a en effet une durée de vie très courte, et se dégrade rapidement (reprise d'humidité, fermentations). Le pollen sec est destiné à l'alimentation humaine.
- Le pollen frais congelé : proposé en alimentation humaine (diététique), comme le pollen sec, en complément nutritionnel. Il est également utilisé pour l'alimentation des bourdons dans les élevages spécialisés

Apiculteurs impliqués dans la production de pollen

L'enquête réalisée auprès des responsables des syndicats et associations départementaux et des ADA a été renseignée par un peu plus de 60 départements et une petite dizaine de Régions.

Nous avons pu recenser ainsi 500 apiculteurs impliqués dans la production de pollen.

Cette enquête ne peut donc prétendre à un véritable descriptif de l'activité, ni à un recensement effectif des apiculteurs concernés.

Des entretiens téléphoniques avec des entreprises de commercialisation concernées ont pu apporter quelques éclairages.

Pollen sec

Le pollen destiné à la consommation humaine est très certainement en majorité commercialisé et consommé en sec.

On considère qu'une trappe à pollen permet de collecter en moyenne 5 kg par ruche. La production reste contraignante : il faut collecter le pollen tous les 2 ou 3 jours au maximum et sécher très rapidement.

Dans les exemples rencontrés dans le cadre de l'enquête, les trappes à pollen sont installées sur les ruchers proches pour limiter les contraintes de déplacement.

La production peut être aussi bien le fait d'apiculteurs professionnels que de petits producteurs.

Un petit producteur pourra récolter de quelques kg à quelques dizaines de kg.

Un important producteur de pollen pourra produire jusqu'à 2-3 tonnes, un producteur moyen 300 à 400 kg.

✚ Un ordre de grandeur de **500 producteurs** de pollen en France ne paraît pas aberrant aux interlocuteurs contactés. Il s'agit vraisemblablement d'une **valeur basse** et il n'est pas exclu, selon certains avis, que l'on puisse atteindre **le millier d'apiculteurs**.

Il s'agirait alors en grande majorité de petits producteurs, récoltant de quelques kg à quelques dizaines de kg.

Le nombre d'apiculteurs professionnels impliqués dans la récolte de pollen sec reste difficile à estimer, mais il pourrait largement dépasser la centaine de producteurs. Certains apiculteurs professionnels récoltant du pollen frais pourraient également produire du pollen sec.

✚ On peut considérer qu'une grande partie du pollen produit en France est commercialisé en direct, ce qui permet aux apiculteurs de mieux valoriser l'activité. Lorsque les volumes sont plus importants, le pollen peut être commercialisé, tout ou partie, en vrac (revendeurs).

En direct au consommateur, le pollen est commercialisé à environ 6 €/250 g.

✚ Le marché français total du pollen sec n'est pas connu. Il est probablement majoritairement alimenté par du pollen d'importation, mais la production française reste significative.

Les pays fournisseurs seraient principalement l'Espagne, mais aussi la Chine...

Pollen frais congelé

On peut estimer **qu'un peu moins d'une centaine environ d'apiculteurs** (probablement autour de 70) sont impliqués dans cette production, en très grande majorité apiculteurs professionnels.

Les volumes concernés au total sont de l'ordre de quelques dizaines de tonnes. Les intervenants –entreprises de commercialisation - sont très peu nombreux.

Alimentation humaine

Cette production, qui représente plusieurs dizaines de tonnes est donc surtout le fait d'apiculteurs professionnels. Il s'agit d'apiculteurs très spécialisés, cette production demande en effet un suivi rigoureux en termes de qualité. Une Association, A3P, associant producteurs et entreprise de commercialisation s'est créée. Un cahier des charges a été mis en place, portant notamment sur la traçabilité des produits.

La demande concerne des pollens monofloraux. La gamme est bien segmentée : saule, fruitier, bruyère, châtaigner, pavot ...: pour l'alimentation humaine, avec des goûts et des propriétés différentes.

Le prix d'achat aux apiculteurs est de l'ordre de 6-7 €/kg.

Le produit est commercialisé dans le circuit spécialisé (diététique, bio) essentiellement.

Sur ce marché très spécifique, il y aurait peu de concurrence internationale sur le marché français.

Alimentation pour insectes (bourdons)

Il s'agit d'un marché très spécifique, qui concerne notamment l'alimentation des bourdons utilisés en pollinisation de serres.

C'est un marché européen, les élevages de bourdons étant relativement rares en France.

Le pollen frais congelé collecté en France pour ce marché est donc en majorité exporté.

A noter que l'Espagne est un fournisseur important en pollen frais congelé mais reste spécialisée dans une seule variété : le pollen de ciste.

La concurrence de Tchèque a également été citée en alimentation pour bourdon.

2.2.2. Gelée royale

✚ La production de gelée royale « française » peut être estimée, à environ **2 tonnes**.

Cette production a connu un développement sensible depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion de l'association des Producteurs de gelée royale : GPGR.

✚ **Quelque 70 apiculteurs** sont impliqués aujourd'hui dans cette production de diversification, depuis des petits producteurs qui produisent quelques kg jusqu'à des producteurs plus importants, dont la production peut atteindre ou dépasser 100 kg.

On peut estimer aujourd'hui que la moitié des apiculteurs concernés produisent plus de 30 kg de gelée royale.

La production de gelée royale intéresse de plus en plus les apiculteurs, qui y voient une opportunité pour développer leur activité et, semble-t-il particulièrement les apicultrices, attirées par le caractère technique de l'activité.

Les investissements de démarrage sont relativement peu élevés, et la production nécessite surtout du temps et des compétences spécifiques.

Une partie (une majorité) de la gelée royale produite en France est commercialisée en direct. Certains plus importants producteurs peuvent commercialiser sur le circuit spécialisé diététique ou en « circuit long » (revendeurs).

✚ Le marché français reste peu connu : la gelée royale est importée de Chine et des pays de l'Asie du Sud-est (Thaïlande, Taiwan, Viêt-Nam...). Certains estiment toutefois que le marché global n'excède pas **la centaine de tonne**.

La production française représente donc une part confidentielle du marché.

La gelée royale française est bien entendu beaucoup plus chère que la gelée royale importée :

A titre d'exemple, la gelée royale chinoise se situe à 25 – 30 €/kg départ chine (environ 50 €/kg en tenant compte des coûts de transport et des droits de douane), contre un prix de vente de 900 €/kg pour la gelée royale française.

Cet écart de prix se réduit toutefois de façon considérable au niveau du consommateur, compte tenu d'un nombre important d'intermédiaires sur les circuits d'importations.

Au total, en prix consommateur, on peut estimer que la gelée royale française est 2 à 3 fois plus chère que la gelée royale importée, soit 10 €/10g contre 20 €/10g par exemple.

✚ Mais la production française se démarque par une politique stricte de qualité, régie notamment par une Charte de Qualité mise en place par GPGR et identifiée par un logo ou s'appuyant sur la notoriété de producteurs importants.

- il s'agit en premier lieu d'un produit frais, dont les propriétés sont préservées au cours du temps. La gelée royale importée est en effet commercialisée congelée (et a souvent subi plusieurs opérations de congélation –décongélation, préjudiciable à la qualité nutritionnelle).

- Une attention particulière est apportée au niveau des intrants (aliment...), ainsi enfin qu'aux conditions de conservation du produit fini : strict respect de la chaîne du froid, conditions sanitaires. . .

✚ Il existe des perspectives de développement pour cette activité, même si les objectifs doivent rester modestes et réalistes compte tenu du différentiel de coût entre production française et production asiatique.

Ce développement suppose :

- une caractérisation poussée du produit français : comparatif de qualité avec le produit d'importation,
- des actions de communication et information auprès des acheteurs des circuits de commercialisation et des consommateurs.

2.2.3. Propolis

✚ **Notre enquête permet de comptabiliser 200 apiculteurs fournisseurs de propolis.**

Il semble toutefois que les apiculteurs pouvant récupérer la propolis soient bien plus nombreux : **estimés entre 300 et 500.**

Une centaine de ces apiculteurs seraient des apiculteurs professionnels.

On peut récolter entre 50 et 200 g de propolis par ruche (propolis de grattage) et en moyenne 250 g pour la propolis de grille, (minoritaire en France). Cette production ne demande pas d'investissement, mais du temps. Le grattage peut toutefois s'effectuer durant l'hiver.

Le volume total collecté en France s'estime en tonnes (ordre de grandeur la dizaine de tonne). Il y aurait une concurrence (Espagne, Chine, Pays

d'Amérique du sud...), mais la qualité de la propolis d'origine française serait bien supérieure.

La demande pour ce produit de la ruche paraît aujourd'hui bien soutenue.

✚ Ici encore, les intervenants sont très peu nombreux.

Les achats auprès des apiculteurs concernent toutes les quantités de 500 g à plus de 50 kg.

La qualité de la propolis est dépendante de la végétation régionale, de la race d'abeilles...

Les entreprises spécialisées pour ce produit de la ruche conseillent les apporteurs afin d'améliorer leur production.

La propolis est après purification, tri (qualité, couleur, etc.) est commercialisé auprès des laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques européens.

✚ **Le prix d'achat aux apiculteurs se situe entre 20 – 35 €/kg.**

III- EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

3.1. IMPORTATIONS

EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME

Importations	1993	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Volume (T)	6000	12563	12186	12503	15249	15666	15554	16973	15823	17051
Valeur		19035	21476	21745	24000	23426	25292	38187	45866	43772
Euro/kg		1,51	1,76	1,74	1,57	1,50	1,62	2,25	2,90	2,56

Source : Eurostats

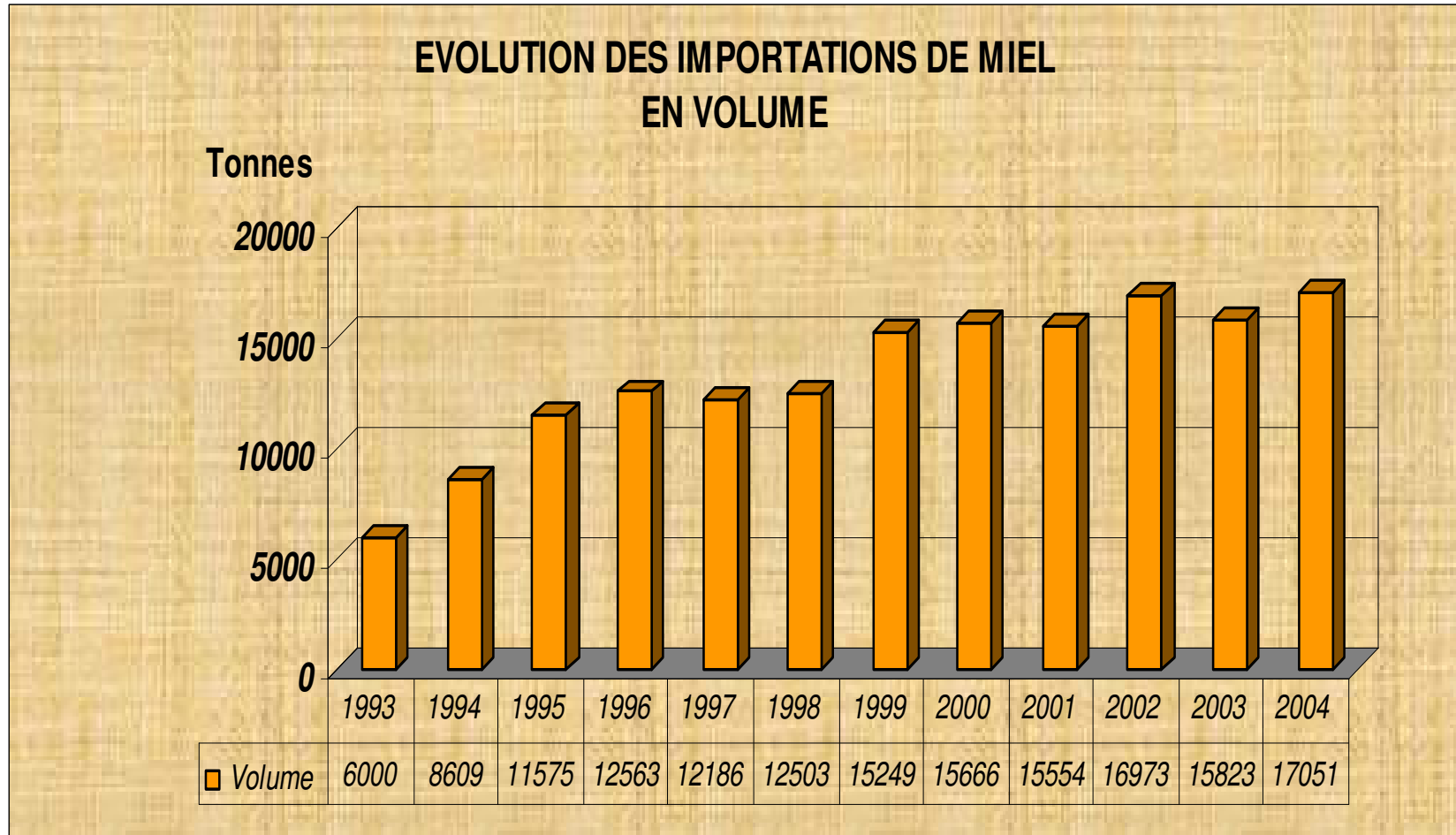
Les importations subissent une hausse sensible sur la période 1993 - 2004. De 6000 tonnes seulement en 1993, les volumes importés atteignent 12 000 tonnes durant la période 1996-1998 puis l'on observe un nouveau palier à 15 000 tonnes entre 1999 et 2001.

Depuis le début de la décennie, les volumes importés dépassent **15 000 tonnes pour atteindre plus de 17 000 tonnes en 2004.**

PAYS PARTENAIRES

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
AUTRES PAYS	917	1602	1294	2500	2942	2023	2096	1437	1400
Hongrie	1530	1576	1035	1737	2772	2651	2610	2320	3482
Espagne	2000	3046	2720	2917	2135	2388	5071	4944	4771
Allemagne	1862	2506	3366	4665	4603	4827	3743	3662	3175
Belgique	3650	1322	2784	2527	2657	3496	1206	428	853
Chine	2604	2134	1304	903	557	125	65	0	0
Turquie						44	569	862	359
Argentine							1613	2170	3013
Total monde	12563	12186	12503	15249	15666	15554	16973	15823	17053

Source : Eurostats



Source : Eurostats

Les importations restent apparemment, tout au long de la période, majoritairement intra européennes (UE à 15) : l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique restent les principaux fournisseurs.

A noter que l'Allemagne, de très loin le plus important importateur européen, constitue une plaque tournante de redistribution vers les autres pays européens. La majorité des importations en provenance d'Allemagne ou de Belgique proviennent en fait des Pays Tiers.

La Hongrie (miel d'acacia) est un fournisseur habituel, mais les volumes sont en croissance régulière.

Alors que l'on voit diminuer puis s'éteindre les importations en provenance de Chine, l'Argentine devient un fournisseur important en 2003 et 2004.

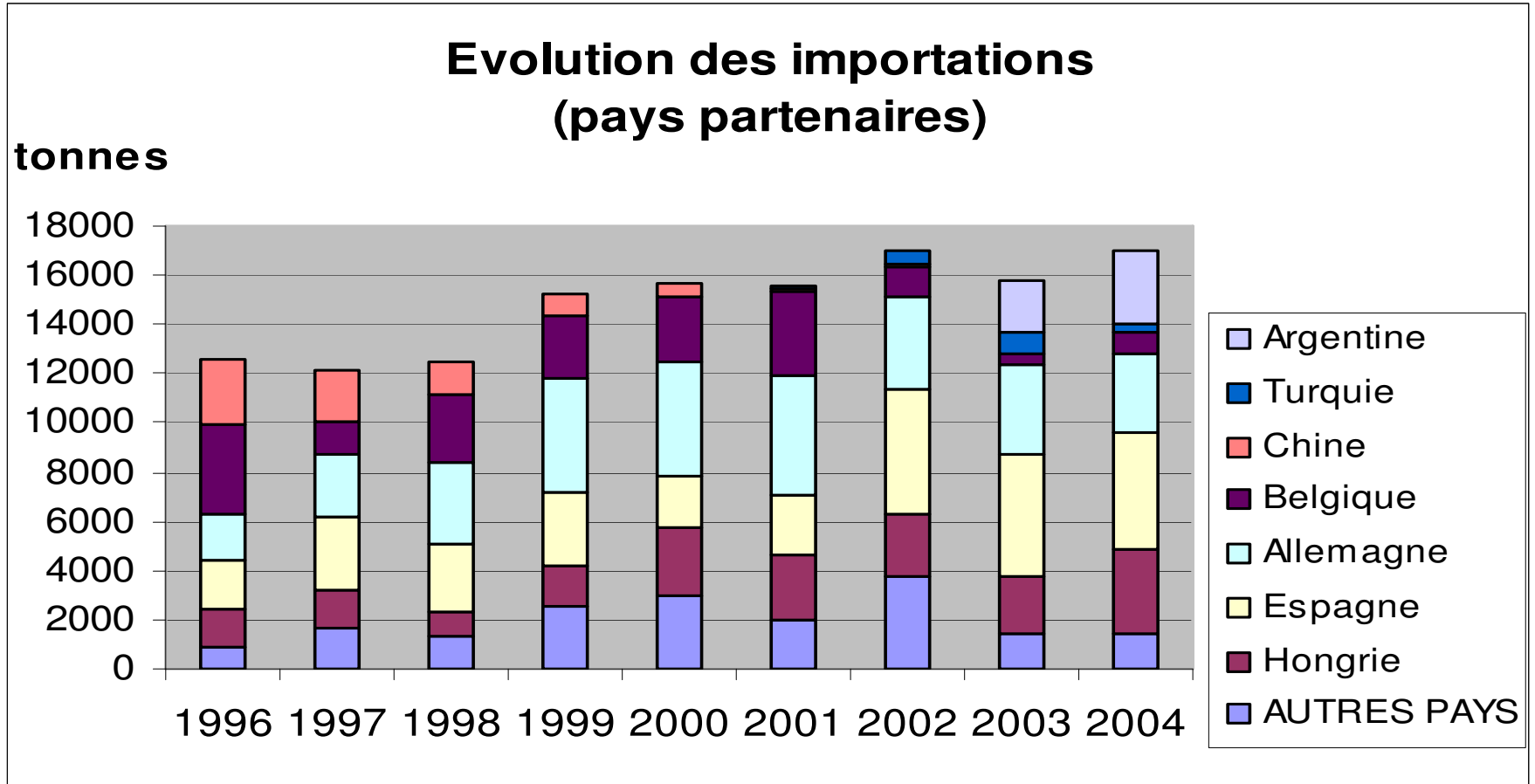
A noter également l'apparition dans le même temps, de la Turquie pour des volumes modestes.

On trouvera, à titre indicatif une représentation simplifiée des différents flux européens pour l'année 2004.

Les importations de l'Union européenne (Europe à 15) atteignent **151 000 tonnes** (139 000 t ou pour l'Europe à 25), hors échanges intra-européens.

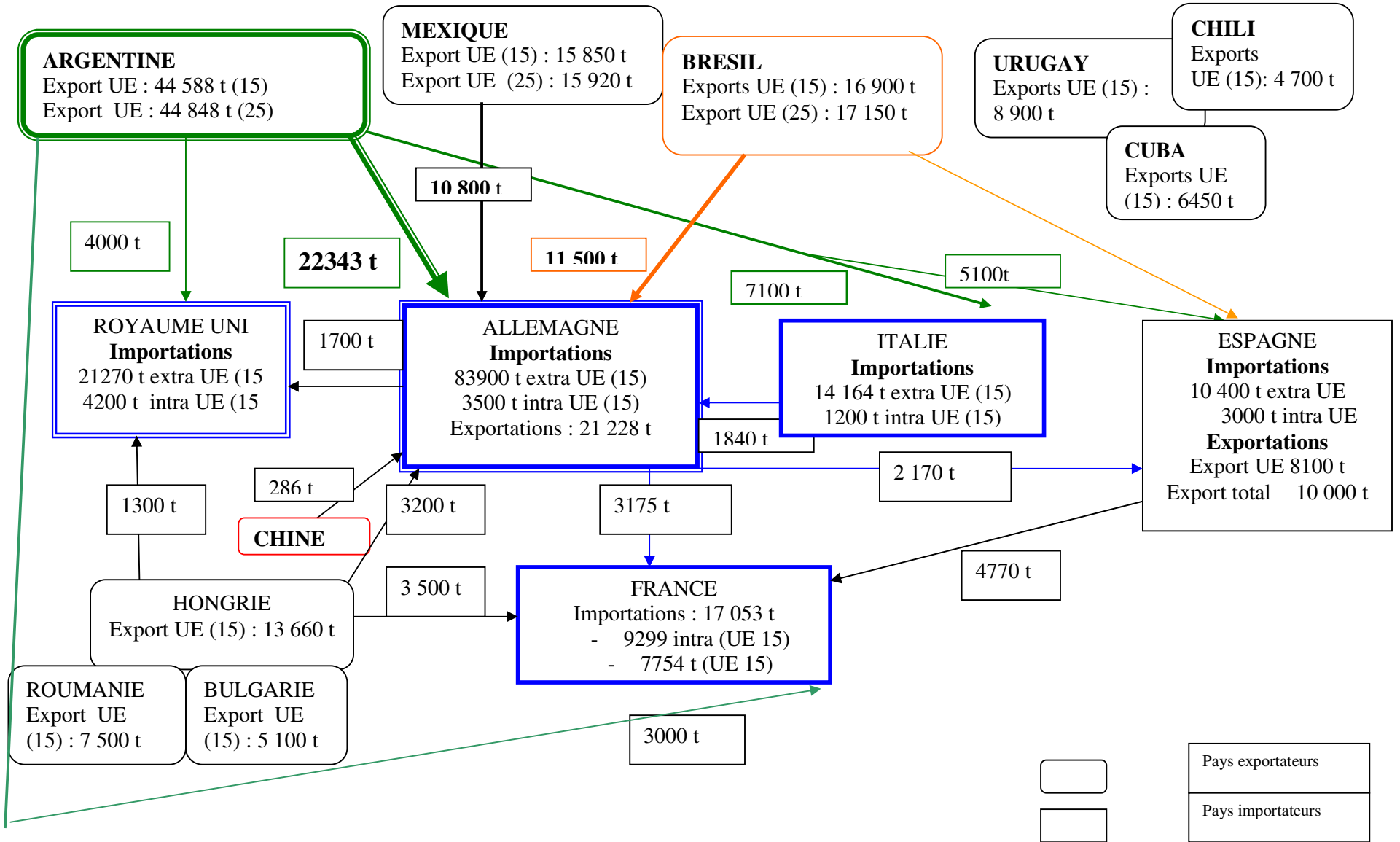
L'Amérique du Sud apparaît clairement comme le principal fournisseur européen.

Les importations de l'Allemagne expliquent plus de la moitié des importations européennes (hors échanges européens).



Source : Eurostats

IMPORTATIONS EUROPEENNES TOTALES 2004 : 151 000 T (UE à 15) ; 137 000 T (UE à 25)



EVOLUTIONS DES IMPORTATIONS EN VALEUR

✚ En valeur, le montant des importations est relativement stable jusqu'au début des années 2000, où il connaît une brusque remontée, liée d'une part à l'augmentation des volumes, mais aussi des prix.

✚ Le prix moyen du miel d'importation passe en effet d'une moyenne d'environ 1,6 €/Kg vers la fin des années 90 à plus de 2€/ kg en 2002, près de 3 €/kg en 2003, pour redescendre ensuite à 2.56 €/ kg en moyenne en 2004.

✚ Le début de décroissance des prix moyens d'importation, perceptible en 2004, se confirme selon les intervenants de la filière en 2005.

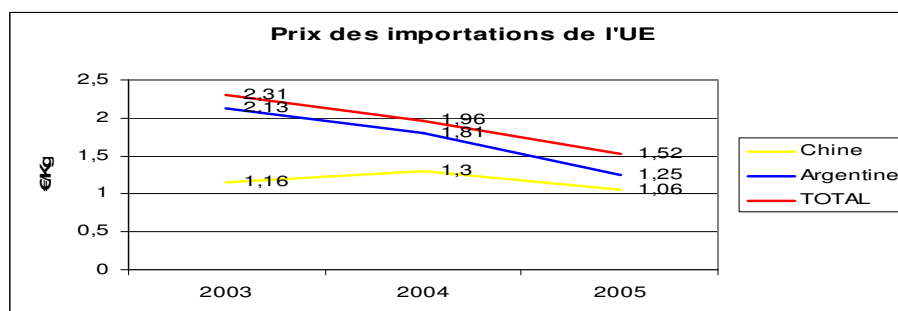
✚ La croissance en 2001- 2002- 2003 des prix d'importation (et donc des cours sur le marché international) est donc suivie d'une baisse brutale, qui ramène les prix moyens au dessous de 2€/kg en moyenne dans l'intervalle d'une ou deux années seulement.

Pour les principaux fournisseurs de la France, les prix moyens d'importation se situent à, pour l'année 2004 (moyenne annuelle) :

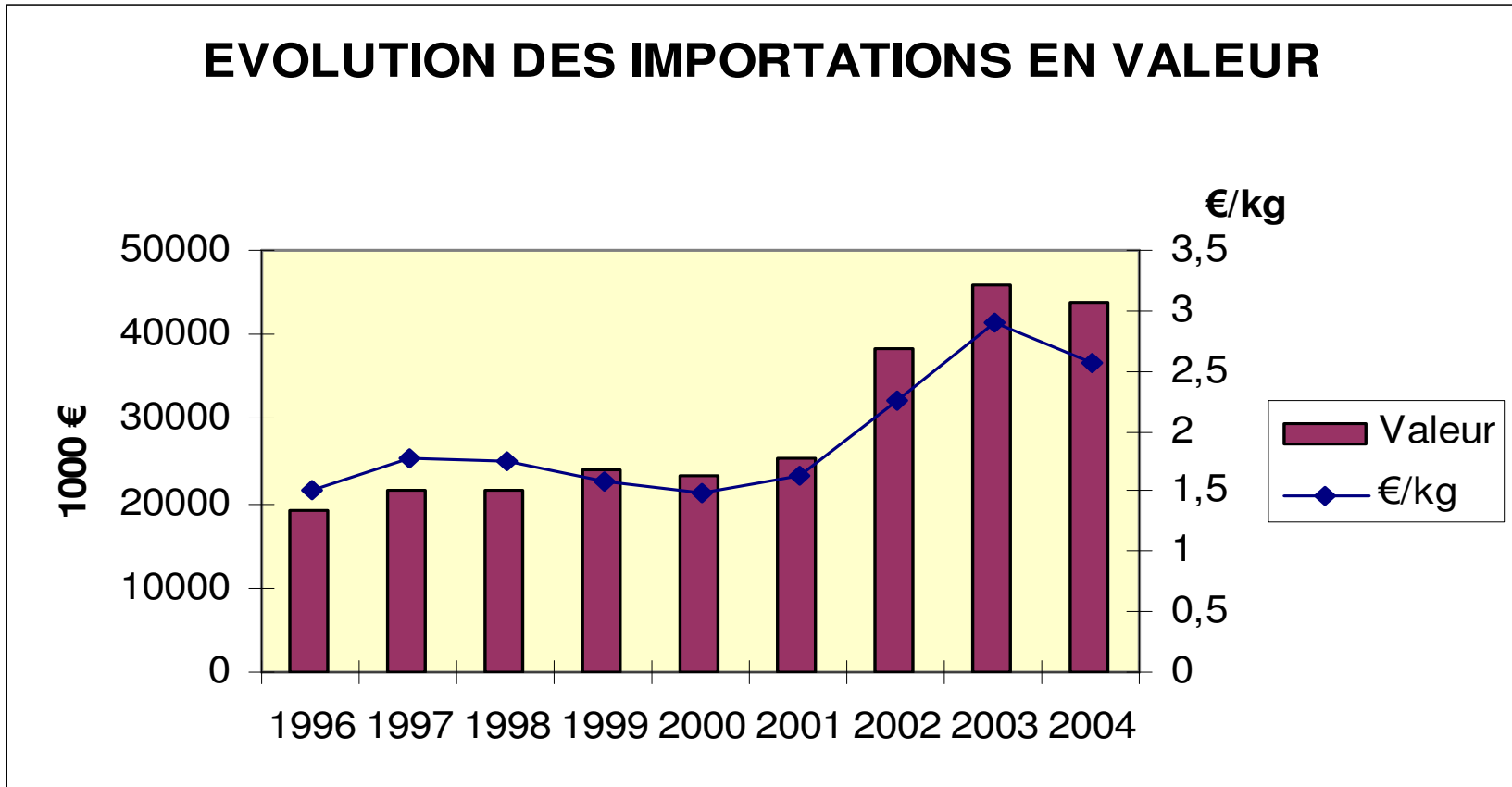
	Prix moyen annuel (2003)	Prix moyen annuel (2004)	Prix moyen 1 ^{er} trimestre 2005
Espagne	2,9 €/kg	2,7 €/kg	2,2 €/kg
Allemagne	3,3 €/kg	3,0 €/kg	2,6 €/kg
Belgique	2,5 €/kg	2,5€/kg	1,8 €/kg
Argentine	2,1 €/kg	1,7 €/kg	1,2 €/kg
Hongrie	3,1 €/kg	2,8 €/kg	2,3 €/kg
Turquie	2,8 €/kg	1,6 €/kg	2,3 €/kg
TOTAL	2.9 €/kg	2,6 €/kg	2 €/kg

On remarquera la baisse très rapide des prix moyens des miels, et particulier ceux en provenance d'Argentine. Le prix du miel d'Argentine est toutefois reparti à la hausse durant l'été 2005.

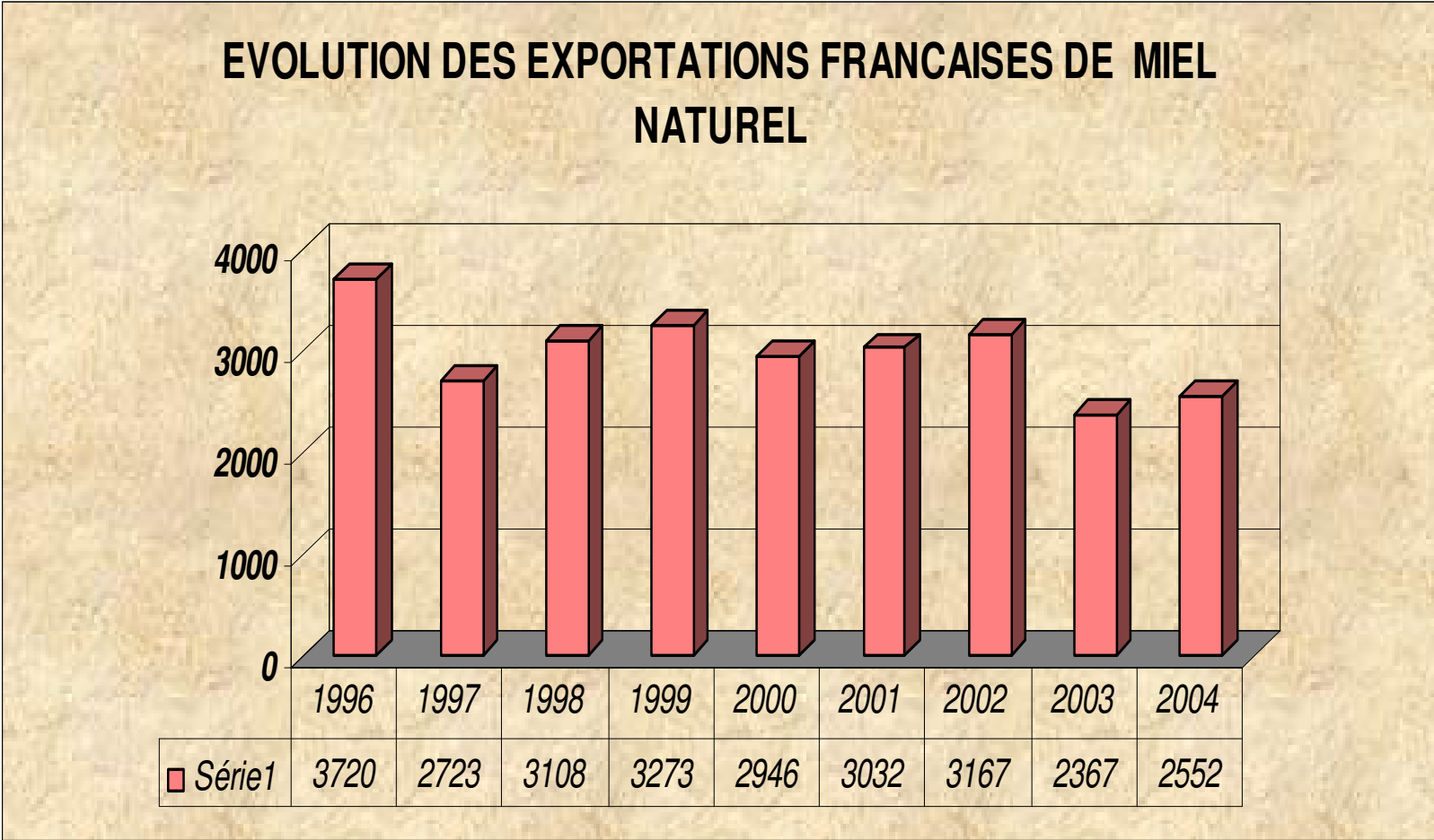
Il est intéressant de souligner également que le prix moyen d'importation de la France se situe au-dessus du prix moyen européen : soit **1,96 €/kg en 2004** et **1,52 €/kg** pour les premiers mois de 2005.



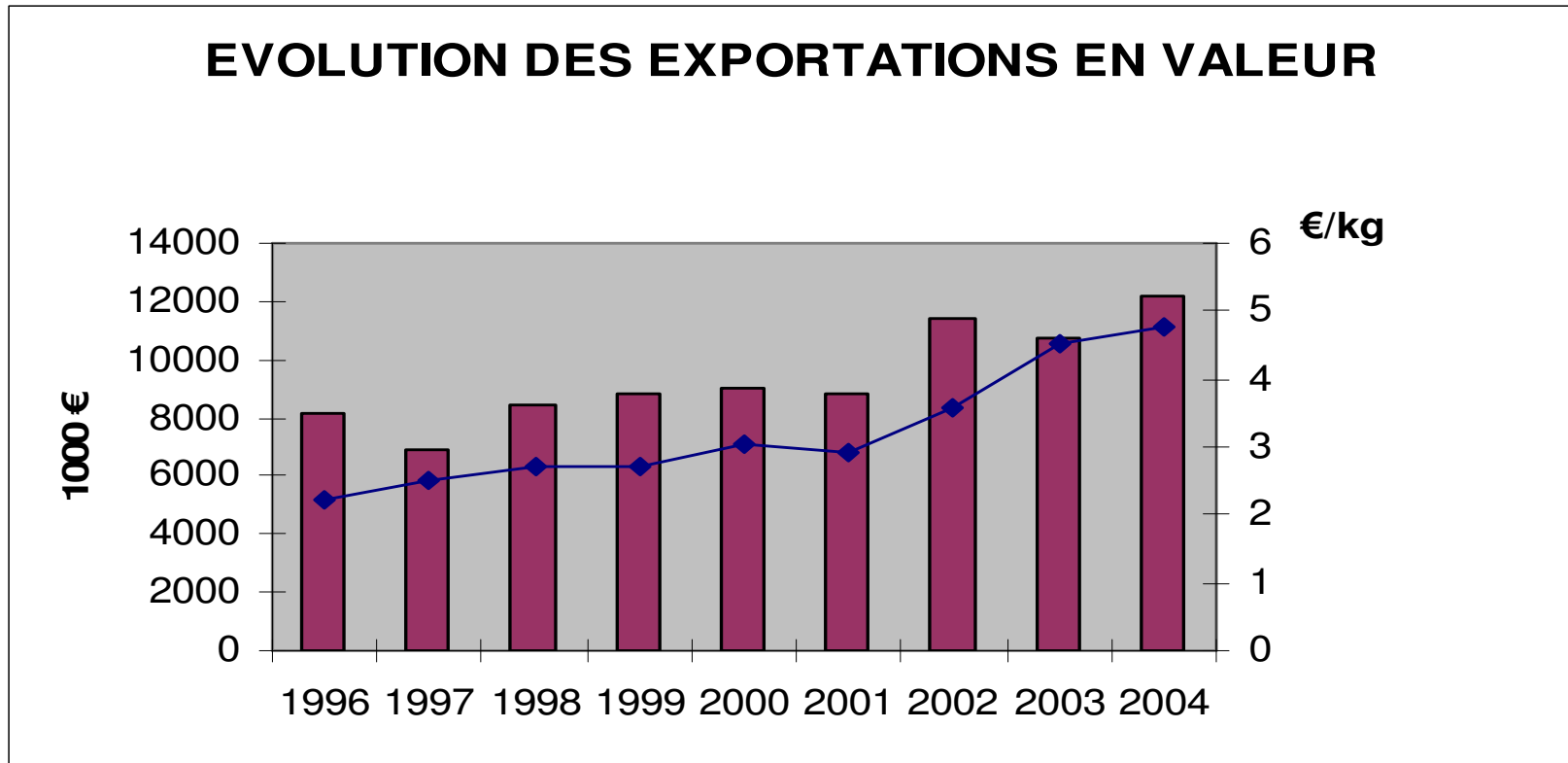
Source : Abeille de France



Source : Eurostats



Source : Eurostats



Source : Eurostats

3.2 EVOLUTION DES EXPORTATIONS

Dans le même temps, les exportations sont relativement stables, autour de 3 000 tonnes. Elles semblent toutefois connaître une baisse sensible en 2003, pour remonter à peine en 2004, ce qui est à mettre en relation avec la faible disponibilité de miel en France.

✚ En valeur, le volume global est également stable, puis augmente en 2002 et 2003. Le prix moyen des miels français exportés (en majorité en conditionné) se situe en effet à 2.7 €/kg jusqu'à la fin des années 90, puis connaît une forte remontée en 2002 (3.6 €/kg) et surtout 2003 (4.5 €/kg) et jusqu'en 2004 (4.78 €/kg).

3.3 – CONSOMMATION APPARENTE

➤ La consommation apparente française s'établit, avec une récolte estimée à **25 500** tonnes, à :

Données 2004

Production + importations – exportations = 25 500 t + 17 000 t – 2500 t = **40 000 T**

La consommation estimée en 1997, avec une production de l'ordre de 30 000 tonnes se situait à :

Données 1997

Production + importations – exportations = 30 000 t + 12 500 t – 35 00 t = **39 000 t.**

Malgré l'imprécision inévitable des estimations de récolte pour les deux périodes, **on peut malgré tout conclure à une stabilité de la consommation apparente.**

➤ En revanche, l'augmentation sensible des importations conduit mécaniquement à une baisse très nette du degré d'auto approvisionnement (consommation/ production +import- export). Le degré d'auto approvisionnement passe ainsi de plus de 75 % à moins de 64 %.

Le degré d'auto approvisionnement moyen de l'Union européenne se situait en 2001/2002 à 45.9%. L'Espagne dépasse les 90 % tandis que l'Allemagne se situe à 25.7 %.

IV- LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DU MIEL

La quantification des circuits de distribution s'est appuyée principalement sur les informations communiquées par les plus importantes entreprises de conditionnement françaises.

7 entreprises ont été contactées, dont la production est supérieure à 500 tonnes (la production des plus importantes d'entre elles étant très largement supérieure à ce volume).

Les données communiquées ont été rassemblées et traitées sous forme « agrégée », afin de respecter la confidentialité des informations individuelles.

Il s'agit ici, à la fois de décrire les principaux marchés du miel en 2004, mais surtout de mesurer d'éventuelles variations sensibles dans l'organisation des marchés entre 1997 et 2004.

Si la très grande majorité des entreprises de conditionnement a pu renseigner notre enquête de façon précise, il n'en subsiste pas moins une part d'estimation, qui a pu être appréhendée par :

- les données disponibles des panels de consommation (Secodip et NIELSEN),
- des données bibliographiques,
- des informations fournies par le secteur client (industrie en particulier).

4.1. LES ACTEURS

Nous avons, comme la filière le pratique communément, segmenté les marchés du miel en deux sous catégories :

- marchés alimentés par les entreprises de conditionnement : marché dit du « vrac » par les apiculteurs,
- marchés alimentés par les apiculteurs eux-mêmes : marchés de la vente en direct ou en demi-gros.

Mentionnons qu'il existe des entreprises de commercialisation créées par un apiculteur ou un groupe d'apiculteurs, dont la capacité de production peut être significative (de l'ordre de la centaine, voire quelques centaines de tonnes).

Il semble que le nombre de telles structures ait eu tendance à augmenter, mais en l'absence d'enquête spécifique, nous ne pouvons quantifier les volumes traités par cette catégorie d'acteurs, qui se différencie pourtant de l'apiculteur conditionnant sa propre production.

Pour la facilité de l'exposé, nous proposons la segmentation suivante :
Apiculteurs / entreprises de commercialisation apiculteurs/ conditionneurs

Par apiculteurs, nous entendons les apiculteurs qui commercialisent leur propre production.

Les entreprises de conditionnement contactées seront celles dont l'activité principale reste le conditionnement et le négoce de miel.

Les données présentées ci-après ne concernent que l'année 2004 et ne préjugent donc pas d'une situation installée pour les années à venir.

4.1.1. Les Entreprises de conditionnement

- ✚ Telles que définies, les entreprises contactées ont collecté environ **22 000 tonnes de miel en 2004.**

Il s'agit d'un volume sensiblement équivalent à celui estimé en 1997.

Le secteur a connu quelques remaniements, **mais globalement le volume total d'approvisionnement reste à peu de choses près inchangé.**

- ✚ En revanche, le poids relatif entre miels français et miels d'importation a, selon nos estimations, évolué entre 1997 et 2004.

Nous pouvons estimer à **6000 et 7000 tonnes le volume de miels français** dans l'approvisionnement des entreprises de conditionnement, soit un peu moins que **le tiers de ces approvisionnements.**

- en valeur absolue, on se situe à quelque **2000 - 3000 tonnes de moins** de miel français commercialisé en vrac, par rapport à la situation estimée en 1997.

- Nous étions alors plus proches de 9000 tonnes commercialisées en vrac. Le miel français représentait alors plus de **40 % des approvisionnements des entreprises de conditionnement.**

On passe ainsi de 30 % environ de la récolte commercialisé en vrac en 1997 à quelque 25 % en 2004.

Il faut souligner toutefois que l'année 2004 est marquée **par un retournement brutal de conjoncture en ce qui concerne les prix** sur le marché international.

Certains apiculteurs n'ont pas anticipé suffisamment vite ce retournement, et ont donc attendu avant de vendre leur miel, espérant voir les prix remonter.

Précisons qu'une partie des miels non livrés en vrac en 2004 a très probablement été vendue en 2005, avant la nouvelle récolte, mais à des conditions de prix moins avantageuses.

Il existe d'autre part un marché « vrac » entre les apiculteurs et les entreprises de commercialisation des apiculteurs eux-mêmes. Au total, le **marché réel du vrac est probablement supérieur à 7000 tonnes.**

La modification apparente dans le poids relatif des miels français par rapport aux miels d'importation observée en 2004 pourrait donc être conjoncturelle, mais elle reste un signal d'alerte.

Contrairement aux miels d'origine chinoise importés par l'Union européenne vers la fin des années 90, considérés comme de qualité médiocre, les miels en provenance d'Argentine, ou plus généralement d'Amérique du Sud sont des miels considérés comme de bonne qualité et très corrects d'un point de vue gustatif. La même remarque peut être faite en ce qui concerne les miels des Pays de l'Est.

L'apiculture française et tout particulièrement l'apiculture « professionnelle », qui traditionnellement livre plutôt en vrac, se trouve donc dans une situation concurrentielle aggravée dans ce contexte.

4.1.2. Ventes par les apiculteurs et les entreprises de commercialisation « apiculteurs »

Les ventes de miel conditionné réalisées par les apiculteurs eux-mêmes ne peuvent être évaluées que par différence entre la production estimée et les livraisons aux entreprises de conditionnement telles que définies. Mais, pour l'année 2004, il faut tenir compte de stocks chez certains apiculteurs plus importants qu'habituellement.

Pour l'année 2004, sur la base d'une estimation de récolte de **25 – 26 000 tonnes dont 6 - 7000 environ livrées en vrac aux entreprises de conditionnement, on peut estimer, aux variations de stock près, à :**

18 000 tonnes environ le volume de miel commercialisé par les apiculteurs, en majorité en conditionné.

On aurait ainsi quelque **70 % de la récolte commercialisé en conditionné**, soit par les apiculteurs eux-mêmes, soit par des entreprises de commercialisation.

La commercialisation en direct (y compris volumes entrant dans la consommation familiale ou de voisinage) pourra être estimée à **14 -15 000 tonnes**.

- On aurait donc une baisse assez sensible du marché du miel vendu directement au consommateur par rapport à 1997 (estimé à 16-17 000 tonnes).

Ceci paraît logique compte tenu de la baisse du nombre de petits producteurs et plus globalement de la baisse de récolte.

4.2. LA GRANDE DISTRIBUTION

4.2.1 Quantification des volumes

La quantification des volumes commercialisés en grande distribution : hypermarchés, supermarché, superettes et hard discount s'appuie d'une part sur les volumes de marchés sur ce circuit des entreprises de conditionnement rencontrées, et d'autre part sur les données de Panels de consommation.

Les recoupements réalisés entre les différentes sources donnent une image concordante, mais il demeure, ici encore, une zone d'incertitude dans les estimations.

Hypermarchés et supermarchés

En 1997, le panel Nielsen (qui ne prend pas en compte superettes et Hard discount) donnait un volume de **11 600 tonnes** environ commercialisé en hypermarchés et supermarchés, et 339 Millions de FF en valeur (soit un prix moyen de vente au consommateur de 30F/kg environ)

Selon nos sources, ce volume aurait augmenté d'un peu plus de 10 %, soit un volume commercialisé de l'ordre de **13 000 tonnes en GMS (hyper et super)**.

En valeur absolue, l'augmentation sur le marché des GMS est d'environ **1400 tonnes**.

Cette évolution peut être attribuée en partie à l'évolution du parc de grandes surfaces sur la période.

- 1135 hypermarchés en 1999 et 1328 hypermarchés en 2004
- 8212 supermarchés en 1999, 8800 en 2003 et 8632 en 2004

Et également au dynamisme des principaux acteurs présents.

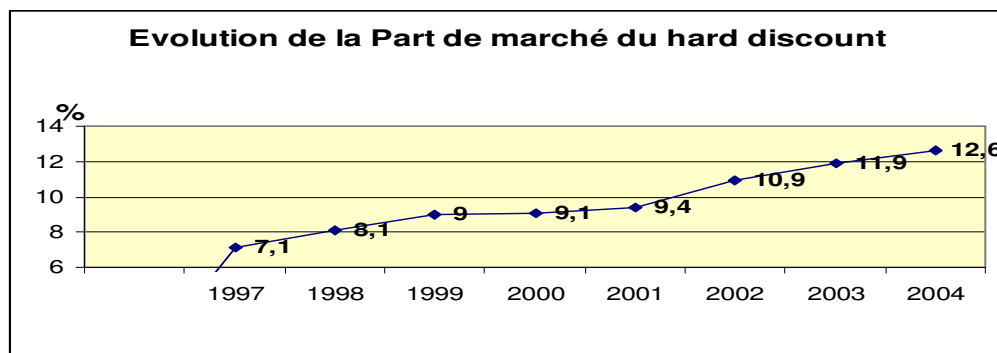
Superettes

On considère en 2004 que les superettes représentent **en valeur 2.4 %** du marché des produits alimentaires, dans l'univers de la grande distribution. Depuis 1996, le nombre de supérettes est passé de 4300 points de vente à 4600.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt des petites surfaces pour les « apiculteurs récoltants », on peut penser que cette part de marché **en volume** est plus élevée pour le miel.

Hard Discount

La période est marquée également par un fort développement du Hard discount.



Source : Linéaire

Le Hard discount s'octroie à présent **12,6 % en valeur** du marché de l'alimentaire **en grandes et moyennes surfaces**. On se situe au même niveau de part de marché **pour le rayon épicerie**.

La part de marché en volume est en tout état de cause plus importante, puisque le hard discount se situe au niveau des prix les plus bas du marché. Selon certains, le poids du hard discount en volume pourrait atteindre 20%.

Au total, le poids relatif des supérettes et Hard Discount par rapport au marché des hyper et super est d'environ 15 % **en valeur** pour le miel.

Ceci permet d'estimer, que pour l'ensemble de la grande distribution, y compris supérettes et Hard discount, le marché du miel se situe à au moins 15 000 tonnes.

Toutefois, parce que :

- la part de marché du Hard Discount est en tout état de cause plus importante en volume qu'en valeur,
- et qu'en supérettes, le miel pourrait avoir un poids global plus important que les produits alimentaires en général.

On peut penser que l'on peut atteindre **15 500 à 16 000 tonnes de miel commercialisé en Grande Distribution.**

Place des apiculteurs « récoltants »

La part de marché des apiculteurs avait été estimée en 1997 à environ **1500 – 2000 tonnes** environ (un peu plus de 10 % des volumes commercialisés en Grande surface).

Les informations rassemblées aujourd'hui permettent d'estimer que la part de marché des apiculteurs (y compris bien entendu les entreprises de commercialisation des apiculteurs) devrait être de l'ordre de **2500 tonnes au moins et très probablement davantage, de l'ordre de 3000 tonnes.**

Les opérateurs sur ce marché seraient moins nombreux, et plus organisés. On y rencontre probablement davantage d'apiculteurs professionnels, même si des pluriactifs (avec 100- 150 ruches) peuvent être présents au moins en supérettes. Les entreprises de commercialisation créées par les apiculteurs y sont également très présentes.

La demande de la grande distribution et notamment des supermarchés et superettes semble soutenue vis-à-vis des apiculteurs. Plusieurs apiculteurs rencontrés déclarent avoir été démarchés par des petites et moyennes surfaces locales, ce qui était moins fréquent il y a quelques années. Quelques autres déjà présents sur ce créneau pensent pouvoir facilement développer leur clientèle, ce qu'ils ne peuvent faire par manque de production (ou de type adapté de production).

Il pourrait y avoir des variations régionales fortes, en fonction, par exemple des structures de commercialisation qui s'y sont constituées.

En conclusion,

Entre 1997 et 2004, le marché du miel en grande distribution a progressé en volume.

La part de marché des apiculteurs eux-mêmes (ou entreprises de commercialisation) y a très certainement aussi progressé, pour atteindre peut-être 15 - 18 % du marché total.

4.2.2. La gamme en grande distribution

Nous disposons de données relativement anciennes (Secodip 1999), que nous pouvons toutefois comparer avec les données équivalentes de 1996.

	1996	1999	
	Part de marché en volume	Part de marché en volume	Part de marché en valeur
Miels toutes fleurs	60.9 %	62.7 %	55.8 %
Mono floral	20 %	17.6 %	23 %
Dont acacia	11,4 %		
Appellations régionales	14.9 %	16 %	16.6 %
Montagne	4.2 %	3.7 %	4.6 %

Source –Marketing Book - Secodip 1999

- On aurait donc une légère progression des miels toutes fleurs, et des miels sous appellations régionale et une régression des miels mono floraux.

Il reste difficile de savoir si cette répartition est toujours d'actualité, mais certains intervenants importants du secteur pensent que l'on peut admettre une relative stabilité.

Dans tous les cas, les miels toutes fleurs constituent près des deux tiers du marché en volume tandis que les miels mono floraux hors acacia sont très minoritaires.

- A noter que les MDD ont très fortement progressé en ce qui concerne le marché du miel.

Les MDD représentent 24.4 % du rayon épicerie en 2004 (dont 6.3 % de MDD 1^{er} prix). En ce qui concerne le miel, les MDD devraient avoir dépassé 25 % du marché en 2004. Elles ont encore progressé en 2005.

4.2.3. Mécanisme de formation des prix en Grande Distribution

Prix de vente consommateur

La période a connu une hausse sensible des prix des produits de grande consommation. Ainsi, le prix des produits alimentaires a évolué plus vite que l'ensemble des prix depuis 1996. Le taux d'inflation de 14.6 % observé entre 1997 et 2004 est inférieur à l'augmentation des prix à la consommation des produits alimentaires.

Alors qu'en 1996, le prix moyen du miel en francs destiné au consommateur pouvait s'établir à 30 FF/kg environ, (4,56 €/kg), on se situerait en 2004 à plus de 8 €/kg T.T.C.

Soit une augmentation de 75 % en euros courants et de 53 % si l'on tient compte d'un taux d'inflation de 14.6 % entre 1996 et 2004.

Cette augmentation observée en 2004 par rapport à 1997, s'explique pour partie par l'augmentation des prix du miel sur le marché mondial depuis 2000, mais aussi très certainement par l'évolution des marges de la Grande Distribution, y compris les marges arrière (ensemble des réductions a posteriori aux prix facturés par les fournisseurs).

✚ Entreprises de conditionnement

La décomposition des prix pour le miel en grande distribution ci-après montre que :

- **Le prix de vente moyen du miel**, toutes catégories confondues, des entreprises de conditionnement à la Grande Distribution a été **probablement inférieur en 2004 à 5 €/kg environ en prix net, (y compris marges arrière)**.

Ce prix moyen était estimé à 23 FF/kg en 1997 (**3.5 €/kg**).

Le prix de vente moyen des entreprises de conditionnement aurait ainsi assez peu progressé **sur la période 1997 – 2004**, (en tenant compte d'un taux d'inflation de 14.6 %) et a probablement progressé surtout dans les années 2000, alors que le **prix à la consommation a augmenté de plus de 50 % en euros constants sur la même période**.

La marge de la grande distribution (marge sur prix de vente) serait aujourd'hui supérieure à 40 % et aurait nettement augmenté depuis 1997.

Soulignons d'autre part que ce prix de vente moyen a certainement évolué à la baisse depuis le début 2004, en liaison avec la baisse des prix sur le marché international. Rappelons que le prix moyen des miels d'importation se situe, pour le premier trimestre 2005 à un peu moins de 2 €/kg (1.2 €/kg pour les miels en provenance d'Argentine).

✚ La baisse des prix sur le marché mondial est anticipée par la Grande Distribution. Par les procédures d'appels d'offres, d'enchères inversées, les fournisseurs sont tenus de s'aligner sur les prix du marché mondial.

✚ Les appels d'offres sont aujourd'hui européens, voire mondiaux : l'approvisionnement des enseignes françaises se fait donc, par des opérateurs en concurrence sur un marché européen, voire mondial.

✚ Soulignons que la répercussion sur le prix de vente au consommateur se fait avec retard et avec moins d'intensité.

- **Prix d'achat moyen**

Le prix d'achat moyen des miels français est supérieur en moyenne à celui des miels d'importation.

Il peut être estimé, (sur la base de 60 % de miels de grandes cultures et toutes fleurs, à 3 €/kg en 2004 et 40 % de miels de crus et appellations régionales à 4.5 €/kg) à environ **3.6 €/kg**.

Cette valeur moyenne est cohérente avec le prix de vente moyen des apiculteurs commercialisant en vrac rencontrés dans le cadre de notre enquête.

- ✚ **Apiculteurs récoltants**

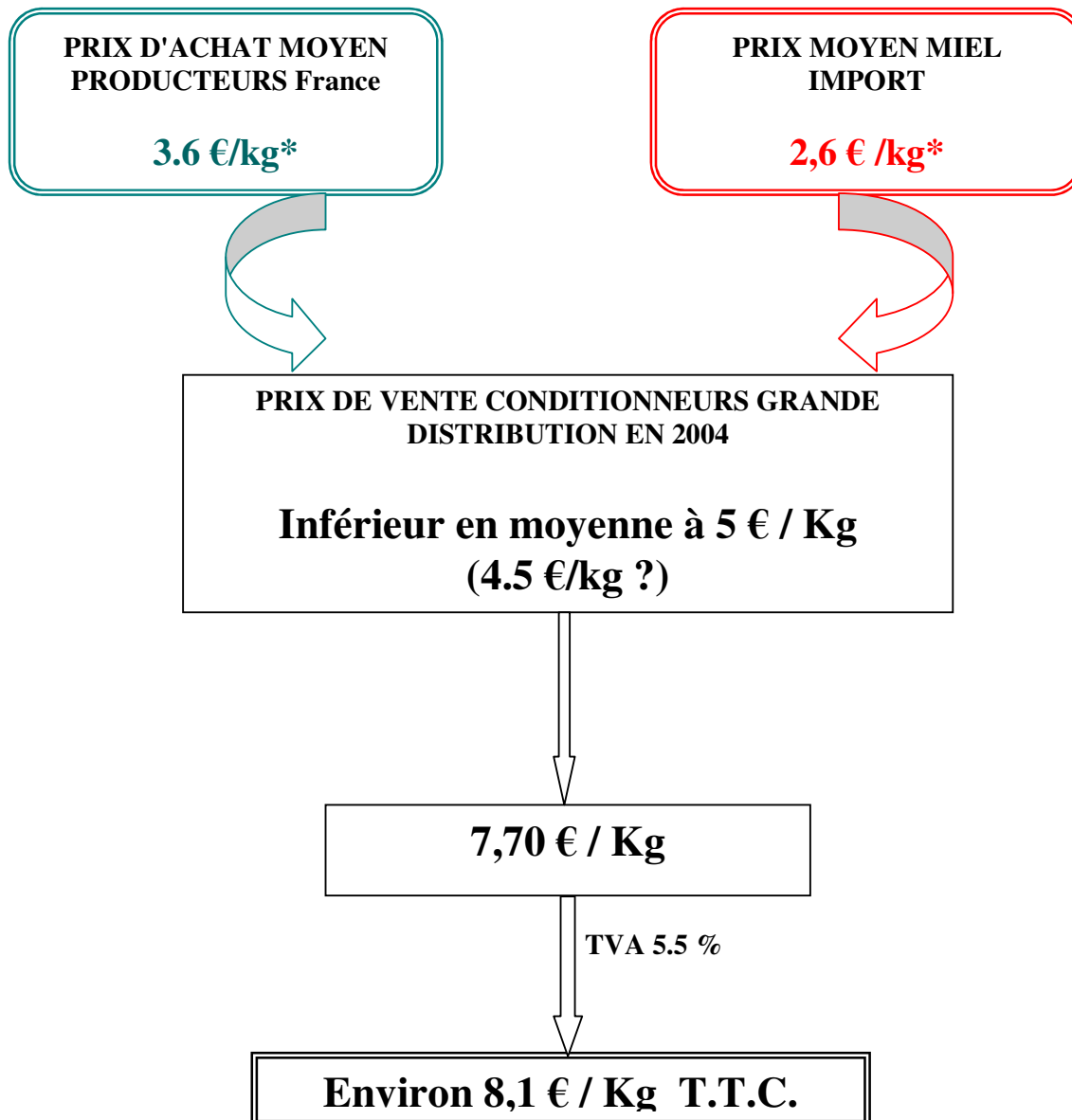
Les prix de vente en conditionné des apiculteurs rencontrés dans le cadre de notre enquête sont de l'ordre de 4 à 4.5 €/kg pour des miels de « printemps » (colza), tournesol ou toutes fleurs et de 4,5 €/kg à 7 €/kg pour les miels de cru, selon le cru. Le prix de vente au kg est bien entendu aussi variable selon le conditionnement - pot verre ou plastique- conditionnement en 250 g, 500 g ou kg ...

Les marges des points de vente qui disposent d'une certaine indépendance sont moins importantes que celles pratiquées par les centrales d'achat (pas de marge arrière en particulier) et seraient de l'ordre de 25 %.

Dans certains cas, les apiculteurs sont moins chers que les marques nationales, mais on peut aussi avoir la situation contraire.

DECOMPOSITION DES PRIX GRANDE DISTRIBUTION EN 2004

PRODUCTEURS → CONSOMMATEURS



* Coûts de transport non inclus

4.3. AUTRES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

4.3.1 Circuit spécialisé (diététique, biologique)

Le secteur regroupe boutiques franchisées à marque et indépendants. Le miel peut être conditionné à façon pour des marques.

Les ventes sur ce circuit, malgré son développement ces dernières années (notamment augmentation du nombre de points de vente en biologique), semblent relativement stables.

Les apiculteurs locaux peuvent l'approvisionner, l'achat de proximité étant souvent privilégié sur ce circuit. A priori, sur le circuit biologique, les miels ne sont pas forcément biologiques, en lien sans doute avec les difficultés d'approvisionnement.

Le volume total de miel devrait être de l'ordre de 1500-2000 tonnes.

4.3.2. Autres détaillants

Le miel est commercialisé en épicerie, et éventuellement chez d'autres détaillants : boulangeries, confiseries.

Le nombre d'épiceries, déjà en décroissance forte en 1997 continue à diminuer : de 19 000 en 1996, on est passé à 15 000 épiceries en 2003.

La part de marché de ces points de vente est faible.

Si l'on excepte peut-être les épiceries dites épiceries fines ou les points de vente « produits du terroir », les ventes de miel y sont limitées, les rotations faibles.

Le secteur s'approvisionne auprès de grossistes.

Certains apiculteurs locaux peuvent y être présents, surtout dans les points de vente « produits du terroir ».

Il paraît difficile de penser que le marché puisse dépasser quelques centaines de tonnes, même en tenant compte des ventes chez les autres détaillants comme les boulangeries.

Au total, au niveau des détaillants autres que grande distribution, les ventes des différents opérateurs (entreprises de conditionnement et apiculteurs) ne devraient pas excéder 2 000 tonnes.

4.4. Utilisations industrielles du miel en France :

Panorama des utilisations industrielles

Les chiffres et les évolutions présentés ci-dessous proviennent de différentes sources : interviews industriels (Nestlé, Dailycer, Yves Rocher, Suprem'Nougat), shop check, Agreste, Alliance 7, Syndicat Français des Miels, Syndicat Français des fabricants de nougat de Montélimar et de ses dérivés.

Il s'agit bien des utilisations par l'industrie (alimentaire ou autre). Les productions propres des apiculteurs ne sont pas incluses dans ces chiffres.

Ce panorama ne prend pas non plus en compte les productions artisanales.

4.1. Proportions dans les produits finis : très variable, selon le positionnement marketing du produit.

Résultat du shop check (Intermarché, Telemarket et Ooshop)

Produit fini	Marque	Société	Lieu de fabrication ou de conditionnement	Proportion de miel
Céréales	Mielak	Tumador	Charmes sur Rhône	6 %
Céréales	Crunch	Nestlé	Etranger ?	Faible ¹
Céréales	Cheerios	Nestlé	France	9,5 %
Céréales	Chusters	Nestlé	Etranger ?	Faible ²
Céréales	Golden Grahams	Nestlé	Etranger ?	2,8 %
Céréales	Pops	Kellogg's	Etranger	3,5 %
Pain d'épices	Sans marque (« pain d'épices au miel »)		Belgique	30 %
Pain d'épices	Prosper au lait	LU		Faible
Pain d'épices	Sans marque (« Au miel »)	LU		15,5 %
Pain d'épices	Pur miel Albert Ménès	Albert Ménès		60 %
Pain d'épices	Sans marque		Belgique	Non précisé
Biscuit	Biscuit pour petit déjeuner, miel sésame	Luna (Vitagermine)	France	2 %
Biscuit	Biscuit pour petit déjeuner au miel	LU		9 %
Nougat	Nougat tendre de Montélimar	MDD « Reflets de France »	France	Peu précis (7 à 13 %)
Barre chocolatée	Balisto au miel	Masterfood	Allemagne	0,7 % (miel en poudre)

¹ Dernier poste de la composition

² Dernier poste de la composition

Les proportions de miel dans les différents produits sont variables, en fonction du positionnement marketing du produit. Un produit qui met en avant sa richesse en miel en contient en général une quantité suffisante pour justifier cette allégation. Il existe cependant des contre exemples (cf. Balisto).

En ce qui concerne le nougat, l'IGP «Nougat de Montélimar» sera réservée à des nougats contenant 25 % de miel par rapport aux matières sucrantes mises en oeuvre. Sur ces 25 %, 7 % devra être de lavande d'origine française et 18 % pourra venir des autres pays du bassin méditerranéen.

Actuellement, l'IGP n'est pas encore agréée. Il y a les discussions, notamment sur les 7% de miels français (difficile à obtenir régulièrement d'après les fabricants de nougats). De plus, le prix du miel de lavande français aurait doublé sur les deux dernières années. Il coûterait actuellement 7 à 9 €/kg, et le miel toutes fleurs serait acheté par les fabricants de nougats 4 à 5 €/kg.

4.2. Tableau général des utilisations industrielles en France.

Une nette prédominance des utilisations dans les céréales pour petits déjeuners.

Produits finis	Tonnage de miel mis en oeuvre en 2003 (en t)
Céréales pour petits déjeuners	1 100
Pains d'épices et autres biscuits et pâtisseries	700
Nougats et autres confiseries	600
Aliments pour l'enfant et produits diététiques	200
Entremets, petits déjeuners, aides à la pâtisserie, biscotterie	Moins de 100
Produits d'hygiène et autres	Moins de 100
Total	2 700 t

(Sources : Alliance 7, Agreste, interviews industriels)

- On notera que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'hydromel, pour lequel nous ne disposons pas de chiffres.

Il existe une incertitude importante concernant le secteur des céréales pour petits déjeuners.

- Selon certains industriels des céréales, les quantités utilisées dans ce secteur pourraient être plus importantes que celles indiquées ci-dessus, car tous les industriels concernés ne déclareraient pas leur consommation de miel.

Notons que certains industriels, par ailleurs, pour des raisons techniques, utilisent du miel déshydraté. Ces utilisations sont rares, et les quantités mises en oeuvre sont faibles³.

- Les quantités utilisées dans les produits d'hygiène sont très faibles. Un des principaux producteurs de shampoing revendiquant une composition au miel n'achète que quelques centaines de kilos par an.

4.3. Principales évolutions récentes : une légère augmentation ces 8 dernières années.

Globalement, depuis 1995, les quantités de miel utilisées par l'industrie ont légèrement augmenté.

Céréales pour petits déjeuners : demande soutenue grâce à l'augmentation des ventes de produits finis.

Depuis 1995, les tonnages de céréales pour petits déjeuners ont augmenté de façon significative, passant de 73 000 tonnes à 113 000 tonnes en 2003. Selon les données d'Alliance 7, les tonnages de miel utilisés ont suivi la même progression. Cependant, un des industriels interrogé estime que la tendance récente à la lutte contre les produits sucrés pourrait ralentir la consommation dans ce secteur.

Selon d'autres experts, pour des raisons nutritionnelles, les produits de petits déjeuners doivent garder des proportions de sucres suffisantes. De plus, la connotation « santé » du miel lui confère une meilleure image, comme apporteur de sucre, que le sirop de glucose ou les autres produits sucrants.

On notera d'ailleurs pour corroborer cette opinion que l'on trouve à présent des biscuits pour petits déjeuners contenant des proportions importantes de miel, notamment dans des marques comme Danone qui se positionnent comme aliments santé.

Les producteurs de céréales ont leur propre cahier des charges pour le miel utilisé. Ils achètent leurs miels à des conditionneurs, français ou étrangers, qui s'approvisionnent en France ou sur le marché international.

Nougat : demande soutenue grâce au projet d'IGP.

Le tableau ci-dessous donne les consommations de l'ensemble de la branche chocolaterie – confiserie, branche dans laquelle le principal produit

³ 1 kilo de miel déshydraté correspond à environ 600 g de miel liquide car, dans un kilo de miel déshydraté, il y a des maltodextrines en quantités importantes, alors que le miel liquide ne contient que 18 % d'eau

consommateur de miel reste le nougat. Il existe aussi, relevant de cette branche, des bonbons au miel, des barres chocolatées,...

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Consommation de miel par an	185	188	225	383	501	502	477	539	591

Tableau : consommation de miel en France, en tonnes, par la branche industrielle « produits de la chocolaterie et confiserie » (sources Agreste et Alliance 7)⁴.

Il existe un projet d'IGP pour le nougat, pas encore totalement abouti, qui devrait à terme favoriser le miel français.

Par les autres produits (céréales, pain d'épices, aliments pour enfants), il n'y a pas de valorisation spécifique de l'origine France. Seules les caractéristiques techniques et le prix entrent en ligne de compte.

Pains d'épices, autres pâtisseries de conservation, biscotterie, biscuiterie : le niveau de consommation retrouve celui des années 95, après une diminution prononcée en 99 et 2000.

Le tableau ci-dessous donne les consommations de l'ensemble de la branche biscotterie, biscuiterie, pâtisseries de conservation, branche dans laquelle le pain d'épices reste le principal produit consommateur de miel

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Consommation de miel par an	692	775	709	544	585	681	721	751

Tableau : consommation de miel en France, en tonnes, par la branche industrielle «biscotterie, biscuiterie, pâtisseries de conservation» (sources Agreste et Alliance 7)⁵.

Il existe aussi, relevant de cette branche, des biscuits (par exemple biscuits pour petits déjeuners au miel).

Au total,

L'augmentation forte du prix du miel sur le marché international en 2003 et 2004 pouvait faire penser à une diminution de la proportion de miel dans les produits. Ceci doit certainement être le cas pour certaines fabrications, mais, globalement, grâce surtout à la progression des volumes de céréales pour petit déjeuner, mais aussi aux utilisations en nougat, les volumes ont plutôt progressé sur longue période.

⁴ On notera que ce qui est important n'est pas le chiffre en soi, mais l'ordre de grandeur et l'évolution. En effet, sur les matières premières utilisées, les rectifications apportées d'une année sur l'autre par Agreste et les syndicats sont nombreuses et conséquentes. Par exemple, la consommation de miel de l'année 1999 était donnée pour cette branche à 384 t en 2000 et à 591 t en 2003 (chiffre définitif).

⁵ Même remarque que ci-dessus.

En tenant compte des fabrications artisanales, et d'utilisations non chiffrées comme l'hydromel, nous conservons une estimation globale de 3000 tonnes,

4.5. Restauration Hors Domicile

Il s'agit d'un secteur complexe, en forte croissance qui regroupe schématiquement :

- La restauration collective (santé, retraite, scolaire...), qui peut être concédée ou autogérée
- La restauration commerciale, chaînée ou non

Les achats peuvent concerner des petites portions pour le petit déjeuner dans les hôtels ou dans le secteur santé par exemple, mais l'on peut aussi rencontrer d'autres conditionnements.

Les achats sont donc plus ou moins concentrés selon le mode de fonctionnement, un restaurant indépendant ne s'approvisionne pas de la même manière qu'une chaîne.

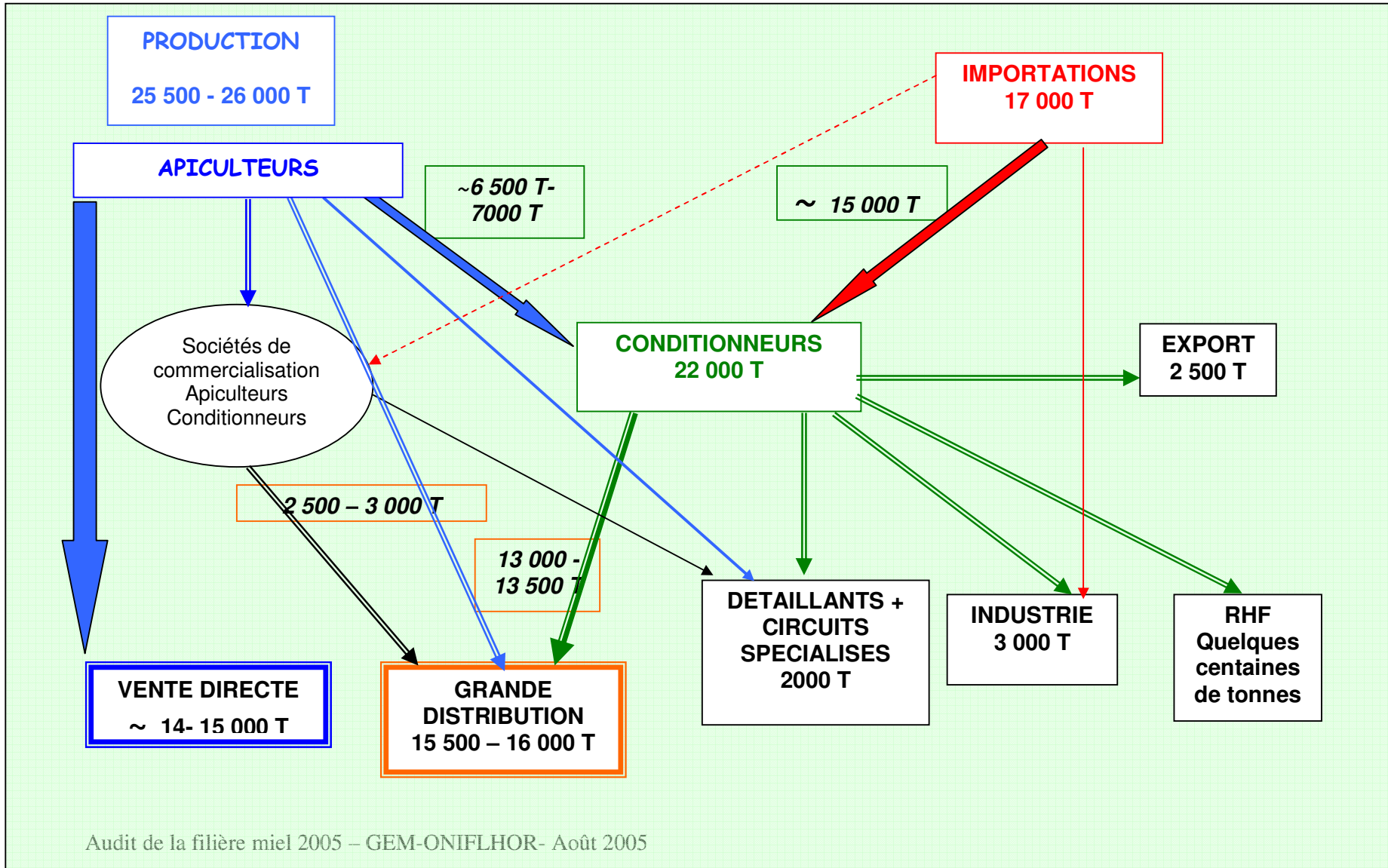
L'approvisionnement peut ainsi s'effectuer auprès des grossistes spécialisés ou directement en GMS, ou bien encore auprès d'opérateurs industriels, notamment les confituriers, et bien entendu auprès des conditionneurs.

Les grossistes spécialisés importants, les chaînes hôtelières, les sociétés de restauration collective, peuvent également procéder par appel d'offre auprès des conditionneurs au niveau européen.

Nous ne pouvons ici appréhender le marché global, aussi nous bornerons nous à mentionner les volumes identifiés dans le cadre de l'enquête.

Ainsi, plusieurs centaines de tonnes ont été identifiées sur ce créneau, dont certaines ventes réalisées par les apiculteurs eux-mêmes.

LA FILIERE MIEL FRANÇAISE





SECONDE PARTIE : ANALYSE AU NIVEAU MICRO ECONOMIQUE



SOMMAIRE SECONDE PARTIE

I- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON	70
II- PRODUCTION	72
2.1 Production moyenne de l'échantillon enquêté	72
2.2 Type de production	74
2.3 Difficultés de production	74
III- ANALYSE DES COÛTS DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION	78
3.1 Avertissement	78
3.2 Coûts de production des apiculteurs enquêtés	79
3.2.1 Coûts totaux	79
3.2.2 Structure des coûts	86
3.3 Coûts de commercialisation	94
IV – RENTABILITE DE L'ACTIVITE	99
4.1 Avertissement	99
4.2 Chiffre d'Affaires	100
4.2.1 Chiffre d'Affaires moyen	100
4.2.2 Disparités des Chiffres d'Affaires	103
4.3 Revenu apicole	105
4.3.1 Revenu apicole moyen	105
4.3.2 Disparité des bénéfices nets apicoles	106
4.3.3 Temps de travail	107
4.4 Prix de revient du miel	109
4.5 Prix de vente	112
4.5.1 Prix de vente moyen	112
4.5.2 Perspectives à court terme	114
CONCLUSION	116

L'analyse des coûts de production et de la rentabilité de l'activité s'est appuyée essentiellement sur une enquête auprès d'une quarantaine d'apiculteurs.

I- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

Les apiculteurs rencontrés se répartissent de la façon suivante :

		Moins de 70 ruches	70- 150 ruches	150 – 300 ruches	Plus de 300 ruches
PACA	5	2			3
Midi Pyrénées	5		1	1	3
Rhône -Alpes	4	1	1		2
Languedoc - Roussillon	4		1		3
Poitou - Charentes	4	1		1	2
Aquitaine	3		1	1	1
Centre	4		1	1	2
Pays de Loire	5		1		4
Bourgogne	3	1	1	1	
Auvergne	1				1
Champagne, Bretagne, Jura, Nord, Lorraine, Limousin	6	1	3		2
TOTAL par catégorie	44	6	11	4	23

🚦 Au total, on a donc :

27 professionnels,

- dont 23 pour lesquels l'apiculture est la seule activité
- et 4 qui ont en général d'autres activités que l'apiculture
- et 17 apiculteurs entre 30 et 150 ruches, soit pluri actifs, soit retraités

Les professionnels de plus de 300 ruches représentent donc plus de la moitié de l'échantillon : on aura privilégié les apiculteurs pour lesquels l'apiculture représente la seule activité et la seule source de revenu.

Les apiculteurs de moins de 70 ruches se trouvent très fortement sous-représentés si l'on se réfère à leur poids en nombre d'apiculteurs.

🚦 14 apiculteurs :

- 12 professionnels et 2 apiculteurs de moins de 150 ruches, rencontrés dans le cadre de l'audit réalisé en 1997 ont été interrogés à nouveau, afin de pouvoir préciser les évolutions avec les mêmes acteurs.

Les situations ont été pour certains d'entre eux notablement modifiées : ainsi, parmi les 12 professionnels, 2 étaient pluri actifs en 1997. Parmi les 2 producteurs de moins de 150 ruches, un était professionnel en 1997.

✚ Nous avons essayé de rencontrer quelques apiculteurs dans les plus importantes régions en termes de nombre de ruches et d'avoir au moins un entretien dans quelques autres régions. On aura sur représenté les régions Ouest, notamment Pays de Loire et Poitou-Charentes.

✚ Le traitement présenté ci-après porte sur **16 996** ruches au total, dont :
-**15 578 ruches** sont exploitées par des professionnels de notre échantillon avec, en moyenne **577 ruches par apiculteur**.

-**1418 ruches** exploitées par les producteurs de moins de 150 ruches, (**83 ruches en moyenne par apiculteur**).

✚ L'âge moyen des apiculteurs de moins de 150 ruches de notre échantillon se situe à 59 ans, tandis que l'âge moyen des apiculteurs professionnels est un peu au-dessous de 50 ans.

On ne compte que deux apiculteurs de moins de 40 ans dans l'échantillon, dont l'un installé récemment.

Toutefois, pour 4 exploitations professionnelles, la reprise est prévue d'être assurée par les fils des apiculteurs (effective en 2005 dans 3 cas).

Il s'agit donc **d'un petit échantillon** : l'objectif de l'enquête étant une fois encore de préciser les tendances d'évolution d'une part et d'avoir une vision plus qualitative, grâce aux échanges avec les apiculteurs.

II- PRODUCTION DE L'ECHANTILLON ENQUETE

2.1. PRODUCTION MOYENNE DE L'ECHANTILLON ENQUETE

Malgré la petite taille de l'échantillon enquêté en termes de nombre de ruches, les rendements moyens par ruche pour les professionnels sont très voisins de ceux estimés pour la France entière, soit :

Moyenne : 24 Kg/ ruche pour les professionnels.

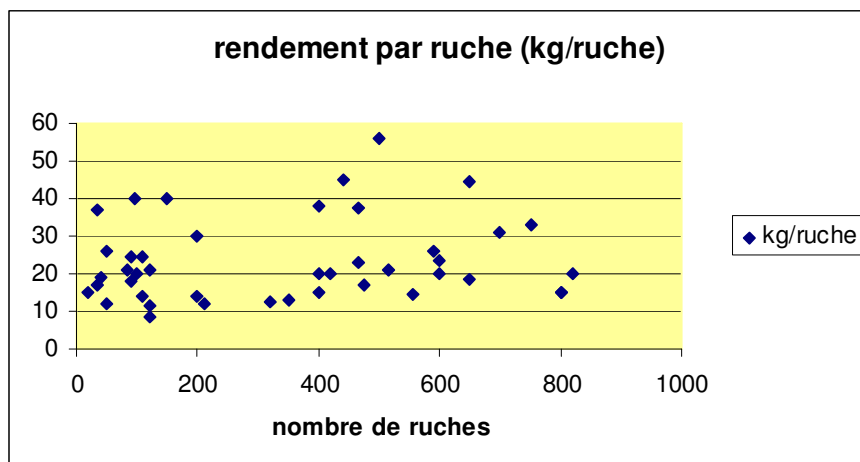
Avec des valeurs variant de 12 kg/ ruche à 56 Kg/ ruche.

Et pour les apiculteurs possédant moins de 150 ruches, une production moyenne 18 kg/ruche, avec des valeurs variant de 8 kg/ruche à 40 kg/ruche, soit un rendement moyen supérieur à celui estimé pour la France entière.

On gardera toutefois en mémoire que les apiculteurs de cette catégorie se situent plutôt dans la catégorie 70-150. Deux apiculteurs avec une production de 40 kg/ruche relèvent fortement la moyenne. Nous n'avons pas, par ailleurs rencontré d'apiculteurs de moins de 30 ruches.

Il est donc peu étonnant que le rendement moyen de notre groupe d'apiculteurs soit relativement élevé.

Distribution des rendements par ruche en fonction du nombre de ruches :



On remarquera la très forte hétérogénéité du rendement par ruche, même si 11 apiculteurs sur 44 (25 %) seulement dépassent 30 kg/ruche.

🚩 Comparaison avec l'enquête 1997 (45 apiculteurs)

Rendement moyen par ruche	Enquête 1997 (45 apiculteurs dont 25 professionnels)	Enquête 2004 (44 apiculteurs, dont 27 professionnels)
Moyenne total échantillon	25.3	23,6
Moyenne < 150 ruches	18.9	18
Moyenne > 150 ruches	30.5	24,1

On retrouve, en moyenne, une diminution de plus **de 5 kg/ruche (ici 6 kg / ruche) pour les apiculteurs professionnels.**

🚩 Le « micro échantillon » des apiculteurs rencontrés dans le cadre des deux enquêtes confirme encore ces résultats **(14 apiculteurs dont 12 professionnels)**, de façon encore plus contrastée.

Rendement moyen par ruche	Enquête 1997	Enquête 2004
Kg/ruche	32.8	23,6

En conclusion,

La baisse de rendement moyen apparaît donc comme une tendance nette.

Ce constat est d'autant plus frappant que les régions traditionnellement de grandes cultures, où les rendements par ruche étaient élevés, ont été surreprésentées.

Toutefois, les écarts entre producteurs restent très importants.

2.2. TYPE DE PRODUCTION DE L'ECHANTILLON ENQUETE

Sur l'ensemble de l'échantillon (44 apiculteurs), la répartition de la production est la suivante :

PRODUCTION	Grandes cultures (colza, tournesol, luzerne)	Toutes fleurs	Crus (acacia, châtaigner...) et Montagne
401 T total échantillon	158 T dont 103 t de tournesol identifiées	93 T	140 T
% professionnels	42 %	21 %	37%
% petits producteurs	28%	48.5 %	23.5 %

Les miels de grandes cultures continuent à représenter une part importante des miels **produits chez les professionnels**, même si quelques apiculteurs déclarent ne plus en produire.

Le tournesol en constitue une part significative (26 % de la récolte de l'échantillon enquêté).

Chez les producteurs **de moins de 150 ruches**,

- les miels de grandes cultures sont moins importants, (**moins de 30% des volumes produits**) et le tournesol reste minoritaire (10%),
- les miels toutes fleurs sont prédominants (**48% des miels produits**)
- et les miels de crus sont minoritaires, mais restent significatifs (**23% des miels produits**).

Les rendements sur tournesol rencontrés varient, pour notre échantillon dans son ensemble de 0 à 30 kg/ruche, avec **une moyenne qui se situe à quelque 15-16 KG/ruche et qui constitue la valeur la plus fréquemment rencontrée, soit un rendement bien plus faible que ceux obtenus dans le passé.**

2.3 DIFFICULTES DE PRODUCTION

La difficulté à produire a marqué ces dernières années.

La baisse de rendement moyen est expliquée par les apiculteurs par :

Mortalité des abeilles, affaiblissement des colonies

La capacité de production du cheptel constitue depuis plusieurs années un facteur supplémentaire de variabilité de la récolte.

✚ Les pertes hivernales sont évoquées pour l'ensemble de l'échantillon (y compris les petits producteurs) **de l'ordre de 25 % au moins. Des valeurs de 30 à 40 % sont parfois citées.**

Les mortalités ne se rencontrent pas toujours en fin d'hiver. Il s'y ajoute des mortalités ou des affaiblissements de colonies plus étalés dans le temps, durant la saison apicole.

Les mortalités d'abeilles semblent avoir, pour l'année 2004, pris un caractère moins fulgurant : alors que l'on avait des « *pertes affreuses* » dans l'instant, « *la mortalité est plus diffuse, plus étalée dans le temps* ».

Toutefois, un apiculteur de l'échantillon ayant perdu 80 % de son cheptel a mis fin à son activité apicole en 2004. Tel autre a subi une perte de 40 % assez tard dans la saison...

✚ Ce taux de perte est unanimement considéré comme plus élevé que dans le passé, où l'on évoque **un taux de perte de 5 à 10 %** considéré comme normal.

⇒ **Ceci conduit à un nombre réel de ruches en état de produire moins important lorsque débute la saison apicole.**

✚ **Les traitements phytosanitaires sur grandes cultures et notamment sur tournesol sont le plus souvent incriminés en premier lieu.**

L'interdiction des semences enrobées « Gaucho » et « Régent » en 2003 n'aurait pas encore d'effet visible en 2004, alors que les stocks ont eu l'autorisation d'être écoulés. La rémanence dans les sols est couramment admise d'autre part. Enfin, certains apiculteurs pensent que l'autorisation d'utiliser les semences enrobées sur le maïs pourrait conduire à une contamination du pollen.

Plus généralement, **l'ensemble des traitements phytosanitaires** sur différents types de production fragilisent les colonies et conduisent à une souffrance de l'abeille.

✚ Les apiculteurs continuent cependant et en particulier dans les zones de plaine, à rechercher une production de miels de grandes cultures (tournesol et colza) : ils y sont de fait contraints économiquement. « *on ne peut pas s'affranchir du tournesol* ».

La mortalité des abeilles et l'affaiblissement des colonies ont conduit les apiculteurs à rechercher des zones de cultures un peu plus préservées. Certains évoquent un effet différent des produits phytosanitaires en fonction des sols...

L'incertitude quant aux risques encourus de perte et d'intoxication de cheptel, apparaît comme un facteur déstabilisant : « *on ne sait jamais ce qui va se passer* » et **créé un environnement anxieux.**

Renouvellement du cheptel

La nécessité de renouveler une part importante du cheptel chaque année conduit finalement à une baisse du rendement global de l'exploitation.

Les apiculteurs ont en effet développé ces dernières années **une stratégie d'anticipation de pertes de colonies**.

Beaucoup préparent en permanence des essaims : ruchettes, qui seront disponibles l'année suivante.

Ou bien encore, les apiculteurs prélèvent un essaim au début du printemps dans une ruche existante, mais les ruches ainsi divisées, affectées à la production d'abeilles, produisent moins. La nouvelle ruche ne sera opérationnelle qu'à la fin de l'été seulement.

Il existe aussi bien entendu des achats de reines et d'essaims, qui restent par ailleurs intéressants pour améliorer le cheptel.

A noter que, pour les apiculteurs, il est parfois difficile de montrer une mortalité parce que la mortalité a été anticipée l'année précédente. L'origine des mortalités est également difficile à démontrer : la pression environnementale entraîne une faiblesse des ruches et l'apparition de maladies qui viennent recouvrir les causes premières.

Autres facteurs explicatifs de diminution de rendement

Plus généralement, les apiculteurs évoquent un environnement en général dégradé.

- **Le facteur climatique** : climat plus sec et plus chaud dans le Sud, plus froid en montagne...

- **La diminution des surfaces mellifères.**

Il s'y ajoute les effets de l'urbanisation, les pratiques de gestion des haies...la diminution de la diversité florale, la réduction de la biodiversité.

Certains apiculteurs se plaignent de l'interdiction de placer des ruches sur les jachères.

- **Rendement sur colza et tournesol**

Indépendamment des effets des produits phytosanitaires, sont évoqués l'évolution des variétés de colza et de tournesol, moins mellifères. Certains évoquent un capitule plus petit, une floraison plus courte, une incidence des conditions météorologiques plus importante sur des floraisons courtes...

Enfin, les surfaces plantées en colza et tournesol ont nettement diminué dans certaines régions.

Comportement anormal des reines

Enfin, un comportement anormal des reines a fréquemment été évoqué, sans que l'on en ait une compréhension claire, mais que les apiculteurs rattachent peu ou prou aux effets des traitements phytosanitaires. Les produits de traitement agricoles (contamination des pollens ?), l'environnement en général sont mis en cause.

Les reines pondent moins, ont une durée de vie plus courte, deviennent stériles au bout d'un an.

Les jeunes reines meurent prématurément sans que l'on ait d'explication.

On parle « *de reines mal fécondées, de stérilité des mâles...* »

Au total, il faut surveiller davantage les reines : si on ne le fait pas, les pertes hivernales seront plus importantes ; il faut remérer plus souvent.

Conclusion

Au total, pour les professionnels, un effort continu est effectué pour maintenir le niveau du cheptel et le niveau de la production.

Les colonies qui semblent réellement plus fragiles doivent sans conteste être davantage suivies.

Le rendement moyen par ruche, indépendamment des variations régionales et des aléas climatiques est en baisse nette, selon les données de notre enquête.

La réponse à l'ensemble des facteurs défavorables qui ont affecté la production va être de plusieurs types :

- maintenir le niveau du cheptel, voire l'augmenter, pour pallier la baisse de rendement
- suivre davantage les colonies notamment par un renouvellement plus fréquent des reines
- transhumer davantage : Les apiculteurs professionnels vont rechercher d'autres miellées et « *misent sur les crus* », pourtant plus difficiles et plus aléatoires. De plus, « *quand on fait de la transhumance, on expose moins longtemps en zone pesticide* ».

III- ANALYSE DES COÛTS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION

3.1 AVERTISSEMENT

L'évaluation des coûts de production s'est appuyée sur un certain nombre de conventions, afin d'homogénéiser les données entre les producteurs.

On a réalisé autant que possible une segmentation entre les coûts de production proprement dits, qui ne concernaient que la production de miel d'avec les coûts de commercialisation.

-Amortissement de bâtiment

Les bâtiments ont été amortis sur 20 ans

- Coûts de transport

Dans la majorité des cas, nous avons pu évaluer le coût réel des véhicules.

Les coûts de transport ont été calculés en tenant compte :

- Des dotations aux amortissements

Les véhicules et tout ce qui se rapporte au transport (grues, plateaux, remorques...) ont été amortis **sur 8 ans**. Cette durée d'amortissement un peu plus longue que ce qui est couramment pratiqué d'un point de vue comptable, s'appuie sur une réalité de terrain, les apiculteurs conservant en général longtemps leurs véhicules. Cette convention a permis aussi de prendre en compte les véhicules datant de moins de 8 ans, ce qui a homogénéisé les coûts entre apiculteurs.

- **des coûts de carburants,**
- **des coûts d'assurance des véhicules**
- **et coûts divers affectables au transport : réparation, entretien, frais d'autoroute.**

- Les matériels divers : extracteurs, maturateurs... ont été amortis sur 5 ans

- Les achats de ruches ont été en général amortis, lorsqu'ils étaient significatifs en regard des coûts totaux (7 ans).

Lorsqu'ils représentaient une part faible de ces coûts ou pouvaient difficilement être isolés, on les aura comptabilisés en achats de fournitures divers.

3.2. COÛTS DE PRODUCTION DE L'ECHANTILLON ENQUETE

Les coûts de production évalués avec les apiculteurs ont été ramenés à la ruche (divisé par le nombre de ruches déclaré et non par le nombre de ruches en production).

On a ensuite réalisé une moyenne pondérée des coûts des apiculteurs de l'échantillon.

Les coûts de commercialisation ne sont pas ici pris en compte.

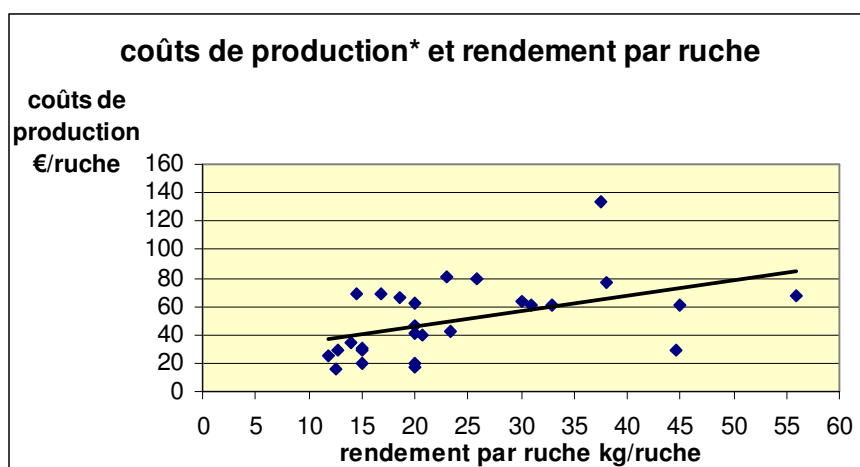
3.2.1 Coûts Totaux

- Les coûts de production (toutes activités apicoles) moyens s'élèvent, pour l'ensemble de l'échantillon à

2004	Moins de 150 ruches	Plus de 150 ruches
Coût moyen de production €/ ruche	25	53

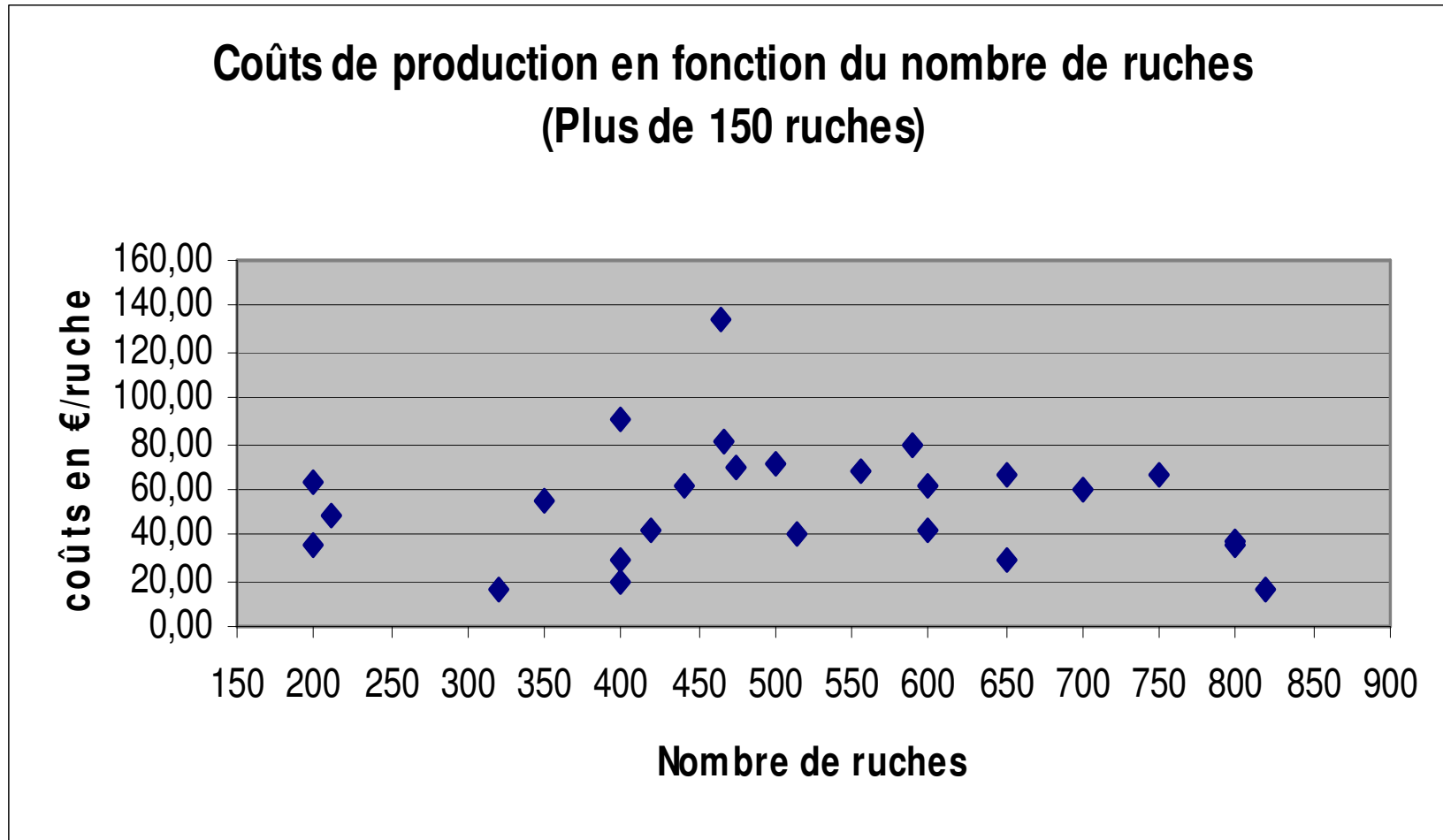
Ici encore, les valeurs moyennes ne reflètent pas les situations très contrastées rencontrées : comme le montre le graphe ci-après, les coûts de production sont compris dans une fourchette large : très variables pour les petits producteurs et allant de 15 €/ruche à plus de 100 €/ruche pour les professionnels.

- On notera que les coûts de production et les rendements par ruche sont assez bien corrélés pour les apiculteurs professionnels (coefficient de corrélation 0,47).

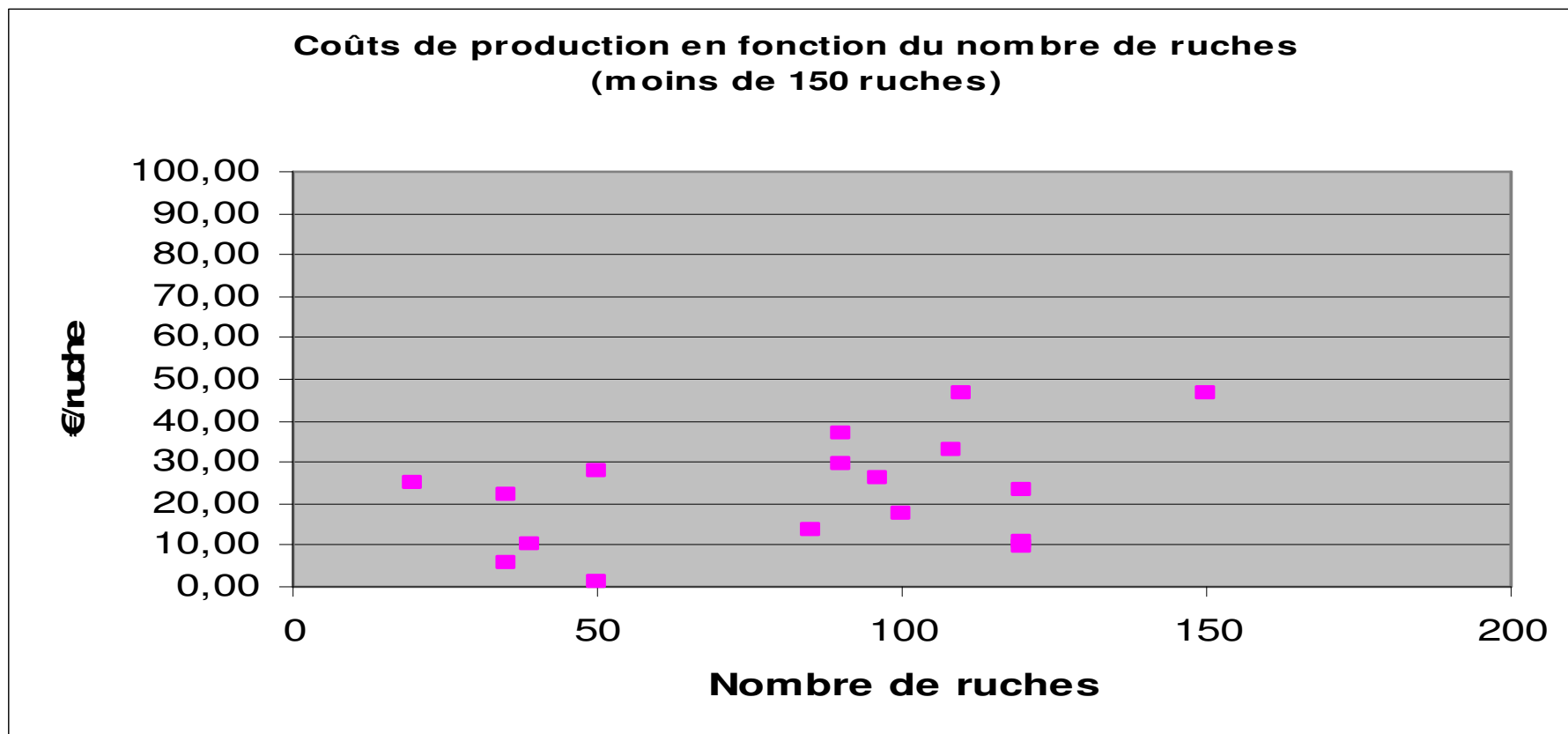


* Coûts de production spécifiquement miel (voir p 109)

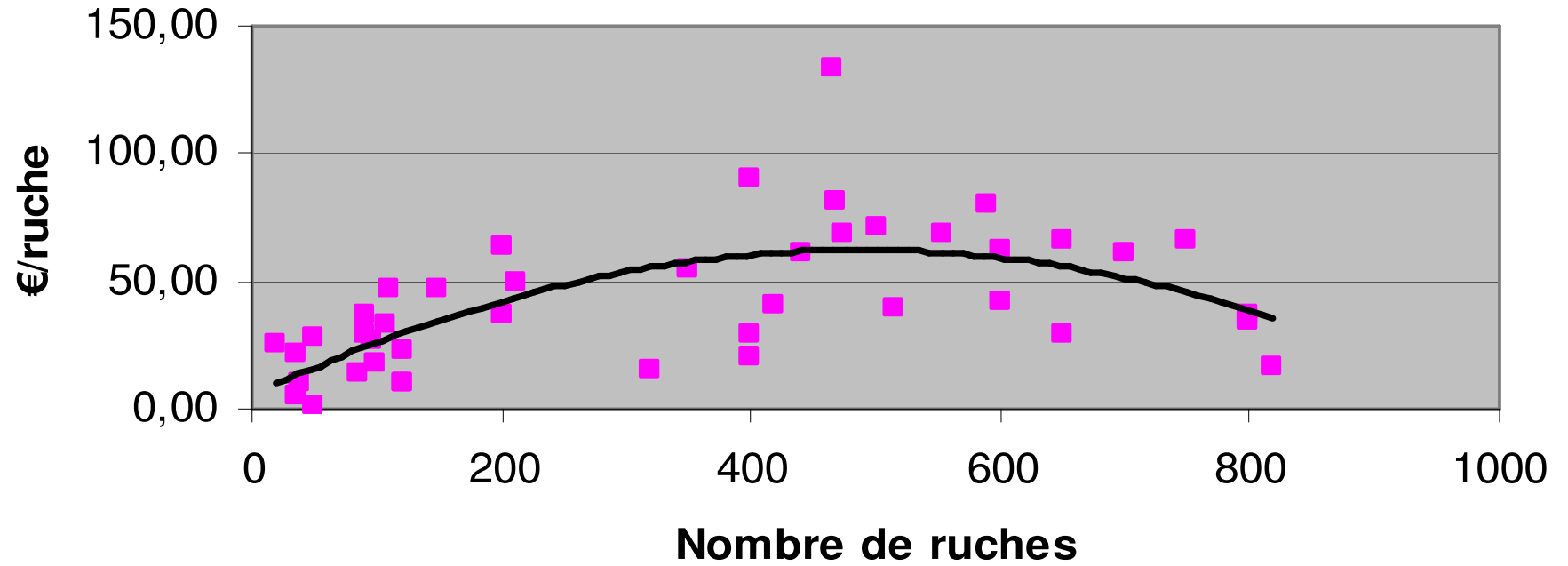
Il est intéressant de constater, qu'en moyenne, pour l'ensemble des apiculteurs, les coûts augmentent avec le nombre de ruches jusqu'à environ 500-600 ruches, puis commencent à décroître en moyenne au-delà.



* une installation importante ne figure pas sur ce graphe pour en faciliter la lisibilité



Couts de production en fonction du nombre de ruches (ensemble des apiculteurs)



Comparaison avec les enquêtes réalisées dans les régions

Compte tenu de la petite taille de notre échantillon, il est intéressant de comparer ces résultats avec ceux obtenus dans le cadre des différentes enquêtes réalisées par les ADA et le CNDA.

On peut ainsi citer :

- Le référentiel technico-économique de la filière apicole française réalisé en 2000 par le CNDA, auprès de 50 apiculteurs, tous professionnels et ciblé sur une commercialisation majoritaire (70%) en vrac.

Dans cette enquête, le coût de production (y compris les coûts de commercialisation, mais qui devraient être minoritaires), se situe,

- pour les apiculteurs dont la production de miel est l'activité principale à : 321F/colonie, **(49 €/ruche)**
- et pour ceux dont les activités autres (pollinisation, vente de reines et d'essaims) est significative à 422F/colonie **(64 €/colonie)**.

- L'enquête réalisée en 2003 par l'ADAM en Midi-Pyrénées, donnait une évaluation des charges d'exploitation de **52,5 €/ colonie** (plus de 70% de miels de grandes cultures, **61,2 €/ colonie** (production cumulée de miels de cru et de grandes cultures supérieure à 50%) et **112 €/colonie** (plus de 70% de miels de cru).

Aux variations d'échantillonnage près et bien entendu aux variations régionales près, sans oublier les variations individuelles, on se situe bien dans les mêmes ordres de grandeur.

Evolution des coûts de production

Rappel des coûts estimés dans les mêmes conditions en 1997

1997	Moins de 150 ruches	Plus de 150 ruches
Coût moyen de production FF/ ruche (1997)	168 F/ruche	273 F/ruche
€/ruche	25,6	41,6

Rappelons que 14 apiculteurs sur 44 font partie du même échantillon, mais dans des conditions parfois différentes (petits producteurs devenus professionnels ou vice-versa).

Ici encore, la comparaison de deux petits échantillons doit malgré tout être considérée avec précaution, tant les situations individuelles peuvent différer.

Très schématiquement, sans entrer dans le détail des situations individuelles,

- **les coûts de production des producteurs de moins de 150 ruches semblent avoir peu évolué, en moyenne, entre les 2 périodes** ; précisons toutefois que dans le présent échantillon, on note deux valeurs très basses (l'une à moins de 2 €/ruche, l'autre à environ 5 €/ruche), ce qui a une incidence sur la moyenne.

D'autre part, les apiculteurs autour de 100-150 ruches, dont certains en phase d'expansion, ont des coûts qui se rapprochent des coûts des apiculteurs professionnels.

Pour les plus petits producteurs, les coûts sont en général le plus possible limités, les investissements faibles.

Dans tous les cas, les variations d'échantillonnage entre les deux périodes et la variabilité des situations individuelles ne permettent pas de conclure à une évolution particulière des coûts.

On peut cependant raisonnablement penser que l'on n'est pas dans une situation de croissance marquée des coûts de production.

Pour certains petits producteurs, on pourrait même être dans une situation de baisse des coûts de production.

- **Coûts de production des professionnels**

- Le coût moyen de production par ruche est plus élevé sans surprise chez les professionnels que chez les petits producteurs : moindre coût du poste transport en valeur absolue, moins d'achats, moindre niveau d'investissement, peu ou pas de charges sociales chez les petits producteurs.

- **Les écarts sont importants entre les apiculteurs professionnels : les coûts sont très dispersés autour de la valeur médiane (54 € /ruche)*.**

- Les coûts de production des apiculteurs professionnels accusent toutefois une **augmentation moyenne assez nette, aux incertitudes d'échantillonnage prés.**

Cette augmentation est un peu supérieure à **25%, en euros courants**. Les coûts ont donc évolué plus vite que l'inflation (14,6 % d'inflation entre les deux périodes).

On retrouve globalement un niveau similaire d'augmentation des coûts de production pour le groupe d'apiculteurs rencontrés dans les deux enquêtes.

* La médiane partage l'échantillon en deux : 50 % des apiculteurs ont des coûts supérieurs à 54 €/ruche, 50 % ont des coûts inférieurs.

Coût moyen de production	1997	2004	Variation %
€/ruche	46	58,4	+ 27 %

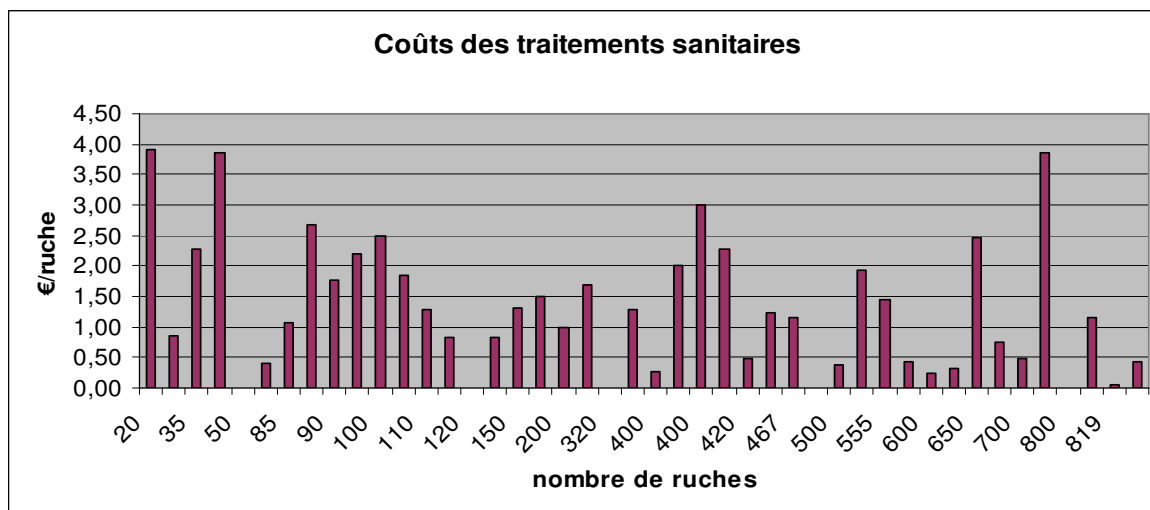
3.2.2. Structure des coûts

✚ Coûts des traitements sanitaires

▪ Les coûts correspondant aux traitements sanitaires, et principalement aux traitements anti-varroa sont très modestes en général. Ils se situent à **1,3 €/ruche** pour l'ensemble de l'échantillon, avec une différence symbolique entre petits producteurs et apiculteurs professionnels (respectivement 1,6 € et 1,15 €/ruche)

Le coût des traitements sanitaires est en moyenne moins élevé qu'en 1997 (**12,5 F/ruche et 1,9 €/ruche**), mais l'écart est minime en valeur absolue.

Le coût maximum observé est de l'ordre de 3,5 €/ruche. Les différences de coûts selon les apiculteurs s'expliquent par l'achat ou non de lanières de traitement, ainsi que par l'octroi éventuel d'aides à l'achat de ces lanières et enfin au montant de ces aides.



▪ Même si les avis restent partagés, pour la majorité des apiculteurs rencontrés, la pression de varroa a diminué ; la problématique s'estompe. « Varroa n'est pas éradiqué, et il ne faut pas espérer l'éradiquer, mais il est relativement jugulé ».

On n'assisterait plus aux infestations massives du passé : les ruches infestées sont plus isolées et le sont de façon moins importante.

Les explications en sont variées : on bénéficie des résultats d'années de traitement et de mobilisation de l'ensemble des apiculteurs, les abeilles se sont naturellement organisées contre varroa, l'environnement est moins favorable à varroa...

Certains évoquent toutefois des viroses relativement mal identifiées, dont on pense qu'elles peuvent être véhiculées par varroa.

- L'amitrase semble assez souvent utilisée « *l'amitrase donne des résultats* », tandis que les lanières au fluvalinate paraissent moins souvent rencontrées.

L'acide oxalique, le thymol peu onéreux apparaissent aussi à beaucoup comme ayant une efficacité suffisante actuellement.

Pour d'autres, l'essentiel, c'est l'alternance des produits.

Certains déclarent que, quel que soit le traitement, tout le monde a le même résultat.

On peut entendre aussi qu'il faut cesser « *l'acharnement thérapeutique* » et laisser l'abeille « *s'organiser pour se défendre* ». Quelques uns essaient timidement de ne plus traiter ou en tous cas de ne plus traiter certaines ruches.

Varroa, pour beaucoup, n'apparaît plus comme le problème majeur de la filière, même si tous admettent qu'il faut rester vigilant.

A noter que les planchers ajourés sont considérés comme ayant une réelle efficacité.

Aethnida, en revanche reste une inquiétude : l'impact sur la filière serait en tout état de cause bien pire que celui de varroa car le miel serait alors impropre à la consommation.

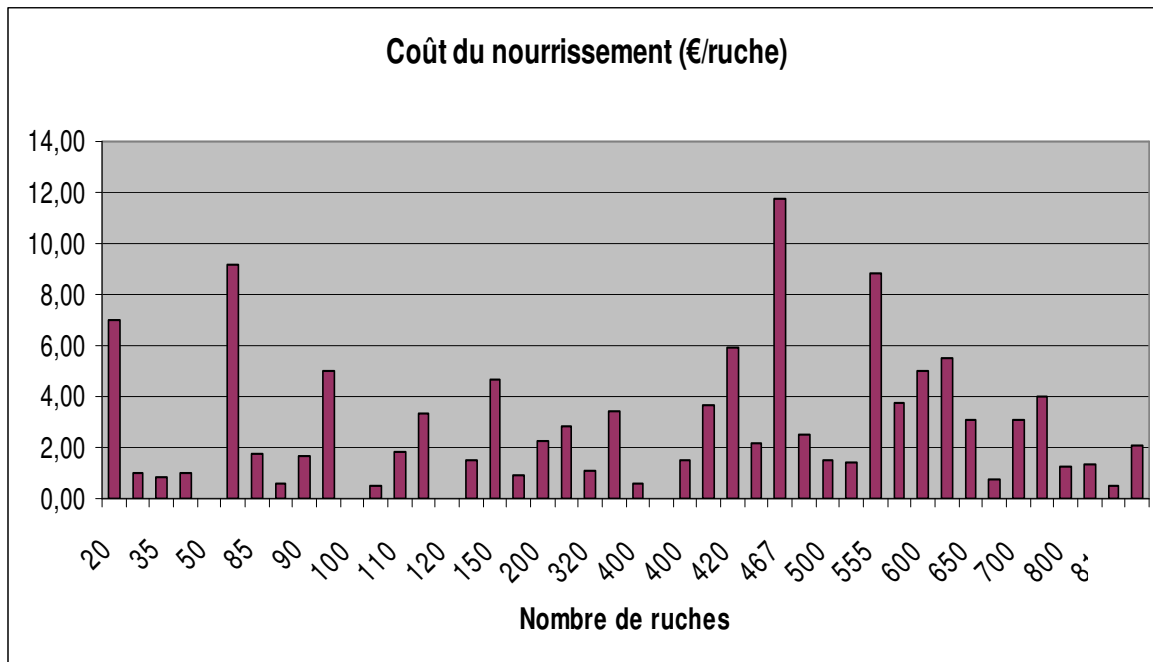
Coûts de nourrissage

Les coûts ci-après concernent essentiellement les achats de sucre ou de sirop.

Les besoins en aliment apporté à la ruche sont par nature variables. Toutefois la quasi-totalité de l'échantillon déclare avoir besoin de nourrir (alors qu'en 1997, près de la moitié de l'échantillon considérait ne pas avoir ou très peu de coût d'aliment).

Coût de nourrissage	de	Apiculteurs Moins de 150 ruches	Apiculteurs Plus de 150 ruches
Valeur moyenne €/kg		2, 4 €/kg	3 €/kg

Certaines valeurs hautes observées sur le graphe ci-contre correspondent à des colonies affaiblies l'année précédente (sècheresse).



Au total, on ne distingue pas, en moyenne, d'augmentation sensible du coût de nourrissage puisque l'on se situait également en 1997 à 19F/ruche en moyenne (environ 3 €).

Coûts de transport dans l'échantillon enquêté

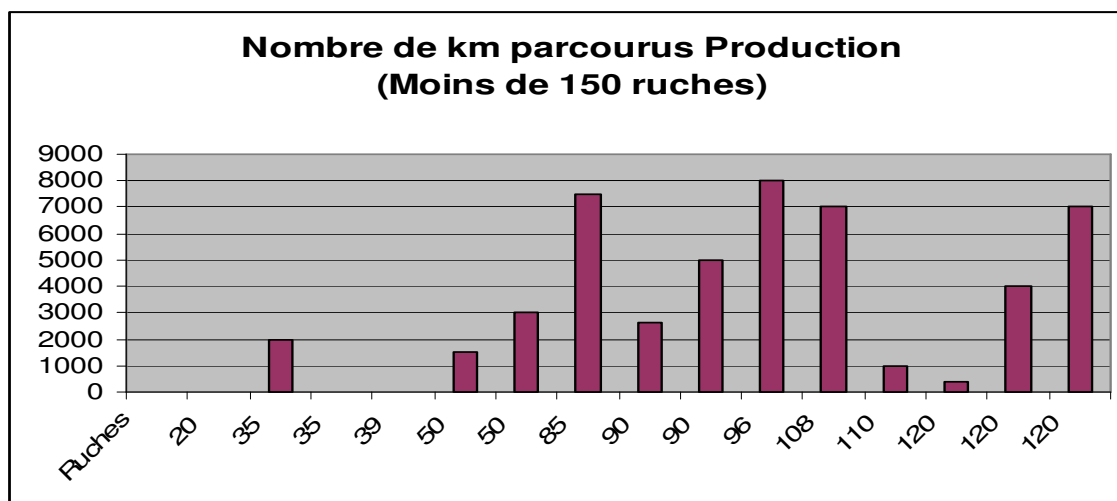
Les coûts de transport évalués ci-après comprennent les coûts de carburants, les coûts d'amortissement des véhicules (8 ans) et les frais divers (assurance, entretien).

Coût de Transport	Apiculteurs Moins de 150 ruches	Apiculteurs Plus de 150 ruches
Nombre moyen de km parcourus	3 200 km	27 000 km
Moyenne Km/ruche	32 km/ruche	50 km/ruche
Coût moyen par exploitation	740 €	8800 €
Dont dotations aux amortissements	219 €	3 500 €
Coût moyen €/ruche	8€/ruche	15 €/ruche

A noter que l'enquête réalisée par le CNDA en 2000, donnait, pour des apiculteurs professionnels commercialisant en majorité en vrac, une distance parcourue moyenne de 52 km/ colonie pour l'échantillon enquêté.

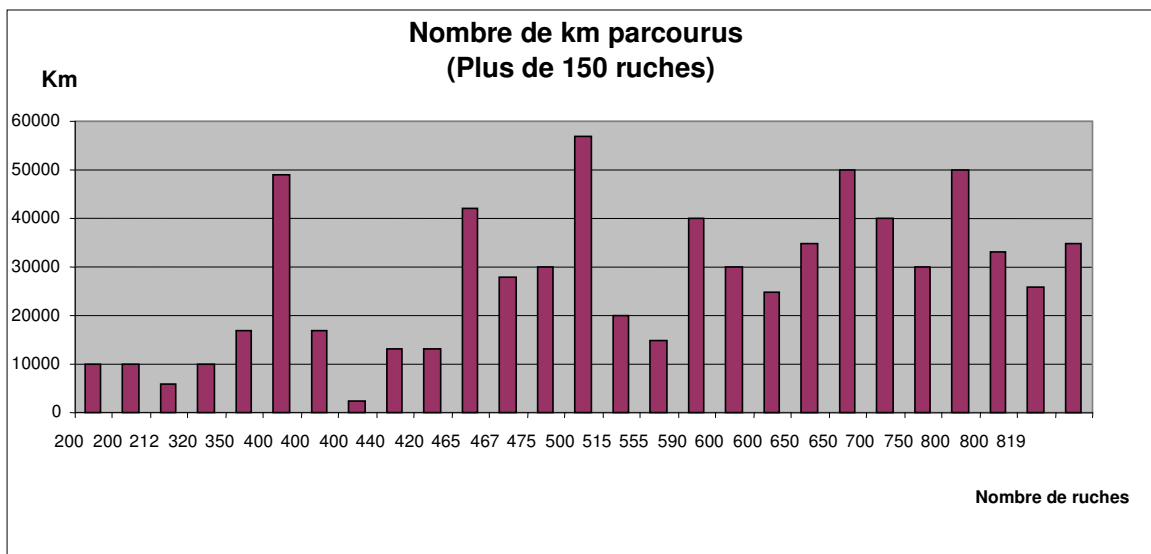
Les coûts de transport apparaissent donc nettement comme le premier poste de coût, pour les professionnels, mais aussi pour plusieurs petits producteurs.

Distribution des distances parcourues



- Les plus petits producteurs ont en général leurs ruchers à proximité de leur domicile. Les distances parcourues deviennent plus importantes dès que le nombre de ruches augmente (mais il existe des situations particulières). Le nombre de km parcouru par ruche reste significatif, même s'il est moins important que chez les professionnels. La moyenne se situe à plus de 3000 km.

- **Apiculteurs professionnels**



Si la moyenne se situe à environ **27 000 km par exploitation**, la moitié de l'échantillon d'apiculteurs professionnels parcourt plus de 30 000 km (dont plusieurs plus de 40 000 km). Les distances parcourues rendent compte de l'importance des transhumances, que **la plupart des apiculteurs professionnels déclarent être plus importantes que dans le passé.**

Plusieurs apiculteurs de l'échantillon ont réalisé des investissements récents de matériels (grue, plateau, remorque...) de transhumance, et souvent de véhicules, en lien avec les aides prévues dans le cadre du règlement miel. Ces investissements ont favorisé les transhumances.

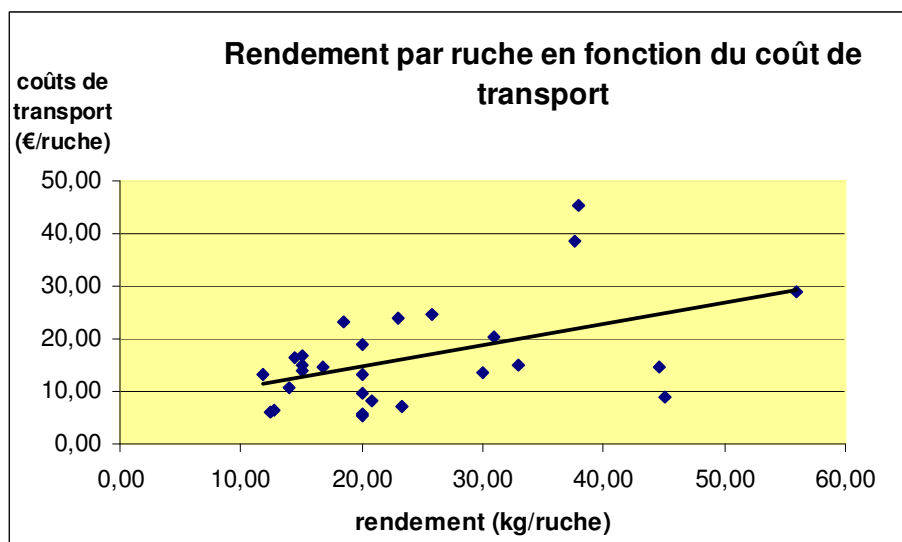
Il y a, enfin, dans notre échantillon, quelques exemples de ruches sédentaires.

Poids du transport dans le coût total de production

Les coûts de transport (y compris les dotations aux amortissements) représentent en moyenne **30% des coûts de production**, aussi bien pour les professionnels que pour les petits producteurs. Ils sont bien entendu plus élevés en valeur absolue (en €/ruche) pour les professionnels.

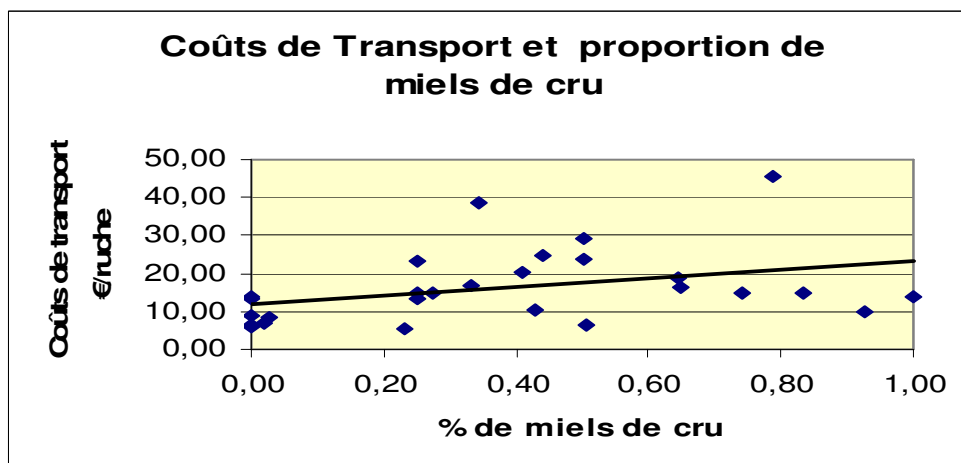
La moyenne pour les professionnels, se situe à **15 €/ruche**, mais avec des écarts importants : variant de 5-6 €/ruche à 45 €/ruche, variations directement liées à la pratique ou non de transhumances, aux distances consenties et également aux investissements réalisés.

Soulignons qu'il existe une corrélation significative, dans notre échantillon, entre le rendement par ruche et les coûts de transport (coefficient de corrélation 0,48).



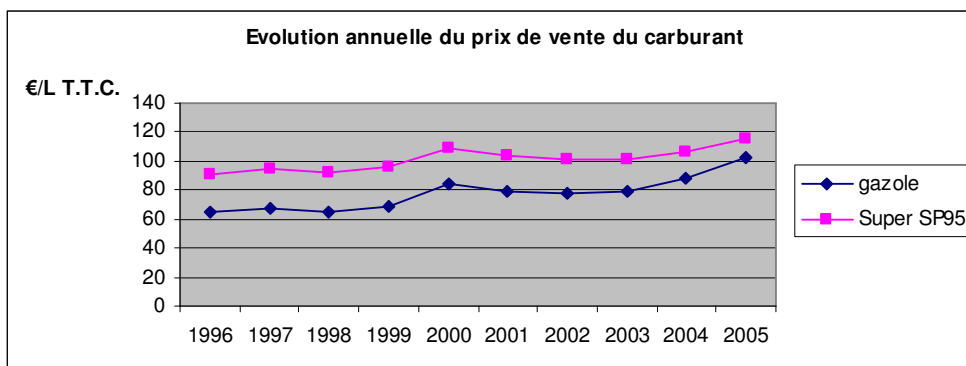
Les rendements par ruche ont tendance à augmenter quand les coûts de transport augmentent, mais il existe des contre exemples – rendements élevés et bas coûts de transports.

Dans une certaine mesure, les coûts de transport sont à mettre en relation avec le pourcentage de miels de crus et montage dans la récolte.



- Au total, le transport constitue un poste important de coût pour les apiculteurs, qui considèrent **qu'il est le poste ayant connu la plus forte augmentation ces dernières années** :
 - en raison de déplacements plus importants dans le but d'augmenter la production
 - très certainement aussi de par les investissements réalisés de matériels de transhumance comptabilisés dans les coûts de transport (qui ont pu aussi entraîner l'acquisition de véhicules)
 - et en raison de l'augmentation du prix des carburants

De fait, sur la période, le carburant a augmenté de 13% par exemple pour le super et 30% pour le gazole (Prix T.T.C.), avec un premier pic en 2000 et, un pic très marqué à partir de 2004.



Source : Ministère de l'Industrie

L'augmentation de prix du carburant entre 2004 et début 2005 est de l'ordre de 9% pour le super et 15% pour le gazole.

Achat de reines et d'essaims

Si la quasi-totalité des apiculteurs produisent leurs essaims pour compenser les pertes diverses rencontrées, il existe également des achats complémentaires ou non de reines et/ou d'essaims.

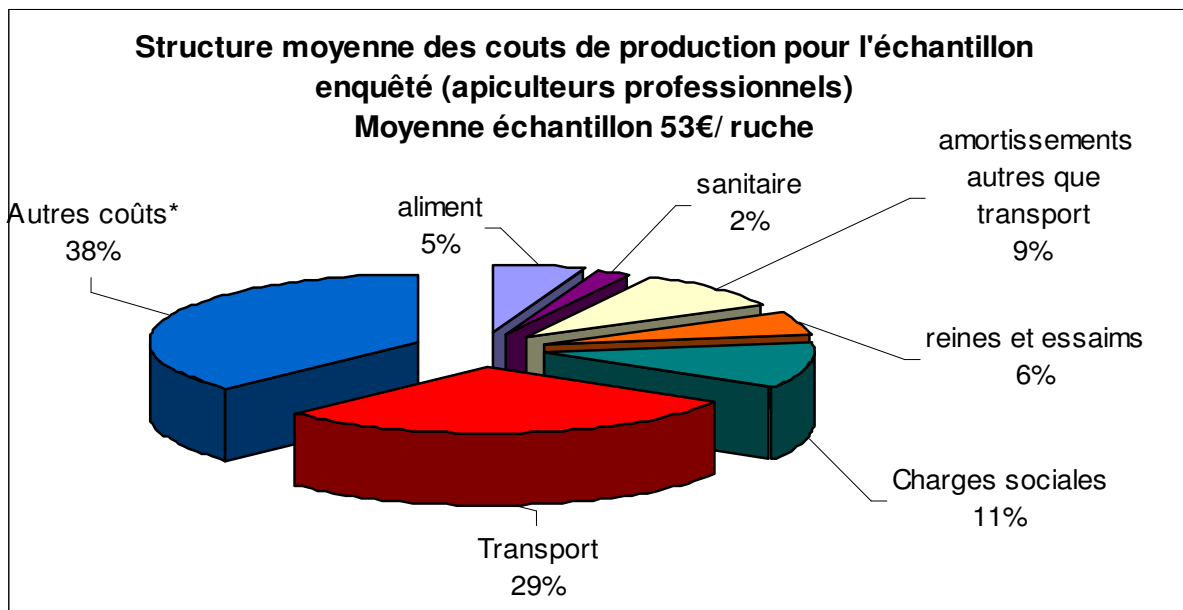
Le poste se trouve être non négligeable, pour les professionnels de l'échantillon : **la moyenne est de plus de 3 €/ruche**. Il représente, en moyenne pour l'échantillon 6% des coûts. Ce poste n'avait pas été isolé lors de la précédente enquête, mais il explique certainement en partie l'augmentation des coûts de production.

Dans le cas de pertes de colonies particulièrement importantes, le coût de l'achat de reines et/ou d'essaims peut dépasser 15€/ruche.

Structure schématique des coûts de production

Nous proposons ci-après une représentation des coûts moyens de production, établie à partir des **valeurs moyennes obtenues à partir de l'échantillon enquêté**.

Il s'agit donc d'une **représentation théorique**, de laquelle les situations individuelles peuvent différer sensiblement.



* Autres coûts : achats de fournitures et matériels divers, salariés, emplacement, assurance, etc.

Une répartition similaire reste plus délicate à réaliser pour les plus petits producteurs de l'échantillon : des éléments individuels ont un poids plus important sur la structure des coûts.

Soulignons seulement que le poids **en valeur relative** des coûts de transport est très voisin.

3.3. COÛTS DE COMMERCIALISATION DE L'ÉCHANTILLON ENQUÊTE

Près de la moitié des apiculteurs enquêtés (20 apiculteurs, petits producteurs et professionnels confondus) commercialisent 90 à 100 % de leur production en conditionné, soit en direct, soit en demi-gros soit pour partie direct et partie demi-gros.

Une dizaine d'autres commercialisent une partie de leur production en vrac et une partie en conditionné, direct et demi-gros.

Les autres apiculteurs de l'échantillon (une dizaine) commercialisent en vrac la grande majorité (plus de 80% de leur production)

Pour estimer les coûts moyens de conditionnement, nous avons segmenté **l'échantillon d'apiculteurs enquêtés selon le mode de commercialisation.**

- commercialisation majoritaire en vrac : pas ou très peu de coûts de commercialisation dans notre échantillon
- apiculteurs commercialisant pour partie en vrac pour partie en conditionné
- apiculteurs commercialisant toute leur production ou presque en conditionné

Seuls ont été comptabilisés ici les coûts afférents à la commercialisation en conditionné, c'est-à-dire principalement :

- les coûts de transport liés à la commercialisation
- Les coûts du conditionnement
- Emplacement marchés, coûts foires et salons...
- Achat de matières premières pour les produits dérivés (pain d'épice...), fabrication à façon hydromel, confiserie, etc.

Ont été aussi pris en compte les investissements correspondant à l'opération de conditionnement, et/ou de commercialisation (points de vente ou bâtiments de stockage par exemple).

3.3.1 Apiculteurs commercialisant toute leur production en conditionné

21 apiculteurs de l'échantillon sont dans ce cas de figure, **dont la moitié de professionnels.**

✚ Les professionnels en général commercialisent plutôt en demi-gros : petites et moyennes surfaces locales, parfois grandes surfaces ou auprès des détaillants (assez peu cités, sauf spécialisés ou dépôts vente particuliers). Certains professionnels de l'échantillon commercialisent toutefois en direct au consommateur une part significative de la production, parfois la totalité.

✚ Si les petits producteurs de l'échantillon commercialisent surtout en direct au consommateur, plusieurs – surtout ceux qui exploitent autour de 100

ruches- commercialisent en demi-gros, et en particulier en petites et moyennes surfaces.

✚ Le coût moyen de commercialisation pour ce groupe d'apiculteurs est de **27 €/ruche**, avec des valeurs extrêmes de quelques euros (commercialisation à domicile ou de proximité) à plusieurs dizaines d'euros, quand il s'y ajoute notamment des achats ou fabrication à façon de produits dérivés (confiserie, pain d'épice) ou autres produits de la ruche que le miel.

Les coûts de transport sont évidemment variables selon le niveau de production : pour les professionnels commercialisant en demi-gros, il n'est pas rare que les distances parcourues dépassent 10 000 km.

La moyenne de l'échantillon se situe à 5000 km. Le coût moyen par ruche des coûts de transport liés à la seule commercialisation est de **4 €** (se rapproche parfois de 10 € / ruche).

3.3.2. Apiculteurs commercialisant une partie de leur production en vrac et une partie en conditionné

✚ 9 apiculteurs de l'échantillon sont concernés, dont 6 professionnels.

30 % à 60% de la production est vendue en conditionné, (moyenne à 45 %).

Ce sont le plus souvent les miels de grandes cultures qui vont être commercialisés en vrac et les miels de crus ou toutes fleurs en conditionné.

Ici encore, la commercialisation en conditionné pourra concerner aussi bien les détaillants y compris moyennes et petites surfaces que le consommateur en direct.

✚ Le coût moyen de commercialisation se situe à **18 €/ruche**, mais les coûts peuvent varier de quelques euros à plusieurs dizaines d'euros. On peut en effet avoir, soit des coûts de transport relativement élevés, soit des investissements récents en matière de stockage par exemple, soit un volume significatif d'achat de produits de la ruche ou produits dérivés.

Les coûts par ruche dans ce mode de commercialisation mixte sont logiquement moins importants que dans le cas précédemment décrit, puisqu'une moindre proportion de la production est conditionnée.

En résumé, les coûts de commercialisation rencontrés dans notre échantillon sont les suivants :

	Commercialisation mixte vrac et conditionné	Commercialisation majoritaire en conditionné
Moyenne échantillon	18€/ruche	27 €/ruche
Dont emballage + transport	9 €/ruche	14 € / ruche

Mais les écarts peuvent être importants entre les apiculteurs.

Les postes coûts de transport et emballage expliquent environ la moitié des coûts. Le reste est variable selon les situations particulières (achats importants de produits dérivés ou coûts de travail à façon, investissements...)

Coûts de commercialisation selon la taille du cheptel

Nous indiquons ci-après pour mémoire les moyennes obtenus dans notre enquête. Ce mode de segmentation est finalement peu parlant, les valeurs moyennes recouvrant de fait des situations individuelles différentes quant au choix des circuits de commercialisation.

	Apiculteurs moins de 150 ruches	Apiculteurs plus de 150 ruches
Moyenne échantillon	28 €/ruche	10 €/ruche

**RECAPITULATIF DES COÛTS DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION POUR
L'ÉCHANTILLON ENQUÊTE**

SEGMENTATION SELON LA TAILLE DU CHEPTEL

Coûts de Production

2004	Moins de 150 ruches 83 ruches/apiculteurs Rendement : 18kg/ruche	Plus de 150 ruches 577 ruches /apiculteur Rendement : 24,1 kg/ruche
Coût moyen de production €/ ruche	25	53

Coûts de Commercialisation

2004	Moins de 150 ruches	Plus de 150 ruches
Coût moyen de commercialisation €/ ruche	28 €/ruche	10 €/ruche

Coût total par ruche : production+ commercialisation

2004	Moins de 150 ruches	Plus de 150 ruches
Coût moyen total : €/ ruche	53 €/ruche	63 €/ruche

SEGMENTATION SELON LE CIRCUIT DE COMMERCIALISATION

Coûts de production*

	Commercialisation majoritaire en vrac 593 ruches /apiculteur 26,4 kg/ruche	Commercialisation mixte vrac et conditionné 341 ruches /apiculteur 23,7 kg /ruche	Commercialisation majoritaire en conditionné 260 ruches /apiculteur 20 kg/ruche
Moyenne échantillon	56 €/ruche	50 €/ruche	45 €/ruche

* Calculés selon les mêmes conventions

Coûts de commercialisation

	Commercialisation majoritaire en vrac	Commercialisation mixte vrac et conditionné	Commercialisation majoritaire en conditionné
Moyenne échantillon	faibles	18€/ruche	27 €/ruche

Coûts totaux par ruche : Coûts de production + commercialisation

	Commercialisation majoritaire en vrac	Commercialisation mixte vrac et conditionné	Commercialisation majoritaire en conditionné
Moyenne échantillon	56 €/ruche	68 €/ruche	72 €/ruche

IV- RENTABILITE DE L'ACTIVITE

4.1 AVERTISSEMENT

Cours du vrac

Les Chiffres d'Affaires et corrélativement les revenus calculés pour l'année 2004 s'appuient sur le niveau de cours de l'année 2004.

Or, les cours ont évolué en cours d'année et, particulièrement en fin de premier semestre, au moment de la nouvelle récolte.

Éléments de prix de vente des miels en vrac rencontrés (€/kg)

	Prix début 2004 correspondant à la récolte 2003	Prix deuxième semestre 2004
Tournesol	3,2-3,5	2,5-3
Colza	3-3,2	2,2-2,5
Toutes fleurs	3,2-3,6	2,5-3
Montagne	4-4,5	4-4,5
Acacia	4-4,6	4-4,3
Châtaigner	3,5-4	3,5-4
Lavande	5,0-6	6,0-7

Les prix de vente du miel en vrac sont globalement plus faibles en 2004 qu'en 2003, qui constitue le point haut du niveau des cours depuis le début des années 2000.

Ils ont de plus varié au second semestre selon le moment où les apiculteurs ont vendu leur récolte : plus bas en fin d'année que durant l'été.

Certains apiculteurs ont attendu pour vendre, espérant voir les cours remonter et ont finalement vendu en fin d'année et parfois en 2005 de façon moins avantageuse.

Prix de vente au consommateur

Les prix de vente au consommateur ont été également soutenus.

Si les variations de prix peuvent être importantes selon les régions, le prix de vente au consommateur en circuit court en général on probablement suivi l'ensemble du marché.

L'analyse de la rentabilité moyenne des exploitations des apiculteurs, portant sur l'année 2004 repose donc sur un niveau de prix de vente globalement élevé, même en tenant compte de la baisse enregistrée par rapport à 2003.

4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

4.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DE L'ECHANTILLON ENQUETE

Segmentation selon la taille du cheptel

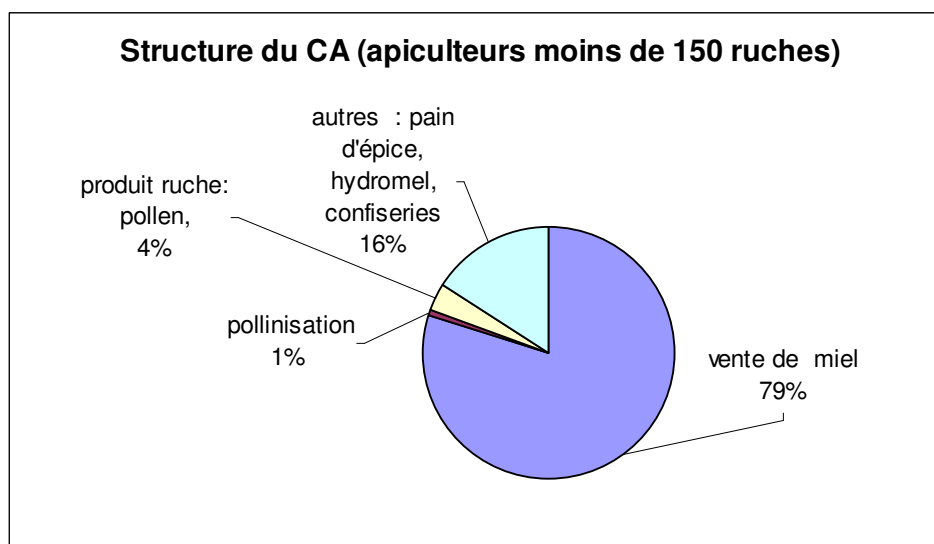
- Apiculteurs exploitant moins de 150 ruches (83 ruches / apiculteur)

Le CA moyen par ruche est de 156 €/ruche dont près de 80% correspondent à la vente de miel : **125 €/ruche correspondant à la vente de miel.**

Le chiffre d'affaires complémentaire à la vente de miel est apporté, pour notre échantillon, essentiellement par la vente de produits dérivés du miel : pain d'épice, hydromel etc., qui représentent une part significative du chiffre d'affaires en moyenne.

Pour quelques apiculteurs de l'échantillon, cette part peut atteindre la moitié de la vente de miel.

La structure du CA, est, en moyenne, pour le groupe d'apiculteurs enquêtés la suivante :

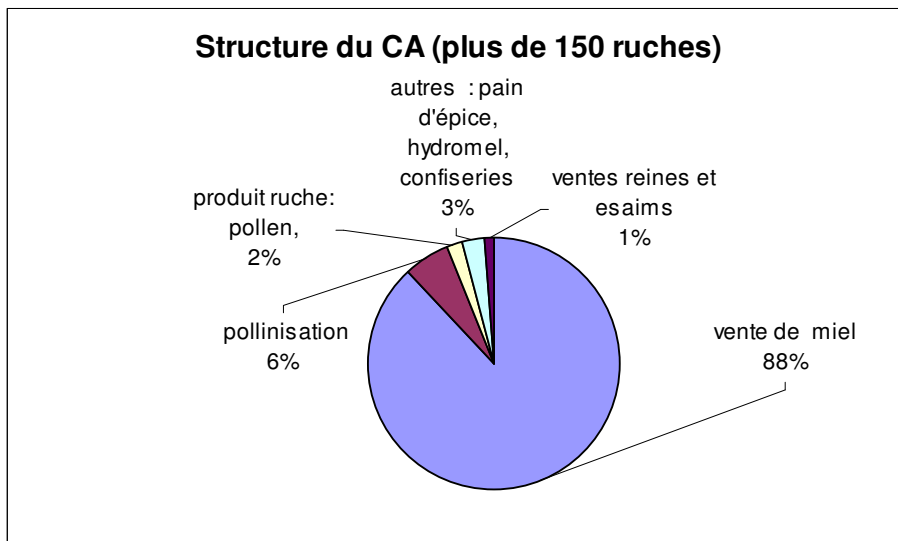


- Apiculteurs de l'échantillon exploitant plus de 150 ruches (577 ruches en moyenne / apiculteur)

Le CA moyen par ruche est de **120 €/ruche** dont **104 €/ruche** correspondent à la **vente de miel.**

La vente de miel est très fortement majoritaire. Quelques apiculteurs ont une activité significative de pollinisation.

Les ventes de reines et d'essaims ne correspondent qu'à un pourcentage faible du chiffre d'affaire global, mais nous n'avons volontairement pas d'éleveurs de reines spécialisés dans notre groupe d'apiculteurs.



Evolution du chiffre d'affaires des apiculteurs professionnels

Le chiffre d'affaires moyen estimé en 1997 pour les professionnels était de 666 F/ruche (environ 100 €).

Le chiffre d'affaires moyen par ruche aurait donc progressé, pour nos deux échantillons, de 18 %, soit un peu plus que l'inflation.

Rappelons que les chiffres d'affaires 2004 ont été obtenus alors que le niveau des cours était élevé, tandis qu'en 1997 on se situait dans un contexte au contraire de cours du vrac plus bas et de prix au consommateur bien plus bas également.

En résumé, pour l'échantillon enquêté, par exploitation et en moyenne, le chiffre d'affaires est le suivant :

2004	Moins de 150 ruches 83 ruches /apiculteur	Plus de 150 ruches 577 ruches /apiculteur
CA moyen /ruche	156 €/ruche	118 €/ruche
Dont CA miel /ruche	125 €/ruche	104 €/ruche

+ Segmentation par circuit de commercialisation

- **Le groupe commercialisant en quasi-totalité en vrac**, majoritairement professionnel se consacre très majoritairement à la production et la vente de miel : **93 % du CA**.

La pollinisation apporte à plusieurs d'entre eux (6 apiculteurs sur 14) un complément de revenus ; de même deux d'entre eux ont commercialisé des essaims ou des reines pour une faible part de leur CA.

- Pour les apiculteurs **commercialisant en conditionné tout ou partie** de leur production :
 - le miel représente toujours une part très majoritaire du CA : **plus de 80%**,
 - mais la part des activités autres que le miel est plus importante : pollinisation pour certains apiculteurs, vente soit de produits de la ruche (notamment pollen), soit de produits dérivés (pain d'épice etc.)

	Commercialisation en vrac majoritaire 593 ruches/apiculteur 26,4 kg/ruche	Commercialisation mixte vrac et conditionné 340 ruches /apiculteur 23,7 kg/ruche	Commercialisation majoritaire en conditionné 260 ruches /apiculteur 20 kg/ruche
CA moyen /ruche	105 €/ruche	110 €/ruche	156 €/ruche
Dont CA miel /ruche	98 €/ruche	90 €/ruche	131 €/ruche

Les écarts de chiffre d'affaires selon le mode de commercialisation ne préjugent pas de la rentabilité de tel ou tel mode de commercialisation. En effet, le nombre de ruches exploitées dans notre échantillon et certainement aussi sur le terrain, par une exploitation tournée vers le vrac est bien supérieur à celui d'une exploitation qui commercialise en conditionné la plus grande partie de sa production.

Si l'on considère les professionnels seuls,

- Pour les exploitations commercialisant en vrac, le nombre moyen de ruches est de l'ordre de 600 ruches.
- les exploitations qui commercialisent tout ou partie en conditionné ont un nombre moyen de ruches de 450 environ. A noter que ce nombre de ruches moyen est important si l'on considère le temps nécessaire à la commercialisation en conditionné.

4.2.2. Disparité des chiffres d'affaires

Ces résultats moyens ne rendent pas, ici encore, compte des variations individuelles.

✚ Apiculteurs de moins de 150 ruches

Le chiffre d'affaires va dépendre du nombre de ruches et du temps consacré à l'activité. Le poids des choix individuels est donc important.

Il est donc difficile de comparer les disparités de chiffre d'affaires.

De manière générale, le CA par ruche reste assez bien corrélé au rendement par ruche.

Soulignons cependant que la corrélation entre le CA et le rendement par ruche est moins importante pour les petits producteurs que pour les professionnels, même si elle reste élevée, en raison du poids de la vente de produits autres que le miel.

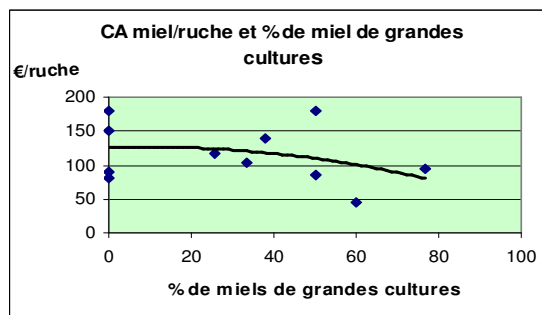
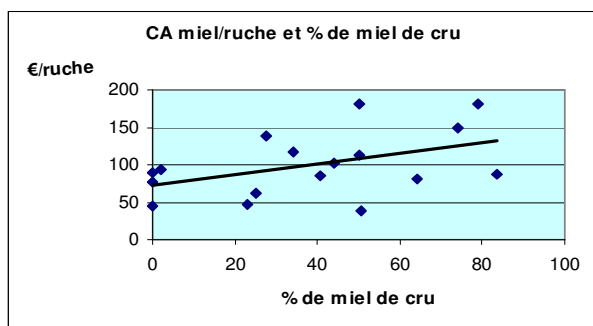
Enfin, le prix de vente au consommateur, qui peut fortement varier selon les régions ou selon les apiculteurs, va également influencer.

✚ Apiculteurs de plus de 150 ruches

- **Sans grande surprise, le chiffre d'affaires et le rendement par ruche sont fortement corrélés, en particulier pour les apiculteurs commercialisant en vrac.**

Pour ces apiculteurs, les rendements par ruche rencontrés vont de 12 Kg/ruche à 56 kg/ruche : **on peut donc apprécier les variations correspondantes du CA**, alors que celui-ci est assez peu lissé en moyenne par les activités autres que le miel.

Toujours pour les professionnels commercialisant en **vrac (ou mixte vrac et conditionné)**, le chiffre d'affaires par ruche a tendance à s'accroître en même temps que le pourcentage de miels de cru dans la récolte.



En conclusion,

Les apiculteurs ont pu maintenir en 2004 un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à la situation 1997.

Ce niveau reste relativement correct **en moyenne** en raison de la montée des cours du vrac depuis le début des années 2000, qui a entraîné également celle des prix de demi-gros et direct. On s'est donc situé ces deux ou trois dernières années dans un contexte assez particulier et de fait atypique.

Le niveau moyen du CA **ne reflète par ailleurs pas la diversité des situations** rencontrées : la très forte dépendance au rendement par ruche, qui peut paraître une évidence, doit cependant être soulignée.

4.3. Revenu apicole

4.3.1. Revenu apicole moyen de l'échantillon enquêté

2004	Moins de 150 ruches 83 ruches /apiculteur	Plus de 150 ruches 577 ruches /apiculteur
Bénéfice/ruche	103 €/ruche	55 €/ruche

✚ Le bénéfice moyen par ruche pour les petits producteurs semble avoir assez nettement augmenté par rapport à 1997, mais il reste très difficile d'en tirer de conclusions générales, compte tenu des variations liées à l'échantillonnage.

Le nombre de ruches exploitées étant de fait relativement faible, l'apiculture reste un complément de revenu (parfois déterminant pour les petits apiculteurs de zones rurales).

✚ Le bénéfice moyen par ruche pour les professionnels estimé à 342F/ruche en 1997 (52 €) s'élève en 2004 à 55 €/ruche.

Ce bénéfice moyen par ruche a donc finalement peu progressé (environ 5%) en moyenne, soit bien moins que l'inflation (14, 6 %) entre les deux périodes. Toutefois, 45 % environ des apiculteurs professionnels dégagent un bénéfice égal ou supérieur à 60 € /ruche

L'augmentation constatée du chiffre d'affaires par ruche permet de compenser l'augmentation des coûts de production et de commercialisation, afin de maintenir constant un bénéfice par ruche.

Cette relative stabilité est essentiellement liée à l'augmentation des cours du miel, sur tous les marchés pour l'année 2004, alors que le rendement moyen par ruche a globalement diminué.

Le revenu moyen **par exploitation** a progressé d'environ 10 % en moyenne, (hors inflation), lié au nombre moyen de ruches par exploitation plus important.

Au total, les professionnels n'ont pu, en moyenne, faire progresser leurs revenus par rapport à 1997 au même rythme que celui de l'inflation et le bénéfice moyen par ruche ne progresse pas en euros constants.

Segmentation par mode de commercialisation

Cette segmentation a été réalisée uniquement **pour les apiculteurs professionnels**.

	Commercialisation en vrac et mixte	Commercialisation majoritaire en conditionné
	610 ruches /apiculteur	458 ruches /apiculteur
Bénéfice/ruche	43 €/ruche	82 €/ruche

En termes de **revenu ramené à un temps plein**, par exploitation, on ne distingue pas de grande différence en termes de rentabilité de l'activité entre les deux schémas, **en 2004, en prenant en compte les cours sur les différents marchés (et notamment ceux du vrac)** : on se situe à environ 21 000 €.

Il apparaît bien que les exploitations commercialisant en majorité en vrac doivent avoir un nombre de ruches suffisant, d'au moins 600.

Le bénéfice par ruche plus élevé dans le cas d'une exploitation commercialisant en conditionné doit être en revanche rapproché d'un nombre de ruches plus faible.

Les variations individuelles sont cependant fortes, et probablement plus importantes dans le schéma « vrac », lorsqu'une récolte insuffisante ne parvient plus à couvrir les coûts de production liés à un cheptel important.

4.3.2. Disparité des bénéfices nets apicoles

- ✚ **Les exploitations professionnelles présentant les meilleurs résultats ont les caractéristiques suivantes :**
 - le rendement moyen par ruche est nettement plus élevé que la moyenne (près de **30 kg/ruche**)
 - Le pourcentage de miels **de cru est également plus élevé** : (**48 %** en moyenne)
 - Le poids du miel seul est un peu plus faible (**85 %**) traduisant des activités plus diversifiées, notamment la pollinisation.
 - **Les coûts de production** spécifiquement miel sont en moyenne **plus faibles** (42 €/ruche), **mais les coûts de transport sont plus élevés**, avec une distance parcourue par ruche plus élevée (**56 km/ruche**). Les autres coûts (nourrissement et surtout achat de reines et d'essaims) sont plus faibles.
 - Les investissements sont axés sur les investissements de transport, les autres investissements sont plus limités.

Ceci semble suggérer que ces exploitations qui consacrent un effort important en matière de recherche de productivité (et y parviennent) **limitent par ailleurs le plus possible leurs autres coûts**.

✚ Les exploitations dont les résultats sont plus défavorables, ne parviennent pas à dépasser **20 kg/ruche en moyenne**, malgré une proportion importante de miels de grandes cultures (**47 %**).

Leurs coûts de production restent élevés y compris les coûts de transport. Les coûts de nourrissage, les achats de reines et d'essaims sont plus élevés que dans le groupe précédent.

Les coûts de production consentis ne sont alors pas récompensés par une meilleure productivité.

Quelques exploitations **ne dégagent, pour l'année 2004 aucun revenu de l'activité apicole et quelques autres un revenu inférieur à 10 000 €** (4 ou 5 exploitations au total, soit très grossièrement 10 % des exploitations enquêtées).

Ceci résulte, bien évidemment:

- soit d'un chiffre d'affaires insuffisant : dans bon nombre de cas, le rendement par ruche est inférieur à 20 kg/ruche,
- soit de coûts élevés de production, liés quelquefois à d'importants investissements récents
- Les deux causes pouvant dans les cas les plus défavorables se cumuler.

4.3.3. Temps de travail

Le temps de travail apparaît comme une variable clé pour expliquer la relative stabilité de l'activité chez les apiculteurs.

Le temps de travail a été estimé avec les apiculteurs de la façon suivante :

- estimation du temps en heures ou en jours consacré à l'activité en distinguant temps de production et temps de commercialisation, selon les périodes de l'année où la charge de travail varie sensiblement
- Le temps de travail ainsi évalué a été ramené à un « équivalent Temps Plein – TP- » qui repose sur les conventions suivantes : 47 semaines de 5 jours ou 40 heures, soit 235 jours (1880 heures).

On a ainsi comptabilisé le temps de travail du ou des chefs d'entreprises.

Le temps de travail des salariés, comptabilisés en coûts, n'est pas ici pris en compte. En revanche, les aides familiales éventuelles (épouses souvent) sont pris en compte.

L'évaluation des temps de travail présentée ci-après doit malgré tout être considérée avec précaution.

Globalement, les apiculteurs ont augmenté leur temps de travail, pour maintenir un niveau stable de revenu :

- Soit en augmentant leur cheptel
- Soit en diversifiant les circuits de commercialisation et, notamment en consacrant plus de temps à la commercialisation
- Soit d'ailleurs en jouant sur les deux leviers.

Les temps estimés ci-après sont des moyennes.

	Apiculteurs moins de 150 ruches	Apiculteurs plus de 150 ruches
Temps de travail production	0,3 TP	1,2 TP
Temps de travail commercialisation	0,2 TP	0,5 TP

✚ Le temps de travail nécessaire à l'activité est important pour les professionnels et sollicite –mais pas toujours- plusieurs personnes.

Ramené à la ruche, le temps de travail strictement production s'établit, pour les professionnels de notre échantillon à 3,9 heures/ ruche.

✚ Le temps de travail pour les petits producteurs varie bien entendu beaucoup selon le nombre de ruches ... et selon le temps disponible de l'apiculteur.

Ramené à la ruche, il s'établit pour notre échantillon à plus de 6 heures/ ruche.

Globalement, le temps de travail est en croissance nette.

La comparaison des temps de travail des apiculteurs entre les deux enquêtes montre en effet une augmentation du temps de travail **global de l'ordre de 20 %**.

L'augmentation du temps de travail lié à la production s'explique, pour les professionnels, par une augmentation moyenne de la taille du cheptel et l'intensification des transhumances, mais aussi par le travail directement en lien avec la mortalité ou l'affaiblissement des colonies (évoqué également par les petits ou moyens producteurs) :

- gestion des ruches mortes
- réalisation d'essaims pour compenser la mortalité des ruches, remérage,
- préparation des ruchettes pour l'année suivante.

Le temps de travail selon les circuits de commercialisation **pour les professionnels** peut être ainsi estimé :

	Commercialisation en vrac majoritaire et mixte	Commercialisation majoritaire en conditionné
	610 Ruches /apiculteur	458 Ruches /apiculteur
Temps de travail production	1,2	1,1
Temps de travail commercialisation	0,3	0,7

Le temps de travail paraît plus important, en moyenne, pour un apiculteur professionnel commercialisant en conditionné.

4.4. PRIX DE REVIENT DU MIEL

- ✚ Le prix de revient des miels a été estimé pour chaque exploitation par le rapport Coût de production/ production totale de miel.

Le coût de production global de l'exploitation aura été corrigé pour tenir compte des activités autres que le miel ;

- On n'aura pas distingué le miel entrant dans la fabrication de pain d'épices ou de confiserie en général.
- On aura en revanche affecté aux coûts de production un coefficient de correction pour distinguer ce qui relevait de la pollinisation et de la production de miel proprement dite (coefficient correspondant au poids de la pollinisation dans le CA total).
- L'élevage de reines, minoritaire dans notre échantillon n'a pas fait l'objet de correction spécifique.

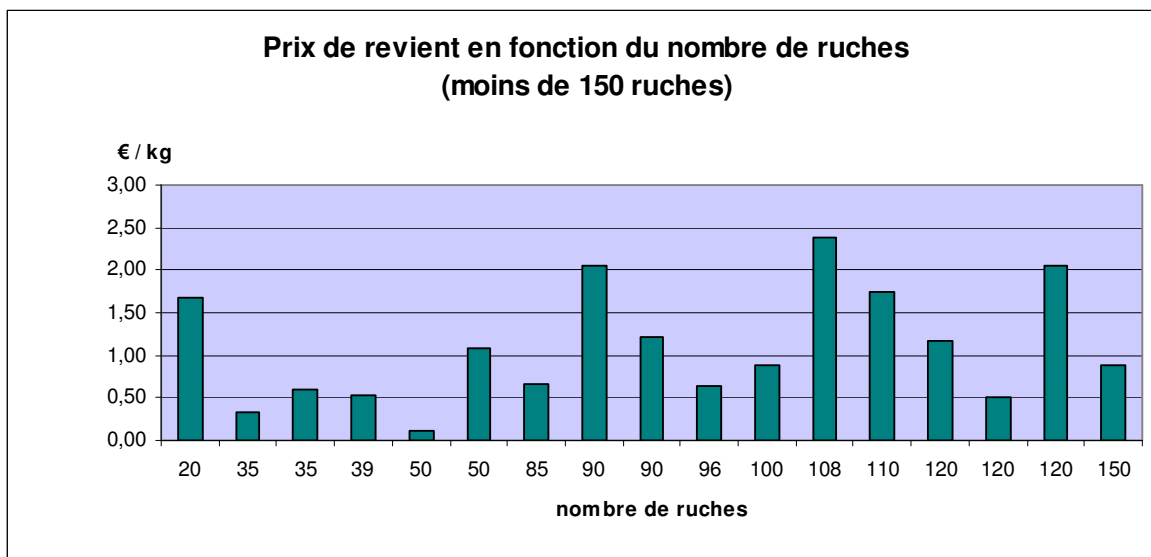
4.4.1. Prix de revient moyen du miel

La très forte hétérogénéité en matière de coûts de production par ruche d'une part, et de rendement par ruche d'autre part, rejailit sur les prix de revient du miel calculés.

Prix de revient moyen (production uniquement, compte non tenu des coûts de conditionnement).

	Apiculteurs moins de 150 ruches 83 ruches /apiculteur	Apiculteurs plus de 150 ruches 577 ruches / apiculteur
Prix de revient €/kg	1.1€/kg	2,1 €/kg*
Valeurs extrêmes	0.5€/kg – 2.3 €/kg	0.7 – 4.4 €/kg

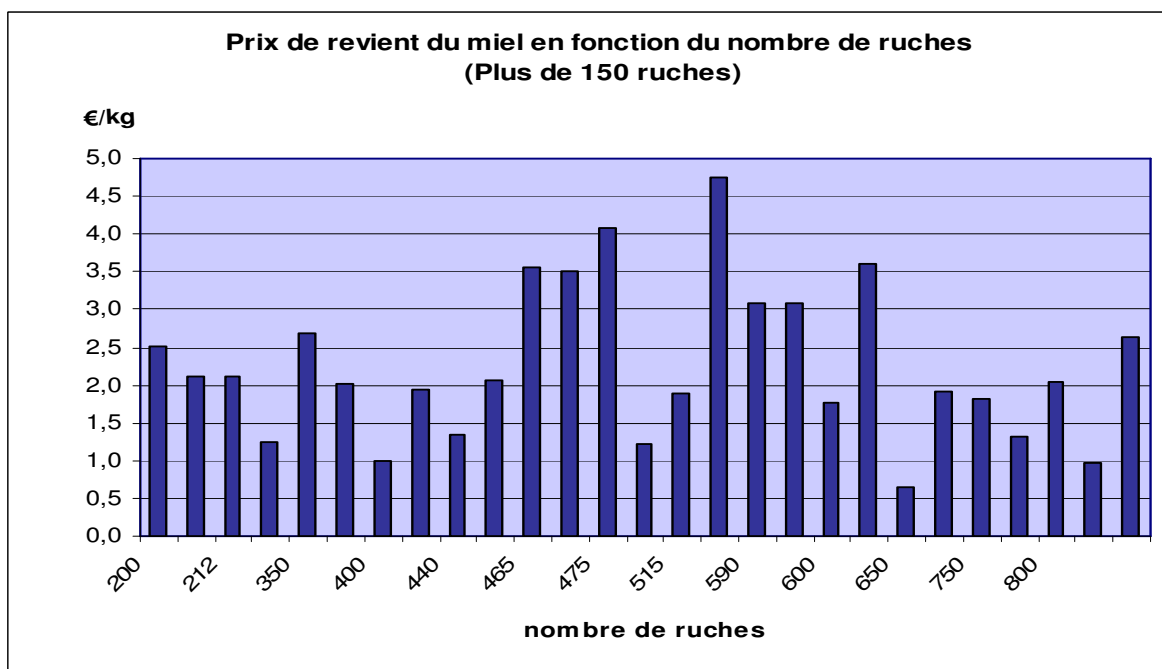
*** Le Prix de revient moyen « Production » tous types de miels confondus (non compris la rémunération de l'exploitant) des apiculteurs de notre échantillon qui commercialisent en vrac ou mixte vrac et conditionné se situe à 2 €/kg.**



Le prix de revient, pour les petits producteurs, augmente (avec les coûts de production), quand le nombre de ruches augmente.

Pour les professionnels,

Le prix de revient du miel est en moyenne plus élevé chez les professionnels que chez les petits producteurs, en lien avec des coûts de production par ruche plus élevés. **L'écart de production en kg/ruche, ne compense pas, pour les professionnels, le différentiel de coût de production.**



Le prix de revient marque une certaine tendance à diminuer lorsque le cheptel devient très important.

Le prix de revient du miel par kg va dépendre à la fois :

- par définition des coûts de production : plus les coûts de production seront élevés, plus le prix de revient sera élevé
- et de la récolte globale, dépendant de la taille du cheptel et des rendements moyens par ruche.

La question qui se pose est donc bien la « récompense » en termes de récolte et de rendement des coûts de production engagés.

✚ **Les exploitations professionnelles dont le prix de revient du miel est inférieur à 2 €/kg, (la moyenne est ici de 1,5 €/kg)** sont celles qui, le plus souvent, dégagent les revenus apicoles les plus élevés, associant :

- un rendement global par ruche **proche de 30 kg/ruche**
- et des coûts de production **limités (41 €/ruche)**, pour tous les postes **sauf coûts de transport**.

A noter que la grande majorité des apiculteurs dont le rendement par ruche est supérieur ou égal à 30 kg/ruche, ont un prix de revient du miel inférieur à 2 €/kg.

✚ Quelques exploitations dont le **coût de revient est faible et inférieur à 2 €/kg peuvent avoir des résultats apicoles décevants** (bénéfice / ruche inférieur à la moyenne) : il s'agit d'exploitations plutôt spécialisées grandes cultures (50 % de la production) et dont le rendement par ruche est faible (un peu plus de 22 kg/ruche).

Dans ce cas de figure, seuls **des coûts limités sur tous les postes, y compris transport et achat de reines**, permettent de dégager malgré tout un revenu apicole. Les investissements sont également limités.

✚ Les exploitations dont le prix de revient est **supérieur à 2 €/kg** ont des difficultés en général à dégager un revenu suffisant. Le rendement moyen est de 20 kg/ ruche. Même si quelques entreprises ont de fait un meilleur rendement, **c'est bien cette faiblesse de la récolte qui paraît expliquer en premier lieu le niveau du prix de revient**.

Les coûts de production sont également élevés (60 €/ruche en moyenne): si les coûts de transport sont dans la moyenne, le poste achat de reines est le plus important de l'échantillon, le poste nourrissage est également significatif. Enfin, le niveau d'investissements est souvent assez élevé.

On retrouve ici les exploitations, qui, consentant des coûts de production significatifs, n'en ont pas perçu de résultat en récolte globale, en tous cas pour l'année 2004.

4.5. PRIX DE VENTE

4.5.1. Prix de vente moyen

Comme nous l'avons déjà indiqué, les prix de vente, aussi bien en vrac qu'en conditionné ont été soutenus en 2004.

- Les prix de vente moyens des miels pour tous les apiculteurs enquêtés se situent, en moyenne à :

	Commercialisation en vrac majoritaire 593 ruches/apiculteur	Commercialisation mixte vrac et conditionné 340 ruches /apiculteur	Commercialisation majoritaire en conditionné 260 ruches /apiculteur
Prix de vente €/kg de miel	3.7 €/kg	4.3 €/kg	7 €/kg

Les prix de vente en conditionné incluent bien entendu les coûts de conditionnement, de transport vers les lieux de vente...

- Le prix de vente moyen en conditionné de 7 € / kg recouvre des produits vendus en demi-gros et des produits vendus en direct au consommateur. Pour les apiculteurs de ce groupe, la gamme moyenne est composée de 30 % environ de crus (châtaigner, acacia...) et à 70 % de miels de grandes cultures et de miels toutes fleurs.

- dans le cadre de notre enquête, les prix de vente en demi-gros rencontrés sont de l'ordre de 4- 4.5 €/kg pour les miels de grandes cultures et toutes fleurs et jusqu'à 7€/kg pour les miels de cru.
- Les prix de vente en direct au consommateur sont très variables :

L'enquête réalisée par l'UNAF concernant les prix de vente au consommateur en 2004, donne pour **les miels vendus sur les marchés** dans différentes régions de France, les fourchettes suivantes :

	Prix /kg pour pots d'1kg
Toutes fleurs	5- 7.8
Montagne	5- 7.2
Acacia	7.6-10
Châtaigner	6.4-10
Lavande	10 – 14.2

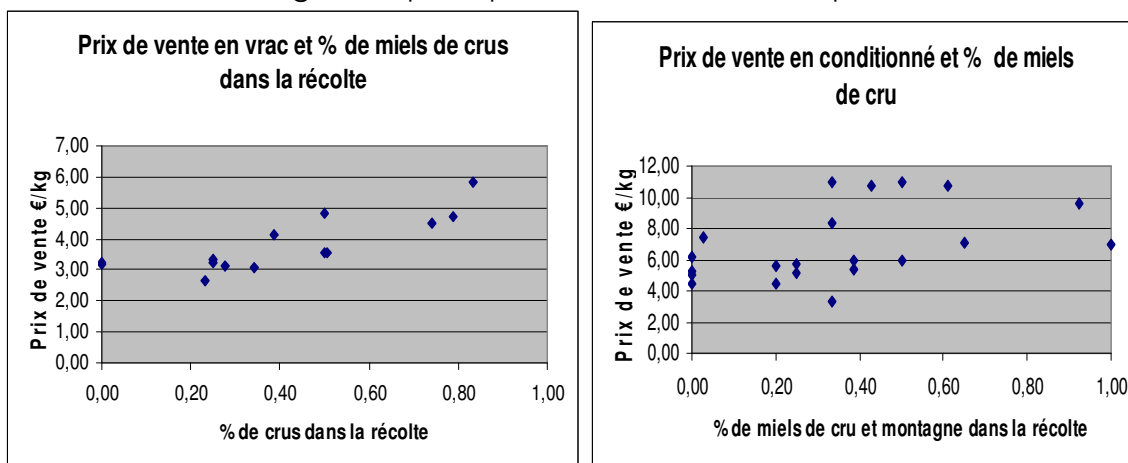
Source Abeilles et Fleurs

- Le prix moyen de **3.7 €/kg pour le miel vendu en vrac** concerne, pour le groupe d'apiculteurs concernés dans notre enquête, une gamme moyenne composée de 40 % de miels de cru et de 60 % de miels de grandes cultures et toutes fleurs (dont toutes fleurs régionales).

Ce prix moyen apparaît cohérent, quoique un peu élevé, avec le niveau des cours du vrac pour l'année 2004 : très schématiquement 3€/kg pour les miels grandes cultures et toutes fleurs et 4 -4,5 €/kg en moyenne pour les miels de cru.

- Les prix moyen de vente du miel en vrac suivent logiquement le pourcentage de miels de cru dans la récolte.

Ceci est un peu moins vrai en conditionné où les prix varient en fonction de facteurs divers, la région, la politique commerciale de l'apiculteur...



Conclusion

Les prix de vente pratiqués sur tous les circuits de commercialisation sont en général supérieurs aux prix de revient et assurent en général la rentabilité des exploitations en 2004 (dans les conditions de faible progression précédemment décrites), sauf lorsque les niveaux de récolte ont lourdement grevé les chiffres d'affaires.

4.5.2. PERSPECTIVES A COURT TERME

En 2005, le prix moyen des miels d'importation connaît une baisse sensible qui devrait exercer une pression à la baisse sur les cours du vrac pour les miels français dans un premier temps, et l'on peut craindre une répercussion sur les autres circuits de commercialisation, même de moindre ampleur, dans un second temps.

Il est à ce jour trop tôt pour avoir des précisions sur les cours qui devraient être proposés aux apiculteurs qui commercialisent en vrac. Sans doute peut-on penser que les prix resteront supérieurs au prix moyen des importations et notamment aux prix les plus bas, en particulier ceux de l'Argentine.

D'autre part, l'essentiel de la pression concurrentielle devrait plutôt concerner les miels de grandes cultures et toutes fleurs.

✚ **Sur la base de la gamme moyenne de notre groupe d'apiculteurs commercialisant majoritairement en vrac**, on peut faire les remarques suivantes :

- Nous pouvons nous baser en 2004 sur un prix moyen de vente de **3.6 €/kg** correspondant schématiquement à 60 % de production grandes cultures et toutes fleurs à 3 €/kg et 40 % de miels de crus à 4.5 €/kg en moyenne.
- Ce prix moyen de vente pourrait passer à moins de **3 €/kg** (dans l'hypothèse, **que le cours des miels de grandes cultures soit de l'ordre de 2 €/kg en moyenne** et d'une **stabilité des prix pour les miels de cru** (soit 4-4.5 €/kg).

Soulignons que nous ne disposons pas assez d'éléments à ce jour, pour confirmer cette hypothèse ou l'infirmier, ni à la hausse, ni à la baisse, d'autant que les cours du miel en provenance d'Argentine sont repartis à la hausse durant l'été.

- Le prix de revient moyen pour les professionnels de notre échantillon s'établit à 2 €/kg, **non compris la rémunération de l'exploitant.**

Moins de la moitié des exploitations professionnels de l'échantillon (les plus « performantes ») affichent un prix de revient moyen de 1,5 €/kg.

On aurait donc, au final, une « marge » de 1 €/kg de miel seulement, voire moins.

✚ Ce scénario théorique moyen recouvre bien entendu des réalités différentes : il y aura des exploitations où les prix de revient seront plus faibles et le rendement par ruche supérieur, ou bien encore le pourcentage de miels de crus plus important.

A contrario, dans les régions où les miels de grandes cultures sont très majoritaires, certaines exploitations se trouveront en plus grande difficulté, dès lors que leurs coûts de production seront trop importants et leurs rendements par ruche ou leur nombre de ruches insuffisants.

Ainsi, le secteur exprime ses inquiétudes pour les exploitations de certaines régions, notamment Poitou-charentes, où les miels de colza et tournesol représentent 87% de la production et où 87 % des volumes sont commercialisés en circuit long*.

La situation est sans doute voisine en Pays de Loire, dans la région Centre ...ou autres régions où les miels de grandes cultures ont un poids important.

** Source : audit de la filière apicole en Poitou-Charentes*

CONCLUSION

Les EVOLUTIONS DE LA FILIERE FRANCAISE

Les résultats obtenus à partir des différentes enquêtes apportent les enseignements suivants, quant à l'évolution de la filière française :

Acteurs - cheptel

- le cheptel a été globalement maintenu, alors que le nombre de ruches exploitées par les petits producteurs baisse significativement.
 - ce maintien est lié à un nombre de ruches exploitées par les professionnels plus important, lié essentiellement à un nombre moyen de ruches par exploitation plus élevé, alors que le nombre de nouveaux professionnels n'augmente que très légèrement
 - La filière française se professionnalise avec 45 % des ruches exploitées par des apiculteurs professionnels (environ 600 000 ruches en 2004) contre 35 % en 1997.
- La diminution du nombre de petits producteurs reste une préoccupation du secteur :
 - ces acteurs, d'une part constituent un maillage du territoire et l'activité contribue au développement local dans les zones rurales, ainsi qu'au maintien de la pollinisation et de la biodiversité
 - ils sont d'autre part des vecteurs de la consommation de miel, en pratiquant le plus souvent la vente directe au consommateur
 - ils constituent enfin un « vivier » du développement de l'activité, certains d'entre eux développant leur activité et se professionnalisant.

Cette diminution est liée, comme dans beaucoup d'autres secteurs agricoles - au vieillissement de la population, mais aussi à un manque de relève par de nouveaux entrants : perte de la transmission des savoir-faire, modification des habitudes de vie et des loisirs.

- Le vieillissement de la population s'observe aussi chez les professionnels, qui craignent de ne pas trouver suffisamment de repreneurs de leurs exploitations. La formation de nouveaux arrivants reste donc une priorité.

Production

Les différentes enquêtes ont montré **une baisse sensible de la récolte**, estimée en 2004 à un peu plus **de 25 000 tonnes**, qui apparaît liée :

- à la sécheresse qui a affecté en 2003 et 2004 les régions du Sud de la France, PACA et Languedoc –Roussillon en particulier et, d'autre part, à une baisse du rendement moyen dans les zones de grandes cultures à l'Ouest, qui semble concerner particulièrement le tournesol.
- aux pertes importantes de cheptel subies par les apiculteurs. Celles –ci sont **largement anticipées aujourd'hui**, ce qui se traduit par des pratiques d'auto

renouvellement par production d'essaims, qui affectent aussi le rendement moyen des ruches.

- Le rendement moyen pour la France entière toutes catégories d'apiculteurs confondues sont globalement faibles : 18 kg/ruche et moins de 25 kg/ruche pour les professionnels.
- Les apiculteurs professionnels ont réussi globalement à maintenir voire augmenter le volume global de récolte, grâce à l'augmentation du cheptel mais aussi à l'augmentation des transhumances, qui permet d'obtenir différentes miellées. La récolte française est assurée à plus de 55 % (plus de 14 000 tonnes) par les apiculteurs professionnels.

Marchés

Dans ce contexte, **les importations ont connu une augmentation sensible, alors que la consommation reste stable, en raison,**

- Du dynamisme des acteurs présents notamment en Grande Distribution
- Et de la vivacité du « circuit court », qui constitue une spécificité française

Le degré d'auto approvisionnement français reste élevé (64 %), mais marque une baisse nette et préoccupante.

On peut estimer aujourd'hui que le marché de la vente directe (estimé à 14 000 tonnes) au consommateur est inférieur à celui de la grande distribution, qui devient majoritaire (plus de 15 000 tonnes).

Toutefois, les apiculteurs y sont également présents : ils représentent plus de 15 % des volumes commercialisés en Grande Distribution.

Au total, les apiculteurs commercialisent, en circuit court ou demi-gros au moins 70 % de la production de miel.

RENTABILITE DES EXPLOITATIONS

Coûts de production

- Le coût moyen de production est de 25 €/ruche pour les petits producteurs, et ne semble pas avoir connu d'évolution particulière (sauf pour les producteurs autour de 100 ruches, en phase d'expansion).

Les coûts de production pour les professionnels marquent une augmentation moyenne assez nette mais se caractérisent surtout par une forte hétérogénéité entre les exploitations.

Certains postes ont connu une croissance sensible, mais ici encore, très variable selon les exploitations.

Les postes de coûts en croissance sont finalement ceux liés à la recherche d'une meilleure productivité :

- l'achat de reines ou d'essaims pour compenser la perte du cheptel,
- coûts de transport liés aux transhumances
- investissements divers et notamment de matériels de transhumance, qui se ramènent à la problématique précédente.

On peut y voir là bien entendu un des impacts des aides accordées dans le cadre du règlement miel.

Les traitements réalisés à partir des données de notre enquête suggèrent que ces augmentations de coûts consenties, sont en moyenne payantes et ont permis d'améliorer la productivité des exploitations.

Les aides accordées, aussi bien pour le renouvellement du cheptel que pour le matériel de transhumance ont conduit in fine, à contenir la baisse de productivité des ruches et à maintenir ou faire progresser un niveau de récolte global pour les professionnels.

Rentabilité de l'activité

▪ Le Chiffre d'Affaires moyen par exploitation pour tous les producteurs a progressé entre 1997 et 2004. Pour les professionnels ou pluriactifs, il a été possible de couvrir les augmentations des coûts- ou, ce qui revient au même, a autorisé les investissements qui conduisent à une augmentation des coûts.

▪ Le revenu apicole apparaît **en moyenne** comme correct pour l'année 2004 : certains apiculteurs ont pu en effet bénéficier à la fois d'une récolte correcte et de cours élevés.

Mais, ce revenu est **très inégalement réparti**, une **récolte insuffisante – cas fréquemment rencontré dans notre groupe d'apiculteurs- pouvant mettre en difficulté les exploitations et en particulier celles qui ont pris le risque d'investir pour améliorer leur situation à terme.**

D'autre part, le bénéfice par ruche a finalement peu progressé : c'est de fait l'augmentation du cheptel et une meilleure valorisation de la structure de la récolte (miels de cru) qui permet un maintien du revenu de l'exploitation.

On peut dire finalement que les apiculteurs se sont organisés en premier lieu pour compenser l'affaiblissement des colonies et la mortalité des abeilles. Cette anticipation a permis à ceux d'entre eux qui sont parvenus à maintenir un niveau de récolte suffisant, de bénéficier de cours particulièrement élevés (anormalement élevés ?) depuis 2-3 ans.

Les apiculteurs ont fait preuve au total d'une capacité d'adaptation forte, favorisée par un contexte international favorable depuis le début des années 2000.

FACTEURS DE RISQUE et HANDICAPS

La fragilité de la filière demeure.

- **Le prix de revient des miels français reste en moyenne élevé : la moyenne pour notre groupe d'apiculteurs professionnels se situe à 2 €/kg (rémunération de l'exploitant non comprise), mais, ici encore avec des écarts importants selon les exploitations.**
- Les cours du miel restent instables : on assiste aujourd'hui à un retournement de conjoncture sur le marché international, avec une baisse marquée des cours des miels d'importation et en particulier les prix des miels en provenance d'Argentine.

Cette baisse brutale est liée à une offre mondiale, qui s'est développée ces dernières années alors que les prix étaient devenus suffisamment attractifs.

De plus, l'autorisation accordée de nouveau à la Chine de commercialiser en Europe est un facteur défavorable supplémentaire et devrait peser lourdement sur le marché mondial.

- **Sur le marché du miel, la mondialisation est effective.**

La grande distribution est un acteur clé, qui par le biais des appels d'offre européens, va exercer une pression à la baisse pour les conditionneurs européens, qui se trouvent également mis en concurrence et disposent d'une faible marge de manoeuvre.

Si la qualité des productions et le professionnalisme des apiculteurs ne sont pas mis en doute, les pays concurrents (Amérique du Sud, Pays de l'Est) sont aussi capables de fournir une production de qualité.

Au niveau de prix actuels sur le marché mondial, les productions françaises, et plus généralement européennes ont des difficultés à être compétitives.

- Concrètement en France, les apiculteurs qui livrent en circuit long des miels peu typés, comme les miels de colza et de tournesol sont les plus fragiles face à la concurrence internationale, dans un contexte de marché international du miel très fluctuant.

Les exploitations les plus fragiles restent celles des régions de grandes cultures, où la palette de miels produits est plus limitée et où les marchés sont peu diversifiés.

Dans ces régions, les exploitations pourraient être **mises en danger par la chute des cours des miels d'importation**, même si les prix pratiqués au niveau national devaient être supérieurs. L'obligation d'avoir une production importante par exploitation est une condition sine qua non d'existence.

Sur le marché de la vente directe

Les petits producteurs en activité semblent avoir également joui d'un contexte favorable ces dernières années, ce qui n'a pas empêché la diminution du nombre de ces apiculteurs. A noter que les apiculteurs professionnels sont aussi actifs en circuit court.

La vente sur les marchés semble devenir de plus en plus difficile, à la fois par la baisse générale du pouvoir d'achat et la diminution de la classe d'âge traditionnellement consommatrice de miel. On peut craindre une saturation du circuit court et une baisse de la consommation sur ce circuit, par diminution à la fois de l'offre et de la demande. La tendance à la baisse des cours sur le marché du vrac peut y amener de nouveaux opérateurs et y exacerber la concurrence, avec, également une spirale descendante sur les prix.

ATOUS DE LA FILIERE FRANCAISE

Comme en 1997, l'atout principal de la filière reste l'image de produit du terroir du miel et l'attachement des consommateurs à des produits régionalement typés et plus généralement à des produits français.

- **La demande pour la production française existe y compris en Grande Distribution.** Cette demande se traduit notamment par la présence significative des « apiculteurs récoltants » en linéaire.

- L'identification du caractère français des miels, que les consommateurs ne peuvent faire facilement, pourrait être également souhaitable. Une réflexion est en cours concernant une identification, qui pourrait être à l'échelle européenne, de « miels de nos régions ».

- Pour les opérateurs en circuit long, malgré une situation concurrentielle forte, il reste possible de fournir une production de qualité à des prix compétitifs, dans la mesure **où les rendements par ruche sur grandes cultures notamment s'améliorent.**

En terme de qualité, la question des fûts, qui peut paraître accessoire a été souvent évoquée : on a trop souvent des fûts d'occasion qui donnent une image négative de la production française.

- **Il conviendrait également de sécuriser les marchés** en Grande Distribution. L'exemple de la lavande est à cet égard exemplaire : la baisse de la production et la vente privilégiée en circuit court pour ce miel de cru a fait perdre des marchés en grandes surfaces, qui ne se retrouvent ensuite que très difficilement.

- **Le pourcentage élevé de miels commercialisés par les apiculteurs** eux-mêmes reste finalement une protection face aux aléas du marché mondial : les prix de vente au consommateur réagissent moins vite sur tous les marchés aux variations de cours sur le marché mondial.

La diversification des marchés – gros, demi-gros et direct peut apparaître comme une voie de sécurisation, mais les coûts engendrés et en général le temps de travail supplémentaire liés à la commercialisation, auxquels s'ajoute la difficulté à construire une clientèle suffisamment pérenne, sont à considérer avec soin, surtout pour les jeunes apiculteurs.

- Au niveau des exploitations
- La diversification de la récolte – entre miels de grandes cultures et miels toutes fleurs sauvages et miels de crus, apparaît aussi comme une voie de sécurisation, mais elle n'est pas toujours géographiquement possible.
- La diversification des activités : production de reines et d'essaims, dans un contexte de demande forte, mais aussi d'autres produits de la ruche, notamment pollen, gelée royale, ou propolis, peut contribuer à améliorer la rentabilité des entreprises. La pollinisation enfin est très généralement intéressante économiquement.
- La diversification au niveau des circuits de commercialisation, est également une voie de sécurisation, même si elle ne doit pas être improvisée, mais plutôt construite sur la durée.



AND International

AUDIT DE LA FILIERE MIEL 2005

**Volet 2 : Impact des mesures nationales mises
en place au titre du RCE pendant la période
1997/2004**



AOUT 2005

SOMMAIRE

PRESENTATION ET OBJECTIFS	1
----------------------------------	----------

I. BILAN DES REALISATIONS DU PROGRAMME 1997-2004

<u>I.1. Bilan de l'exécution financière</u>	2
<u>I.2. Bilan des réalisations du programme</u>	3
<u>I.2.1. Réalisations au titre de l'action A – Assistance technique</u>	5
<u>I.2.2. Réalisations au titre de l'action B – Lutte contre la varroase</u>	5
<u>I.2.3. Réalisations au titre de l'action C – Transhumance</u>	6
<u>I.2.4. Réalisations au titre de l'action D- Analyse des miels</u>	7
<u>I.2.5. Réalisations au titre de l'action E – Recherche appliquée</u>	8
<u>I.2.6. Réalisations au titre de l'action - aide à la reconstitution de cheptel</u>	8
<u>I.2.7. Diffusion sectorielle et géographique des aides aux apiculteurs</u>	9

II. EVALUATION DES IMPACTS ATTENDUS DES MESURES

<u>II.1. Méthodologie</u>	12
<u>II.2. Analyse des effets et impacts attendus</u>	15
<u>II.2.1. Effets et impacts de l'aide à la rationalisation de la transhumance</u>	15
<u>II.2.2. Effets et impacts de l'aide à l'achat de plateaux grillagés</u>	19
<u>II.2.3. Effets et impacts de l'aide à l'achat de reines</u>	21
<u>II.2.4. Effets et impacts de l'aide aux analyses de miel</u>	23
<u>II.2.5. Effets et impacts de l'aide aux programmes de recherche</u>	25
<u>II.2.6. Effets et impacts de l'aide à l'assistance technique : formation</u>	29
<u>II.2.7. Effets et impacts de l'aide à l'assistance technique (CFPPA)</u>	32

Annexes	34
----------------	-----------

PRESENTATION ET OBJECTIFS

Ce volume 2 du rapport d'audit de la filière apicole française porte sur l'évaluation de l'impact économique des mesures nationales mises en place dans le cadre de l'ancien règlement n°1221/97, mesures s'inscrivant dans les 6 grands domaines d'actions éligibles :

- a) Assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs (formation);
- b) Lutte contre la varroase et les maladies associées, amélioration des conditions de traitement des ruches ;
- c) Rationalisation de la transhumance ;
- d) Mesures de soutien aux laboratoires d'analyses des caractéristiques physico-chimiques du miel ;
- e) Programmes de recherches appliquées dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de la ruche ;

Et, à partir de la campagne 2002/2003, en France :

- Mesures de soutien au repeuplement du cheptel apicole (aide à l'achat de reines uniquement sur la période analysée);

L'évaluation a été focalisée, conformément au cahier des charges, sur deux axes :

- Un bilan des différentes aides mises en œuvre au niveau national (bilan d'exécution, réalisations, diffusion des mesures ...) ;
- Une évaluation des impacts attendus de l'intervention sur les objectifs du règlement, à savoir l'amélioration des conditions de production et de commercialisation du miel (les produits de la ruche n'étant pas pris en considération dans l'ancien règlement) ;

I. BILAN DES REALISATIONS DU PROGRAMME 1997-2004

Le bilan présenté ici analyse les réalisations du programme (réalisations financières et physiques), dans la logique d'une appréciation de la diffusion de chacune des actions mises en œuvre au niveau national.

La question de l'évaluation de l'efficacité des mesures, au sens du niveau d'atteinte des objectifs, n'est pas posée (faute d'objectifs quantifiés).

En conséquence, le bilan porte uniquement sur les réalisations du programme sans se référer aux maquettes financières et objectifs programmés, par année ou par mesure.

I.1. Bilan de l'exécution financière

Les tableaux détaillés des réalisations financières du programme, fournis par l'Oniflhor, sont présentés en annexe 1.

Le tableau 1 présenté ci-dessous en fournit une synthèse pour les aides communautaires sur l'ensemble de la période 1997-2004.

Tableau 1 : Exécution des dépenses FEOGA par type d'action de 1997 à 2004

Lignes bénéficiaires	1997/98	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Recherche	627 119,77 €	881 022,69 €	1 108 399,86 €	1 149 154,46 €
Assistance technique : formation				164 020,35 €
Collectivités territoriales	45 635,23 €	43 099,47 €	47 691,08 €	35 058,09 €
Services de l'Etat		150 280,81 €	83 102,47 €	40 549,15 €
Coordination et gestion	18 229,40 €	27 471,62 €	19 800,00 €	20 107,78 €
Analyse des miels	76 060,93 €	35 832,99 €	51 088,71 €	69 700,53 €
Reconstitution de cheptel				
Aides à la transhumance		226 882,25 €	376 839,95 €	304 326,33 €
Lutte contre la varroase				
Total	767 045,32 €	1 364 589,83 €	1 686 922,08 €	1 782 916,68 €

Lignes bénéficiaires	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Recherche	1 154 230,20 €	587 219,69 €	908 813,58 €
Assistance technique : formation	189 467,05 €	236 073,45 €	143 186,00 €
Collectivités territoriales	49 735,09 €	25 960,13 €	152 701,28 €
Services de l'Etat	39 500,00 €	27 511,88 €	
Coordination et gestion	21 094,03 €	23 698,00 €	24 815,00 €
Analyse des miels	63 767,40 €	93 103,02 €	82 112,85 €
Reconstitution de cheptel		73 051,35 €	99 947,28 €
Aides à la transhumance	237 250,33 €	170 953,03 €	204 761,57 €
Lutte contre la varroase	33 795,34 €	14 548,60 €	12 275,46 €
Total	1 788 839,42 €	1 252 119,13 €	1 628 613,01 €

Sources : bilans annuels de suivi Oniflhor et DPEI ; calculs ANDI-GEM

La présentation des dépenses par poste dans le tableau précédent appelle une remarque importante : les rubriques par ligne bénéficiaire ne correspondent pas toujours strictement aux six actions éligibles du règlement. Par exemple, les soutiens à la lutte contre la varroase et les maladies associées (action B du règlement) comprennent à la fois les aides à l'achat de grilles antivarroa, libellés « lutte contre la varroase » dans le tableau 1, mais également une part des dépenses de recherche et d'assistance technique au titre des travaux spécifiques consacrés à ce thème.

En conséquence, l'exécution financière n'est pas analysée ici sur les six actions définies par le règlement, mais selon quelques agrégats pertinents distinguant les soutiens aux actions collectives (recherche, formation, subventions aux collectivités territoriales), les aides directes aux apiculteurs et les financements attribués à la coordination et à la gestion du programme.

Tableau 2 : Aides FEOGA cumulées par poste de 1997 à 2004

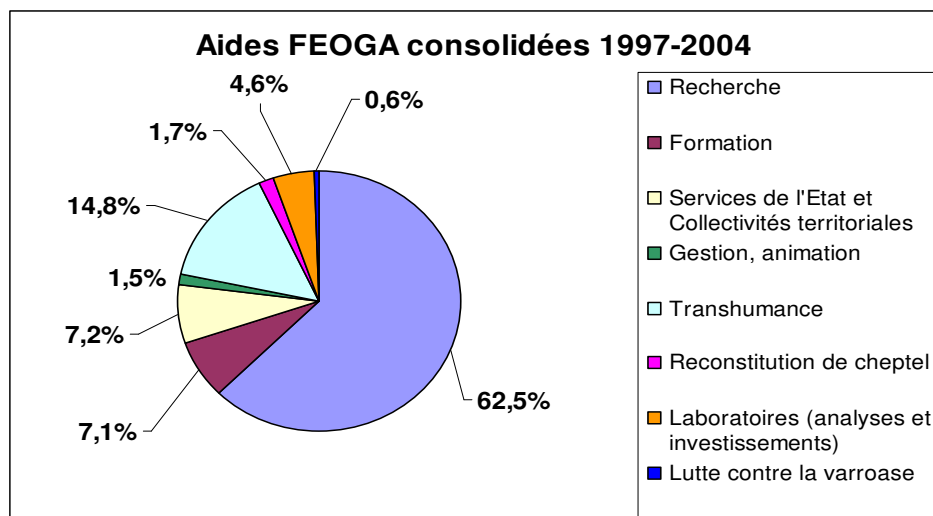
Actions	Cumul 1997-2004
Recherche	6 415 960 €
Assistance technique : formation	732 747 €
Collectivités territoriales	399 880 €
Services de l'Etat	340 944 €
Coordination et gestion du programme	155 216 €
Transhumance	1 521 013 €
Reconstitution de cheptel	172 999 €
Laboratoires (analyses et investissements)	471 666 €
Lutte contre la varroase	60 619 €
Total	10 271 045 €

Source : bilans annuels de suivi Oniflhor (calculs ANDI-GEM)

Les dépenses au titre des actions de recherche appliquée et d'assistance technique (formation) représentent près de 70% de l'ensemble des aides communautaires engagées sur les 7 années du programme. Si on y ajoute les lignes affectées aux services de l'Etat et des collectivités qui relèvent de l'appui technique, on constate que plus des trois quarts des fonds ont soutenu des actions à portée collective.

Les aides directes aux apiculteurs totalisent 22% des fonds dépensés, dont 15% pour l'appui à la rationalisation de la transhumance (aide aux investissements matériels). La part des aides directes versées aux producteurs a par ailleurs progressé sur la période, avec la mise en place progressive des nouvelles actions « transhumance » et « reconstitution de cheptel », **passant de 19% des dépenses en 1999 à 25% en 2004.**

Les coûts de gestion et d'animation du programme, stables dans la durée, ont représenté moins de 1% des dépenses depuis le début du programme.



Source : bilans annuels de suivi Oniflhor (calculs ANDI-GEM)

Les aides attribuées aux laboratoires d'analyse, au titre à la fois des investissements spécifiques et des analyses réalisées, représentent moins de 5% des dépenses concentrées sur quelques structures d'importance nationale ayant développé cette activité.

L'aide à l'achat de plateaux grillagés antivarroa et l'aide à l'acquisition de reines pour compensation des pertes de cheptel, mises en place sur les dernières années du programme, représentent respectivement moins de 1% et moins de 2% des dépenses cumulées.

I.2. Bilan des réalisations du programme

Les bases de suivi détaillées fournies par les autorités de gestion portent sur les campagnes 2000-2001 à 2003/2004, soit les quatre dernières du programme et sur les aides suivantes :

- Rationalisation de la transhumance ;
- Participation à l'achat de plateaux grillagés ;
- Reconstitution de cheptel (deux dernières campagnes).

Ces années de campagnes correspondent en partie à celle couvertes par l'évaluation annexée au deuxième rapport de la commission COM (2004) 30 final. En conséquence, nous reprenons ci-après les principaux éléments concernant les réalisations présentés dans ce document de référence, actualisés et complétés par les données des bases de suivi de l'Oniflhor.

Sur les trois premières années du programme, les données à notre disposition ne permettent pas de dresser un bilan détaillé des réalisations.

1.2.1. Réalisations au titre de l'action A – Assistance technique : formation

En l'absence de bases de suivi, les réalisations et résultats des actions de formation et d'information apicoles sont repris tels que dans le document d'évaluation de la commission.

Tableau 3 : réalisations au titre de l'action A sur 2001-2003

A - Assistance technique : formation	2001	2002	2003
Formations			
Nombre d'heures de cours	4 489	4 491	4 166
Nombre de participants	34	80	114
Nombre de formateurs	6	8	8
Information			
Brochures et dépliants	2	3	2
Nombre d'exemplaires imprimés	3 200	3 700	3 200
Nombre d'exemplaires distribués	3 200	3 700	3 200

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/2003(CNS)

228 personnes ont bénéficié d'une formation soutenue au titre du règlement miel sur trois ans.

Les tirages annuels de dépliants et brochures de vulgarisation technique sont susceptibles d'avoir touché de 4,5 à 5,5 % des apiculteurs français chaque année, sur les années 2001 à 2003.

1.2.2. Réalisations au titre de l'action B – Lutte contre la varroase

Les bases de suivi Oniflor tiennent une comptabilité précise des aides versées aux apiculteurs au titre de l'achat de planchers grillagés sur les trois dernières campagnes.

Le bilan des réalisations est modeste, avec 130 bénéficiaires (quelquefois collectifs) sur 3 ans et moins de 1% du rucher national concerné chaque année.

Tableau 4 : Projets aidés d'achat de plateaux antivarroa 2001-2003

Campagnes	Bénéficiaires	Nombre de plateaux	Ruches totales
2001/2002	71		28 315
2002/2003	31	9 155	12 158
2003-2004	28	7 339	13 486

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

Il convient d'ajouter à ces aides directes aux apiculteurs les soutiens attribués aux projets de recherche spécifiques à la lutte contre la varroase, dont le nombre se situe à 5 par an en moyenne sur les dernières années du programme.

Tableau 5 : recherches aidées au titre de l'action B sur 2001-2003

B - Lutte contre la varroase	2001	2002	2003
Projets de recherche	6	5	5

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

1.2.3. Réalisations au titre de l'action C - Transhumance

Les bases de suivi Oniflor permettent d'apprécier les réalisations au titre du soutien aux investissements destinés à rationaliser la transhumance des ruches. Sur les quatre dernières campagnes, près de 670 projets ont été retenus et ont accompagné les achats de **matériel spécifique d'apiculteurs détenant, en cumul, près de 22% des ruches françaises.**

Compte tenu de l'existence de bénéficiaires multiples sur la période, on peut estimer que les aides à la transhumance ont soutenu des apiculteurs détenant environ 20% des ruches françaises.

Tableau 6 : Projets aidés au titre de l'action C sur les quatre dernières campagnes

Campagnes	Bénéficiaires	Ruches totales	% rucher national
2000/2001	229	103 538	7,9%
2001/2002	163	62 289	4,8%
2002/2003	133	60 034	4,6%
2003-2004	144	60 011	4,6%

Cette diffusion résulte d'une part importante de professionnels parmi les bénéficiaires, puisque la taille moyenne du rucher des attributaires de l'aide se situe entre 400 et 450 ruches selon l'année considérée.

Les tableaux de suivi fournissent des niveaux de réalisation de projets cohérents avec ceux du rapport d'évaluation de la commission, qui apporte un complément d'information sur le nombre d'équipements achetés par les bénéficiaires avec l'aide communautaire.

Tableau 7 : recherches aidées au titre de l'action C sur 2001-2003

C - Rationalisation de la transhumance	2001	2002	2003
Nombre d'équipements	280	231	254
Nombre de bénéficiaires	208	160	157

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

En moyenne sur la période, le nombre d'équipements achetés par les apiculteurs varie de 1,4 à 1,6 par dossier.

La base de suivi des projets de l'Oniflor fournit pour la campagne 2000/2001 une caractérisation des équipements éligibles à l'aide. Le bilan des investissements aidés sur cette campagne (tableau 8) révèle que les matériels de levage, de manutention et de transport représentent 70% des équipements aidés, devant les investissements d'aménagement des aires de transhumance (27%, dont la moitié en matériel de débroussaillage). Les

balances interrogeables comptent pour moins de 3% des équipements aidés.

Tableau 8 : Nature des équipements aidés au titre de l'action C en 2000/2001

Nature des équipements	Nombre	%
grue électrique, mécanique ou hydraulique	58	14,6%
chargeur tout terrain et options, avec fourche ou mât	41	10,4%
remorque porte élévateur	6	1,5%
remorque pour le transport des ruches	85	21,5%
aménagement spécifique de véhicule: plateau, rampes	55	13,9%
palettes	34	8,6%
filets de protection	26	6,6%
matériel de débroussaillage	53	13,4%
aménagement de site de transhumance	27	6,8%
balance électronique interrogeable à distance	11	2,8%
Total	396	100%

Source : base de suivi Oniflhor

1.2.4. Réalisations au titre de l'action D- Analyse des miels

La base de suivi des projets communiquée ne permet pas d'apprécier les réalisations aidées dans le cadre du soutien aux laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques des miels.

Le rapport d'évaluation 2004 de la commission fournit quelques éléments utiles permettant d'analyser la diffusion de cette mesure.

Tableau 9 : Bilan des réalisations au titre de l'action D entre 2001 et 2003

D - Analyse du miel	2001	2002	2003
Equipement			
Nombre d'équipements			3
Nombre de bénéficiaires			2
Analyses			
Nombre d'analyses	32 187	27 275	40 860
Nombre d'apiculteurs bénéficiaires	1 057	937	

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

Avec, en moyenne un millier d'apiculteurs bénéficiaires en 2001 et 2002 et plus d'un millier en 2003, on peut estimer que 1,5 à 2% des 69 000 apiculteurs sont concernés par cette mesure chaque année.

On peut aussi considérer qu'un tiers à 40% des quelques 3 150 apiculteurs exploitant plus de 70 ruches sont susceptibles d'avoir bénéficié, chaque année, indirectement de cette mesure.

Pour certains laboratoires d'analyses concernés, l'aide a certainement eu un effet incitatif, mais l'on n'aurait pas assisté à une « envolée » des analyses. Les apiculteurs rencontrés estiment souvent qu'il s'agit d'une bonne mesure (même ceux qui n'en réalisent pas), qui permet l'information du consommateur et constitue un moyen de différenciation.

I.2.5. Réalisations au titre de l'action E – Recherche appliquée

Les bases de suivi communiquées ne permettent pas de dresser un bilan détaillé des projets réalisés au titre de la recherche appliquée en apiculture sur l'ensemble de la période.

On peut estimer, d'après les données de la commission consultative et d'après les entretiens réalisés auprès des bénéficiaires que de 5 à 15 projets de travaux de recherche sont approuvés chaque année, avec une augmentation du nombre de projets présentés sur les dernières années (en début de programme, les sujets proposés ne consommaient pas les enveloppes budgétées).

Sur la dernière campagne, 8 projets ont été retenus au titre du thème « recherche appliquée » et trois rejetés. Les projets soutenus ces dernières années portent sur des thématiques très en phase avec les préoccupations des apiculteurs, avec :

- Pour 3 d'entre eux sur les problèmes des troubles et mortalités de l'abeille : effets des produits phytosanitaires, toxicologie, effets sub-létaux de substances présentes dans l'environnement ;
- Pour 3 autres des thèmes tournant autour de la biologie de l'abeille pour 3 autres : larves, effets de l'action pollinisatrice de l'abeille sur la biodiversité, orientation de l'abeille ;
- Pour un projet, sur le développement des méthodes d'analyse des miels adultérés.

Certains projets pouvant également relever de la recherche appliquée sont financés au titre de l'action B « lutte contre la varroase » (3 projets) ou au titre de l'assistance technique : conduite de colonies, conservatoires génétiques... (3 projets).

La nature et l'ampleur (projets ponctuels ou parfois pluri-annuels) très variable des projets n'autorisent pas une analyse plus poussée des réalisations.

I.2.6. Réalisations au titre de l'action d'aide à la reconstitution de cheptel

Mise en place à partir de la campagne 2002/2003, l'aide à l'achat de reines souhaitée par les professionnels en vue de compenser les pertes de cheptel importantes fait l'objet d'un suivi détaillé de la part de l'Oniflor.

Tableau 10 : Bilan des réalisations au titre de la reconstitution de cheptel

Campagnes	Bénéficiaires	Nombre de reines	Total ruches
2002/2003	85	10 519	37 218
2003-2004	104	12 398	44 247

Source : base de suivi Oniflhor

Avec une centaine de bénéficiaires sur les deux années de mise en place la mesure connaît une diffusion limitée rapportée au nombre total de bénéficiaires potentiels : 3% rapporté aux 3 150 apiculteurs avec plus de 70 ruches (le bénéficiaire moyen de l'aide se situe entre 400 et 450 ruches)

On note que le taux de perte apparent des bénéficiaires (nombre de reines achetées / cheptel total) se situe à 28% sur les deux campagnes.

1.2.7. Diffusion sectorielle et géographique des aides directes aux apiculteurs

Une analyse de la diffusion sectorielle et géographique des trois mesures d'aide directe aux apiculteurs : rationalisation de la transhumance, lutte contre le varroa et reconstitution de cheptel, n'est pas significative pour chaque mesure prise séparément. Les effectifs de bénéficiaires annuels de chaque mesure ne sont en effet pas suffisants pour une comparaison avec les données nationales.

Il a été en conséquence procédé à la compilation des fichiers de suivi de bénéficiaires des trois mesures sur les quatre dernières campagnes. Ce qui aboutit aux chiffres suivants :

- **857 projets** ont été aidés, dont 567 au titre de la transhumance, 128 pour l'achat de planchers grillagés et 162 pour l'achat de reines ;
- **655 apiculteurs** ont été concernés,

Les bénéficiaires par classe de taille se répartissent de la façon suivante :

Tableau 11 : Diffusion des aides directes aux apiculteurs entre 2001 et 2004

Classes	Nombre total d'apiculteurs	Nombre de Bénéficiaires	% de bénéficiaires
71 - 150 ruches	1 382	69	5%
151 - 300 ruches	1 043	254	24%
> 300 ruches	719	332	46%
Total > 70 ruches	3 144	655	21%

Source : base de suivi Oniflhor et recensement apicole

Plus de 20% des producteurs éligibles ont été concernés par ces aides sur les quatre dernières campagnes

On constate un fort taux de diffusion des mesures sur les apiculteurs de plus de 300 ruches (près d'un producteur sur deux à obtenu au moins une aide).

Ce sont logiquement les plus concernés par les investissements liés à la transhumance et ceux pour lesquels l'intérêt de monter un dossier de demande d'aides à l'achat de plateaux anti-varroa ou de reines est le plus évident compte tenu de leurs volumes d'achat.

Les apiculteurs de moins de 150 ruches hésitent quant à eux à aller chercher une aide compte tenu des coûts de montage de dossier et du faible enjeu financier final.

Rapporté aux cheptels cumulés, les bénéficiaires d'au moins une des trois aides directes sur les quatre dernières campagnes détiennent 36% du cheptel des apiculteurs exploitant plus de 70 ruches. Sur les apiculteurs ayant plus de 300 ruches, la part du cheptel aidée s'établit à près de 55%.

Tableau 12 : Part du rucher concerné par les aides directes aux apiculteurs entre 2001 et 2004

Classes	Total des ruches France	Ruches des bénéficiaires	% des bénéficiaires
71 - 150 ruches	141 266	7 614	5%
151 - 300 ruches	224 042	58 603	26%
> 300 ruches	371 306	200 820	54%
Total > 70 ruches	736 614	267 037	36%

Source : base de suivi Oniflhor et recensement apicole

Encore une fois, les exploitants de moins de 150 ruches totalisent moins de 5% du cheptel aidé.

La répartition géographique (sur l'ensemble des régions) des producteurs ayant bénéficié d'une aide ou plus sur les quatre dernières campagnes est présentée page suivante (tableau 13).

L'analyse de la répartition régionale des cheptels cumulés des bénéficiaires révèle qu'elle est sensiblement comparable à celle du cheptel national. Seules quelques régions apparaissent « sur représentées » ou « sous représentées » (sachant qu'une équité interrégionale n'était pas un objectif du programme).

Parmi les grandes régions de production, Midi-Pyrénées est la seule à afficher 5 points de plus que la distribution nationale sur sa part du cheptel des bénéficiaires. Les pays de la Loire se situent également à plus de 3 points au dessus de leur part du cheptel national.

On peut en conséquence conclure que les réalisations sur les trois aides touchant directement les apiculteurs ont eu, sur les quatre dernières années du programme une diffusion régionale (appréciée au travers du nombre de ruches des bénéficiaires) conforme à la répartition géographique du cheptel.

Tableau 13 : Distribution géographique des bénéficiaires des aides directes aux apiculteurs (2001-2004 sur trois mesures nationales)

Région	% rucher national (nombre de ruches)	Ruches des bénéficiaires		Nombre de bénéficiaires			
		Nombre cumulé	% du total	TOTAL	< 150 ruches	> 150 - 300 ruches	> 300 ruches
ALSACE	2,69	1 678	0,6%	6	2	1	3
AQUITAINE	6,02	19 750	7,4%	42	5	10	27
AUVERGNE	3,73	10 232	3,8%	30	3	18	9
BASSE NORMANDIE	1,25	1 300	0,5%	4	1	-	3
BOURGOGNE	4,93	11 735	4,4%	24	1	8	15
BRETAGNE	3,80	6 240	2,3%	14	1	3	10
CENTRE	5,23	16 879	6,3%	26	-	6	20
CHAMPAGNE ARDENNE	3,36	7 393	2,8%	15	2	4	9
CORSE	1,08	2 276	0,9%	8	-	7	1
FRANCHE COMTE	4,04	10 180	3,8%	26	2	12	12
HAUTE NORMANDIE	0,71	1 050	0,4%	4	2	1	1
ILE DE France	1,72	2 535	0,9%	4	-	-	4
LANGUEDOC ROUSSILLON	8,98	24 589	9,2%	77	10	38	29
LIMOUSIN	2,14	5 807	2,2%	12	-	3	9
LORRAINE	3,17	5 426	2,0%	16	4	3	9
MIDI PYRENEES	9,98	40 705	15,2%	84	8	27	49
NORD PAS DE CALAIS	1,19	360	0,1%	2	1	1	-
PAYS DE LA LOIRE	4,41	21 482	8,0%	38	2	9	27
PICARDIE	1,52	300	0,1%	1	-	1	-
POITOU CHARENTES	6,90	15 892	6,0%	30	2	9	19
PROVENCE COTE D'AZUR	12,27	32 140	12,0%	98	12	46	40
RHONE ALPES	10,88	29 088	10,9%	94	11	47	36
TOTAL	100,0%	267 037	100,0%	655	69	254	332
				100,0%	10,5%	38,8%	50,7%

% du rucher national
% du rucher éligible

20%

36%

Source : base de suivi Oniflhor et recensement apicole

II. EVALUATION DES IMPACTS ATTENDUS DES MESURES

Préalables sur la notion d'impact

La notion d'impact attendu nécessite d'être précisée en préalable au développement des analyses, compte tenu des objectifs du règlement miel. En effet, les objectifs de l'intervention apparaissent d'ordre très général si l'on se réfère à la définition de la directive 74/409/CEE du 22 juillet 1974 qui stipule que les actions mises en œuvre par les Etats membres doivent viser à : « l'amélioration des conditions de la production et de la commercialisation du miel ».

Si l'on prend cette définition au pied de la lettre, les impacts attendus de l'intervention peuvent recouvrir toutes les conséquences positives des projets aidés au niveau des bénéficiaires et plus largement pour la filière et son environnement, tant en amont qu'en aval.

Afin d'éviter une dispersion des analyses sur un nombre élevé d'impacts potentiels mineurs, la méthodologie retenue d'emblée a été de focaliser la collecte de données auprès des acteurs sur un nombre limité d'impacts, les plus évidents pour chacune des mesures (effets sur la production, effets sur l'emploi, effets sur la productivité, effets sur la rentabilité d'exploitation...).

Les questionnaires d'enquête et guides d'entretiens ont été en particulier construits sur cette logique.

II.1. Méthodologie

La méthodologie retenue pour approcher les effets et impacts du programme national repose sur :

- Une série d'entretiens avec des producteurs et les représentants des organisations professionnelles ;
- Une enquête sur questionnaire auprès d'un échantillon large d'apiculteurs ayant bénéficié des aides directes ;
- Une série d'entretiens avec les bénéficiaires des aides au titre de la recherche appliquée et de l'assistance technique.

L'objectif de ces enquêtes et entretiens est de vérifier auprès des bénéficiaires directs et indirects la réalité, la fréquence et l'ampleur de certains effets positifs qui auraient logiquement dû découler des différentes mesures de l'intervention.

II.1.1. Enquête auprès des bénéficiaires

L'enquête par questionnaire postal a été retenue pour l'appréciation des effets des mesures relevant d'une aide directe aux apiculteurs, aux motifs du nombre important de bénéficiaires et de la nécessité de disposer d'un nombre de réponses significatif pour pouvoir conclure sur les impacts.

Echantillon cible

Compte tenu, par ailleurs, des économies d'échelle obtenues sur un mailing « en nombre », une cible de **500 bénéficiaires** a été retenue et sélectionnée parmi les bases de suivi de l'Oniflhor, selon la répartition suivante **sur les trois mesures relevant des aides individuelles directes** aux apiculteurs :

Tableau 14 : Composition de l'échantillon de bénéficiaires pour l'enquête postale

Mesure	Bénéficiaires	Cheptel
Transhumance	337	149 416
Planchers grillagés anti-varroa	60	24 064
Reconstitution de cheptel	103	37 957
Total	500	211 437

Source : enquête ANDI-GEM

On a dans cette répartition volontairement légèrement sous représenté les bénéficiaires des aides à l'achat de plateaux grillagés (pour lesquels les effets de l'aide sont supposés être très homogènes) et sur représenté les bénéficiaires de subvention à l'achat de reines, mesure nouvelle du règlement pour laquelle il y avait un intérêt particulier à approfondir l'analyse des effets et le niveau de satisfaction des producteurs, dans un contexte de nécessité accrue de renouveler les cheptels affectés par des mortalités ou des non-valeurs importantes dans certaines régions.

Questionnaire et lettre de motivation

Un questionnaire simple et focalisé sur un nombre limité de question fermées, garantes d'un taux de réponse significatif, complétées d'espaces d'expression libre a été élaboré et soumis à l'avis de quelques membres du comité de pilotage et à celui de professionnels.

Une lettre motivée, sous en tête des cabinets GEM et AND I, a été jointe au questionnaire pour expliquer aux professionnels le contexte et les objectifs de la démarche, en leur garantissant une totale confidentialité sur les réponses fournies. Afin de verrouiller ce dernier point, les questionnaires étaient anonymes.

Une enveloppe retour « T » dispensée d'affranchissement a enfin été jointe à l'envoi des documents.

Modalités de gestion de l'enquête

Les envois postaux ont été réalisés en deux vagues : avec un premier envoi début Juin 2005 et une relance auprès des non répondants début Juillet.

Les questionnaires ont été saisis au rythme de leur arrivée dans une base de données ACCESS et les traitements statistiques exportés sous EXCEL.

Bilan des retours

Les retours utiles (questionnaires exploitables) **au terme de l'enquête sont au nombre de 255**, soit un taux de retour supérieur à la moitié de la cible de départ.

Un tel taux de retour est très satisfaisant compte tenu de la période où a dû être réalisée l'enquête (pleine saison de production). Il a pu être atteint grâce à plusieurs facteurs : un questionnaire simple sur questions fermées et espaces d'expression, un questionnaire anonyme, une enveloppe retour dispensée d'affranchissement.

Le taux de réponses pour chacune des mesures d'aide aux producteurs apparaît par ailleurs supérieur au taux de retour des questionnaires, en raison du cumul des réponses des bénéficiaires multiples.

Ainsi, on obtient au final l'équivalent de 296 réponses si l'on considère chaque mesure séparément, avec des taux de retour très satisfaisants sur les mesures de reconstitution de cheptel et de lutte contre le varroa, qui viennent compenser les effectifs réduits de la cible de départ.

Tableau 15 : Structure des réponses à l'enquête postale bénéficiaires

Mesure	Cible	Réponses	% réponse
Transhumance	337	169	50%
Planchers grillagés anti-varroa	60	52	87%
Reconstitution cheptel	103	75	73%
Total	500	296	59%

Source : enquête ANDI-GEM

En conclusion, les retours sur l'enquête auprès des bénéficiaires sont suffisamment significatifs pour assurer une fiabilité des analyses sur chacune des trois mesures concernées.

II.2. Analyse des effets et impacts attendus

Les analyses présentées ci après reprennent l'ordre du questionnaire adressé aux bénéficiaires avec, en première partie, les aides individuelles et, en seconde partie, les mesures de soutien aux actions collectives.

Les formulations des questions sont reprises telles qu'elles apparaissent dans le questionnaire, de façon à conserver la trame de questionnement.

On notera que les nombres de réponses peuvent différer d'une question à l'autre, tous les bénéficiaires n'ayant pas répondu à toutes les questions et certains ayant pu fournir plusieurs réponses.

II.2.1. Effets et impacts de l'aide à la rationalisation de la transhumance

1 – Type de matériel acquis ?

Les réponses des bénéficiaires quant à la nature équipements acquis avec l'aide correspondent à la répartition observée dans l'analyse des réalisations de la campagne 2000-2001 (voir paragraphe I.2.3) avec une dominance des matériels de levage et de transport des ruches (2/3 des acquisitions), devant les outils d'aménagement des aires (débroussailleuses).

2 - Auriez-vous réalisé cet investissement sans l'aide accordée ?

Réponse	Nombre	%
Oui	105	51,7%
Non	44	21,7%
Peut-être	54	26,6%
Total	203	100,0%

Plus de la moitié des réponses des bénéficiaires mentionnent que l'acquisition d'équipements destinés à rationaliser la transhumance aurait été faite sans l'aide. Certains répondants (une quinzaine) ont assorti leur « oui » d'un « peut-être », ce qui explique que le nombre de réponses total soit supérieur au nombre de bénéficiaires ayant répondu sur cette mesure.

On pourrait abruptement considérer qu'il y à là un effet d'aubaine significatif de l'aide, mais cette analyse doit être pondérée en tenant compte des commentaires de certains producteurs qui soulignent que leur « oui » doit être interprété à la lumière des difficultés qu'ils rencontrent : la rationalisation de la transhumance a été pour nombre d'entre eux un passage incontournable pour compenser les pertes de production, diversifier la gamme et améliorer la vente, ou accroître la productivité du travail...tous facteurs nécessaires au maintien des exploitations les plus fragilisées par les aléas de production.

L'aide à par ailleurs été déterminante (effet de déclenchement) pour plus du quart des investissements.

3 - Quels ont été les effets de cet investissement ?

Réponse	Nombre	%
Réaliser des transhumances	62	22,9%
Maintenir l'activité	121	44,6%
Davantage de transhumances	88	32,5%
Total	271	100,0%

Les producteurs ont été nombreux à cocher deux réponses, souvent en cochant « réaliser des transhumances » et « maintenir l'activité ».

On retiendra que la majorité des répondants considèrent que leur investissement leur a permis seulement de maintenir l'activité, ce qui renvoie aux développements de la page précédente sur l'effet de compensation apporté par la transhumance vis-à-vis des aléas de production.

Près d'un répondant sur trois signale avoir réalisé davantage de transhumances suite à l'investissement aidé.

4 - Votre production de miel a-t-elle augmenté ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	62	36,0%
Un peu (<20%)	68	39,5%
Nettement (20 à 50%)	40	23,3%
Très fortement (> 50%)	2	1,2%
Total	172	100,0%

Près de **deux bénéficiaires sur trois constatent une augmentation de leur production de miel en liaison avec la transhumance** et près d'un répondant sur quatre a accru sa production de plus de 20% avec la rationalisation de sa conduite de la transhumance.

Parmi les répondants mentionnant une stagnation de leur production, plusieurs soulignent des effets conjoncturels (sécheresse) qui ont pesé sur leurs rendements et escomptent une augmentation de volumes en conditions climatiques plus favorables.

5 - Avez-vous élargi votre gamme de miels ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	100	51,8%
Un peu	64	33,2%
Nettement	29	15,0%
Total	193	100,0%

Près d'un **bénéficiaire sur deux mentionne un élargissement de sa gamme de miels** suite à son investissement.

Les diversifications portent en majorité sur des miels spécifiques monofloraux et miels de crus, les investissements réalisés permettant de mieux travailler les petites miellées.

6 - La rentabilité de votre entreprise a-t-elle été améliorée ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	54	28,7%
Un peu	94	50,0%
Nettement	40	21,3%
Total	188	100,0%

Plus de 70% des bénéficiaires constatent une amélioration plus ou moins importante de la rentabilité de leur exploitation en liaison avec la rationalisation de la transhumance. Pour la moitié, cette amélioration est limitée.

L'évolution est à relier aux effets constatés sur la production (volumes accrus), la commercialisation (meilleure valorisation des miels spécifiques) et éventuellement la productivité du travail (voir question 8, ci-après), ou à une combinaison de ces facteurs.

7 - Diriez-vous que votre travail a été facilité ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	11	5,6%
Un peu	31	15,7%
Nettement	156	78,8%
Total	198	100,0%

L'amélioration des conditions de travail apportée par l'acquisition d'équipements de levage et de transport des ruches, majoritaires dans les investissements, est considérée comme évidente pour quatre répondants sur cinq. Plusieurs apiculteurs proches de la retraite signalent qu'ils auraient arrêté les transhumances et peut-être l'exploitation sans l'investissement aidé, n'ayant plus les capacités physiques pour continuer.

8 - Cet investissement vous a-t-il permis de réduire vos frais de personnel ?

Réponse	Nombre	%
Oui	45	23,3%
Non	73	37,8%
Sans objet	75	38,9%
Total	193	100,0%

L'effet de l'investissement sur les coûts de personnel n'est perceptible que pour moins d'un quart des bénéficiaires ayant répondu. Dans certains cas extrêmes l'investissement a entraîné la suppression d'emplois saisonniers mobilisés pour la transhumance.

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

La mesure d'aide à la rationalisation de la transhumance fait l'unanimité chez les répondants à l'enquête. Seuls trois d'entre eux la jugent « insuffisante » et souhaiteraient qu'elle puisse être étendue à l'achat de véhicules neufs ou récents et/ou à l'acquisition de véhicules de manutention des fûts de miel.

Les répondants reprennent et confirment les différents effets positifs analysés plus haut : effets sur la production (volume et gamme), sur les conditions et parfois les coûts de travail, la rentabilité...

Ils ajoutent en commentaire les effets positifs suivants :

- Lissage des aléas de production antérieurs ;
- Effet évident sur les trésoreries et la capacité d'autofinancement puisque portants sur des sommes importantes ;
- Incitation à « franchir la pas » et changer de système de production, avec des retombées quelquefois positives sur la possibilité de transmission de l'entreprise ;
- Dégager du temps et des moyens pour se développer sur d'autres axes : commercialisation et transformation par exemple...

En conclusion, **l'aide à l'acquisition d'équipements pour la transhumance a produit des impacts évidents et attendus** au niveau :

- De la production de miel, avec des augmentations de volume significatives pour nombre de professionnels dans un contexte climatique récent peu favorable et une diversification de la gamme produite vers des miels spécifiques moins soumis aux aléas de marché que les miels de grandes cultures ;
- Des conditions de travail des producteurs, fortement améliorées par les nombreux achats de matériels de levage, de conditionnement et de transport;
- De la productivité et de la rentabilité des exploitations qui se sont stabilisées.

On ne constate pas d'effets non souhaités de l'aide, hormis un possible effet d'aubaine probablement surestimé compte tenu du contexte de l'enquête (nécessité de compenser les aléas de récolte et de marché).

On ne note pas non plus d'effets pervers de l'intervention. Certains acteurs ont évoqué dans les entretiens un possible effet d'incitation au surinvestissement de l'aide pouvant mettre en difficulté les bénéficiaires dans la conjoncture récente de retournement de marché et de baisse des prix. Ce point de vue ne se retrouve cependant pas dans les propos des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête.

II.2.2. Effets et impacts de l'aide à l'achat de plateaux grillagés (varroa)

1 – Type de matériel acquis ?

Les acquisitions aidées portent exclusivement sur des planchers grillagés anti-varroa.

2 - Auriez-vous réalisé cet investissement sans l'aide ?

Réponse	Nombre	%
Oui	9	12,3%
Non	41	56,2%
Peut-être	23	31,5%
Total	73	100,0%

L'aide a eu un **effet incitatif net** puisque plus de la moitié des bénéficiaires n'auraient pas acheté les produits sans l'aide.

3 - Avez-vous constaté une amélioration de l'état sanitaire des ruches ?

Réponse	Nombre	%
Oui	37	61,7%
Non	11	18,3%
Peut-être	12	20,0%
Total	60	100,0%

L'**impact des planchers sur l'état sanitaire des ruches est avéré** pour plus de 60% des bénéficiaires ayant répondu.

4 - Votre production de miel a-t-elle augmentée ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	33	66,0%
Un peu	16	32,0%
Nettement	1	2,0%
Très fortement	-	0,0%
Total	50	100,0%

L'**impact sur la production de miel apparaît peu significatif**. Deux bénéficiaires sur trois ne constatent pas de modification à ce niveau attribuable à l'amélioration de l'état sanitaire des ruches

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

Si une large majorité des bénéficiaires considère que l'aide leur a été utile. L'état sanitaire des ruches a été amélioré pour 60%.

Plusieurs apiculteurs répondants signalent leur difficulté à se prononcer, faute de constater des effets nets des plateaux sur l'état et la production de leurs

ruches. Certains cependant se montrent très critiques et sceptiques quant à l'efficacité de ces équipements de lutte contre le varroa.

En conclusion, **l'aide à l'acquisition de plateaux anti-varroa a produit des impacts mitigés :**

- Plutôt **positifs pour ce qui est de l'état sanitaire des ruches concernées ;**
- **Non significatifs pour ce qui concerne la production.**

On ne note pas d'impacts non souhaités de cette mesure.

II.2.3. Effets et impacts de l'aide à l'achat de reines

Cette mesure d'introduction récente dans le programme français 'inscrit dans les actions destinées à la reconstitution de cheptels des producteurs soumis à des pertes de colonies « anormales ».

1- Taux de perte de cheptel en 2004

Moyenne	Min	Max	Ecart type
28,7%	4,0%	81,0%	0,1558

Le **taux de perte moyen des bénéficiaires répondants se situe au dessus de 28% en 2004** (les valeurs extrêmes signalées par les répondants ne correspondent pas obligatoirement à l'année de référence pour l'obtention de l'aide). Ce taux de perte correspond aux valeurs moyennes de référence calculées à partir des bases de suivi de l'Oniflhor.

2 - Quel est le taux de pertes que vous considérez comme normal ?

Moyenne	Min	Max	Ecart type
10,2%	5,0%	30,0%	0,047

Un taux de perte moyen de 10% est considéré comme normal par les répondants.

3 - Auriez-vous pu réaliser l'achat du même nombre de reines sans l'aide ?

Réponse	Nombre	%
Certainement	11	12,0%
Probablement	12	13,0%
Pas du tout	69	75,0%
Total	92	100,0%

Sans l'aide, trois répondants sur quatre déclarent qu'ils n'auraient pas pu acheter autant de reines. **L'impact de l'aide sur la capacité de reconstitution des cheptels des producteurs apparaît en conséquence très significatif.**

4 - Avez-vous retrouvé votre production antérieure ?

Réponse	Nombre	%
Complètement	7	7,8%
A peu près	59	65,6%
Pas du tout	24	26,7%
Total	90	100,0%

Près de trois bénéficiaires sur quatre considèrent avoir à peu près voire complètement retrouvé leur production antérieure grâce à l'aide. L'impact de l'aide sur le maintien de la production est également significatif.

5 - Cette mesure vous semble-t-elle ?

Réponse	Nombre	%
Mesure de confort	1	3,6%
Mesure intéressante	8	28,6%
Mesure très intéressante	2	7,1%
Mesure indispensable	17	60,7%
Total	28	100,0%

La quasi-totalité des répondants considèrent l'aide comme intéressante, voire indispensable. Un seul producteur a retenu le qualificatif de mesure de confort.

En conclusion, **l'aide à l'achat de reines a eu des impacts positifs très significatifs chez les répondants à l'enquête :**

- Sur la **reconstitution des cheptels** ;
- Sur le **retour aux niveaux de production antérieurs** ;

On ne note pas d'impacts inattendus de cette mesure dans les propos des producteurs interrogés.

II.2.4. Effets et impacts de l'aide aux analyses de miel

1 - Faites-vous analyser votre miel ?

Réponse	Nombre	%
Oui	92	41,1%
Non	132	58,9%
Total	224	100,0%

Quatre répondants sur dix déclarent faire analyser leur miel par une des structures suivantes : France miel, Michaud, CETAM, Miel et Pollen, Villeneuve...ou CARI, en Belgique. Une majorité toutefois ne fait pas analyser son miel.

2 - Savez-vous que vous bénéficiez d'une aide pour l'analyse des miels ?

Réponse	Nombre	%
Oui	162	75,7%
Non	52	24,3%
Total	214	100,0%

La grande majorité des producteurs connaît l'existence de l'aide pour l'analyse des miels, même s'ils ne l'utilisent pas tous.

3 - Diriez-vous que vous avez réalisé davantage d'analyses ces dernières années ?

Réponse	Nombre	%
Beaucoup plus	40	28,6%
Un peu plus	45	32,1%
Le même nombre	52	37,1%
Moins	3	2,1%
Total	140	100,0%

Près de 60% des répondants mentionnent une augmentation des analyses de miel sur les dernières années, et près de 30% une forte augmentation. Cette évolution est attribuée aux contraintes imposées par le marché sensibilisé aux problèmes de résidus et d'adultération des miels. De plus, le développement de certaines productions sous AOC, en Bio ou sous cahier des charges et la nécessité de qualification des miels monofloraux ont accru la demande d'analyse.

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

Les producteurs émettent des avis partagés sur l'intérêt de l'aide à l'analyse des miels.

Les plus positifs y voient les avantages suivants :

- La multiplication des analyses tire la qualité des miels français à la hausse et instaure une traçabilité, ce qui leur permet d'être mieux

- valorisés et d'affronter plus sereinement la concurrence des produits d'importation ;
- Le développement de méthodes d'analyses de plus en plus fines obtenu par l'aide aux investissements des laboratoires permettra peut-être à court terme d'identifier les miels adultérés, et les appellations fallacieuses ;
 - L'aide est particulièrement utile pour les démarches qualité sur les miels d'appellation où les structures ont du mal quelquefois à financer les coûts de certification ;
 - L'aide permet de réduire les coûts d'exploitation et/ou de réaliser plus d'analyses.

Les plus critiques pensent que les analyses étaient déjà réalisées avant l'aide, de façon moins systématique.

En conclusion, il est difficile d'apprécier les impacts de l'aide aux analyses de miel, qui sont souvent indirects pour les producteurs.

On notera les effets et impacts positifs suivants, pas toujours reconnus par les producteurs :

- Un effet d'accumulation de savoir-faire en analyses qui pourrait s'avérer une arme puissante face à la concurrence ;
- Un effet d'incitation à la réflexion des producteurs sur la façon de conduire leurs ruchers pour produire les miels demandés par le marché...

II.2.5. Effets et impacts de l'aide aux programmes de recherche appliquée

Cet axe d'intervention est celui pour lequel les producteurs sont les moins directement impliqués. Le questionnaire portait en conséquence sur leur niveau de connaissance des thématiques de recherche aidées et sur les modes de diffusion des connaissances acquises dans le cadre de ces travaux.

1 - De quels travaux de recherche entrepris dans le cadre du Règlement miel avez-vous entendu parler ?

Réponse	Nombre	%
Varroase et pathologies de l'abeille	50	32,5%
Toxicité des phytosanitaires	42	27,3%
Analyse des miels (résidus)	27	17,5%
Conservatoires, sélection, génétique	11	7,1%
Biodiversité	11	7,1%
Etiquetage	8	5,2%
Pollinisation	5	3,2%
Total	154	100,0%

On note que, compte tenu des réponses multiples apportées par certains répondants connaissant bien le programme (responsables professionnels), **plus de la moitié des producteurs n'ont pas cité de travaux de recherche**. La question précisant qu'il s'agissait uniquement des travaux entrepris dans le cadre du règlement miel, il est possible que la formulation ait pu perturber les producteurs, peu au fait du mode de financement des actions de recherche.

Les thématiques phares des dernières années, les plus en phase avec la pratique quotidienne des apiculteurs (varroase, analyses des miels) et/ou les plus polémiques (Gaucho-Régent) arrivent en tête des citations avec 60% de citations cumulées pour les deux premiers thèmes.

Certains travaux très concrets, comme ceux concernant la pollinisation sont peu cités malgré une diffusion effective.

2 - Quelles sont vos sources d'information ?

Réponse	Nombre	%
Revue apicoles	177	27,4%
Colloques spécialisées	57	8,8%
Collègues	12	1,9%
Organisations professionnelles	136	21,1%
ADA	104	16,1%
APISERVICES	46	7,1%
Centres de formation	17	2,6%
Fournisseurs de matériel	50	7,7%
ONIFLHOR	30	4,6%
Autres*	17	2,6%
Total	646	100,0%

*Autres : environnement technique et réglementaire (GDS, CETA, CNDA...)

La presse apicole spécialisée, les organisations professionnelles et les ADA arrivent en tête des sources d'information des producteurs avec près des deux tiers de l'ensemble des citations.

3 - Avez-vous utilisé personnellement un des résultats de ces travaux ?

Réponse	Nombre	%
Oui	50	32,7%
Non	103	67,3%
Total	153	100,0%

Un tiers seulement des répondants (20% si l'on considère les 255 répondants totaux) déclarent avoir utilisé des résultats des travaux de recherche mentionnés.

Si oui, merci de préciser

Réponse	Nombre	%
Lutte contre la varroase	21	44%
Effets produits phytosanitaires	11	23%
Conduite du rucher, élevage de reines	9	19%
Qualité, stockage et travail des miels	7	15%
Total	48	100%

Les actions de lutte contre la varroase arrivent en tête. On peut penser au vu de ces réponses qu'il existe une confusion chez les producteurs entre les travaux de recherche fondamentale, mal cernés, notamment sur le varroa (où les travaux fondamentaux ne semblent pas déboucher sur des applications concrètes à ce jour), quand le dispositif d'appui technique apicole a pu développer des solutions opérationnelles : plateaux grillagés, acide oxalique et huiles essentielles...

Les effets des produits phytosanitaires (repérage des effets plus que remédiation) sont également largement cités.

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

Les réponses apportées par les producteurs au questionnaire postal montrent qu'il existe **une grande distance, pour la grande majorité d'entre eux, entre les travaux conduits par les laboratoires de recherche, et les retombées concrètes** qu'ils peuvent en attendre. Ceci quand bien même ils connaissent, via la presse spécialisée, la plupart des thèmes de travail des équipes de recherche, ceux-ci étant généralement au plus près des préoccupations du moment de la profession.

Sur certains sujets très appliqués, comme par exemple la conduite des ruchers pour la pollinisation, le transfert des acquis scientifiques et techniques est beaucoup plus simple et rapide.

En conclusion, les producteurs interrogés n'apportent que des éléments relativement flous quant aux impacts des travaux relevant de la recherche appliquée.

Les entretiens réalisés avec les structures bénéficiaires des budgets de recherche et les représentants des organisations apicoles apportent des éléments plus robustes et relativement consensuels.

La grande majorité des acteurs s'accorde sur plusieurs points positifs :

Dans les premières années du programme, le choix des thèmes de recherche s'opérait dans un contexte de sous consommation des enveloppes budgétaires. Ce qui a conduit à financer des sujets plus ou moins intéressants pour la profession et peu susceptibles de déboucher à court terme sur des progrès pour la filière miel.

L'implication progressive de nouvelles équipes ou d'équipes restructurées proposant des thématiques touchant à des sujets de préoccupation concrets des apiculteurs, dont celui des effets des produits phytosanitaires sur les troubles et mortalités de l'abeille, ainsi que l'augmentation du nombre et des montants des projets a conduit à mettre en place en 2001 une commission consultative ; Le CST. Cette structure, composée d'un panel d'experts scientifiques, dont certains appartiennent aux laboratoires bénéficiaires des aides, a pour mission d'évaluer la qualité et la pertinence des projets proposés chaque année et de les classer. La décision finale d'acceptation des projets reste cependant de la responsabilité de l'administration.

Tous les acteurs interrogés s'accordent pour dire que **la mise en place du CST a fortement amélioré** :

- **Le processus d'évaluation des projets**, même si certains projets jugés intéressants par la profession ou les scientifiques peuvent être recalés dans le choix final;
- **La qualité globale des projets** qui a augmenté avec la « concurrence » instaurée de fait entre les équipes pour l'accès aux fonds qui ne couvrent plus aujourd'hui la totalité des demandes;
- **La relation entre les équipes de recherche**, qui bien que ne travaillant pas à proprement parler en réseau ont renforcé les contacts et les concertations.

Un consensus se dégage également pour souligner les **effets et impacts positifs des aides à la recherche**, avec :

- Un **fort effet structurant sur le dispositif de recherche apicole français**, qui a pu investir dans des équipements et des compétences humaines. Certaines équipes, quelquefois en perte de vitesse, se sont restructurées et ont recruté sur la base des programmes du règlement miel. De 30 à 50% des effectifs de ces équipes sont aujourd'hui financés sur le programme. De plus, les équipes se sont spécialisées sur des champs, quelquefois concurrents, mais le plus souvent complémentaires ;

- **Un impact incontestable sur le développement des connaissances et de l'innovation**, avec, sans être exhaustif et sans hiérarchiser :
 - Le développement de méthodes innovantes d'analyse de pollens sur des molécules présentes à des niveaux infinitésimaux, amélioration des méthodes d'analyses des miels;
 - La mise au point de dispositifs d'observation vidéo et de comptage automatique des abeilles ;
 - Le développement des connaissances sur les effets toxiques de différents agents chimiques et de l'environnement naturel sur l'abeille, cela même si certains travaux au champ ne reproduisent pas, voire contredisent les résultats obtenus in vitro ;
 - L'amélioration des connaissances sur la génétique des l'abeille et la maîtrise de la sélection et de l'élevage de reines, la mise place de conservatoires ;
 - Compréhension des processus de pollinisation en agriculture et en milieu naturel, rôle des abeilles dans la biodiversité...
- **Des retombées concrètes pour les apiculteurs de recherche appliquée** : pollinisation, conduite sanitaire des ruchers...
- **Des impacts indirects**, pour l'ensemble de la filière, avec par exemple :
 - La contribution des travaux de recherche sur les effets des produits phytosanitaires à la prise de décision des autorités françaises de suspendre la commercialisation des molécules phytosanitaires incriminées dans les mortalités élevées d'abeilles.
 - L'intégration d'équipes de recherche ayant développé des thématiques dans le cadre du règlement miel dans de grands projets européens (ex : projet ALARM sur la biodiversité) qui consacrent la reconnaissance internationale des compétences développées grâce aux aides.

Quelques points **moins positifs** sont évoqués par les acteurs :

- Sur le **processus de sélection des projets** certains souhaiteraient une programmation pluriannuelle permettant d'aller au bout de certains projets et de ne pas couper les crédits lorsque les résultats deviennent palpables D'autres au contraire considèrent que des engagements pluriannuels sont un frein à la prise en compte de préoccupations très conjoncturelles des producteurs ;
- Sur **l'évaluation des projets**, des voix se font entendre pour souhaiter une évaluation finale de la qualité des travaux réalisés ;
- Enfin, sur la **diffusion des résultats des travaux** aux professionnels, réalisée aujourd'hui de façon informelle et selon les disponibilités et l'inclination des chercheurs pour l'exercice, plusieurs représentants de la profession et des organismes de recherche s'accordent pour dire qu'il manque un relais à ce niveau.

II.2.6. Effets et impacts de l'aide à l'assistance technique : formation

Une question complémentaire a été introduite dans la grille utilisée pour la seconde vague d'enquête postale, afin d'apprécier l'impact ressenti par les producteurs vis-à-vis de certaines formations. Le nombre de réponses à cette question est en conséquence plus faible que sur l'ensemble de l'enquête.

Seuls 44 producteurs ont répondu à la question suivante :

1 - Avez-vous un BPREA ou BPA ?

Réponse	Nombre	%
Oui	25	56,8%
Non	19	43,2%
Total	44	100,0%

2 - Estimez-vous que cette formation a eu sur vos pratiques professionnelles un impact ?

Réponse	Nombre	%
Faible	4	16,0%
Assez important	7	28,0%
Important	13	52,0%
Très important	1	4,0%
Total	25	100,0%

Sur les 25 titulaires d'un BPREA ou d'un BPA, un seul considère que cette formation a eu un impact faible sur ses pratiques professionnelles. L'opinion générale est donc plutôt positive. Cependant, la taille réduite de l'échantillon ne permet pas de conclure de façon tranchée.

3 - Suivez-vous des sessions de formation ?

Réponse	Nombre	%
Au moins une fois par an	47	22,2%
De temps en temps	107	50,5%
Jamais	58	27,4%
Total	212	100,0%

Près des trois quarts des répondants ne déclarent suivre une formation que très occasionnellement, voire pas du tout. Une minorité déclare suivre des formations de façon régulière.

4 - Auprès de quelles structures suivez-vous ces formations ?

Réponse	Nombre	%
ADA	93	44,3%
CFPPA	32	15,2%
Ruchers école	20	9,5%
ANERCEA	14	6,7%
Organisations professionnelles	27	12,9%
Environnement institutionnel *	21	10,0%
Autres	3	1,4%
Total	210	100,0%

*Chambres d'agriculture, GDS, DSV, centres de gestion...

Les structures intervenant dans la formation des apiculteurs ayant répondu à l'enquête, en grande majorité professionnels, sont principalement : les ADA ou les CFPPA dans 60% des cas, devant les organisations professionnelles (syndicats, associations...) et les structures d'appui technique agricole (Chambres, DSV, Centres de gestion).

Ce résultat ne permet pas d'apprécier le travail de formation et d'information effectué par les syndicats et associations au travers des ruchers-écoles, des CIVAM, des CETA, des séminaires de formation nationaux, qui s'adressent en particulier aux petits producteurs.

5 - Comment êtes-vous tenus informés en matière de formation ?

Réponse	Nombre	%
ADA, ANERCEA	59	33,3%
Presse spécialisée	63	35,6%
Organisations professionnelles (1)	38	21,5%
Courrier et bouche à oreilles	13	7,3%
Pas d'information	4	2,3%
total	177	100,0%

*et appui technique : Chambres d'agriculture, GDS, DSV, centres de gestion...

Les mêmes relais interviennent dans l'information des producteurs sur les programmes de formation : ADA, ANERCEA, presse spécialisée, organisations professionnelles concentrent plus de 90% des citations.

6 - Estimez-vous avoir des besoins en formation ?

Réponse	Nombre	%
Oui	110	53,9%
Non	19	9,3%
Eventuellement	75	36,8%
Total	204	100,0%

Seuls 10% des producteurs estiment n'avoir aucun besoin de formation. **Plus de la moitié des répondants sont catégoriques pour affirmer qu'ils ont encore des besoins de formation.**

Les renforcements de compétences souhaités par les répondants à l'enquête sont relativement diversifiés avec, au premier rang des citations : un appui technique classique sur la conduite d'élevage et la pollinisation (30%) devant la formation aux méthodes d'élevage de reines, de greffage, d'insémination... en phase avec les problèmes de pertes élevées de cheptel, devenus quasi structurels dans certaines régions.

Si oui, merci préciser dans quels domaines

Réponse	Nombre	%
Conduite d'élevage, pollinisation	70	29,5%
Reines, insémination, renouvellement	55	23,2%
Gestion sanitaire	51	21,5%
Commercialisation	19	8,0%
Gestion, informatique	27	11,4%
Miel et produits dérivés	15	6,3%
Total	237	100,0%

La gestion sanitaire arrive logiquement en troisième position des sujets de préoccupation des professionnels. Les trois premiers domaines concentrent près des trois quarts des « souhaits » exprimés.

On note que la formation à la gestion d'entreprise et à l'informatique apparaît à un niveau significatif dans les réponses. La commercialisation et le travail des produits de la ruche sont également cités.

7 - Plus généralement, estimez-vous avoir un besoin de soutien technique ?

Réponse	Nombre	%
Oui	107	66,9%
Non	38	23,8%
Pas concerné	15	9,4%
Total	160	100,0%

Sur la question de l'appui technique, deux répondants sur trois considèrent que c'est une nécessité pour que la consolidation des acquis de la formation et la diffusion des résultats des travaux de recherche soient efficaces.

On notera quelques effets et impacts positifs mentionnés par les producteurs :

- L'impact des formations initiales sur les pratiques professionnelles semble être reconnu par les apiculteurs ;
- Une majorité d'entre eux participe, mais de façon plutôt épisodique, à des formations et semble être informé par les réseaux professionnels et institutionnels ;

- Des besoins de formations complémentaires sont avancés par une majorité de producteurs, également demandeurs d'un appui technique dans les domaines qui apparaissent prioritaires aujourd'hui pour la filière : renouvellement et conduite sanitaire du cheptel, gestion, commercialisation.

II.2.7. Effets et impacts de l'aide à la formation : CFPPA

Une enquête complémentaire a été conduite auprès des CFPPA, afin d'apprécier l'impact et les effets des aides sur leur offre de formation. Les réponses des CFPPA interrogés dans ce cadre permettent de souligner les points suivants :

- L'aide à la formation a effectivement permis de développer le potentiel de formation et en particulier l'amélioration des savoir-faire pratiques. Ont été notamment cités :
 - le développement de moyens pédagogiques nouveaux : augmentation de la taille du rucher école, ou création de nouveaux ruchers pédagogiques, achat de matériel pédagogique ...ou bien encore mise en place d'enseignement permettant l'application sur le rucher des acquis théoriques
 - l'intervention et participation d'apiculteurs professionnels dans le cadre de la formation, sur des sujets pointus de l'apiculture, qui apparaît comme un point important
 - le développement d'outils de communication, améliorant la capacité à se faire connaître, aboutissant à une formation mieux connue et reconnue.
- Certains CFPPA soulignent que les fonds européens ont un rôle prépondérant dans le maintien de la formation, qui demande un investissement en compétences et temps. Les aides à la formation ont très certainement permis un meilleur équilibre financier des CFPPA.

Evolution du nombre de stagiaires

- Tous les CFPPA contactés ont renseigné notre enquête : le nombre total de stagiaires (ayant effectivement validé leur formation) a effectivement augmenté entre 2001 et 2004 de façon assez nette. Certains CFPPA ont bien progressé, d'autres sont restés stables.

	2001	2002	2003	2004
Nombre de stagiaires	50	77	77	88
Stagiaires effectivement installés	28	41	35	

Le nombre de stagiaires est en tout état de cause limité par la participation des collectivités territoriales au financement des stagiaires.

- Le nombre d'installations effectives **connues** correspond, schématiquement à la moitié environ des stagiaires ayant validé leur formation.
- Enfin le nombre d'abandons identifié est faible (quelques uns) mais la question a été très peu renseignée.

Problèmes rencontrés par les jeunes apiculteurs

Les problèmes principaux cités sont assez logiquement le manque de moyens financiers : difficultés d'acquisition du foncier et de financement des investissements indispensables, et le manque d'expérience ou manque de connaissances dans des pratiques spécifiques. La gestion de l'entreprise est également citée et enfin la mise en place du réseau de commercialisation. Globalement, les jeunes apiculteurs peuvent se sentir « un peu seuls face au contexte économique ».

Amélioration de la formation des jeunes apiculteurs

L'accent est mis sur la nécessité d'un accompagnement après l'installation, par des journées de formation et par la possibilité d'avoir un « référent parrain », qui puisse jouer le rôle de tuteur et conseiller.

La multiplication des contacts avec des apiculteurs professionnels dans le cadre de la formation et l'accompagnement à la sortie de la formation est en tout état de cause très importante.

Enfin, le maintien du cheptel ressenti comme une problématique générale de la filière entraîne la nécessité de développer des compétences en matière d'élevage de reines et de production d'essaims. De même, des compétences en matière de marketing, de mise en valeur des produits ... apparaissent aujourd'hui nécessaires.

Annexes

III.1 : bilans des réalisations financières des mesures du règlement miel en France : campagnes 1997/98 à 2003/2004

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 1997/98 et 1998/2000 (source Oniflhor)

1er EXERCICE 1997/98 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR
DPE	Recherche	8 227 272,00	4 113 636,00	
DPE	Collectivités territoriales	598 695,00	299 347,50	
ONIFLHOR	Gestion, coordination	239 154,00	119 577,00	119 577,00
		AIDE VERSEE		
ONIFLHOR	Laboratoires (investissements et analyses)	997 854,00	498 927,00	498 927,00
total du programme		10 062 975,00	5 031 487,50	618 504,00
total du programme en euros		1 534 090,65 €	767 045,32 €	94 290,33 €

2ème EXERCICE 1998/99 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR
DPE	Recherche	11 558 260,00	5 779 130,00	
DPE	Collectivités territoriales	565 428,00	282 714,00	
DPE	Services de l'Etat	1 971 555,00	985 777,50	
ONIFLHOR	Gestion, coordination	360 404,00	180 202,00	180 202,00
		AIDE VERSEE		
ONIFLHOR	Laboratoires (investissements et analyses)	470 098,00	235 049,00	235 049,00
ONIFLHOR	Transhumance	2 976 500,00	1 488 250,00	1 488 250,00
total du programme		17 902 245,00	8 951 122,50	1 903 501,00
total du programme en euros		2 729 179,66 €	1 364 589,83 €	290 186,86 €

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 1999/00 et 2000/2001 (source Oniflor)

3ème EXERCICE 1999/00 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	14 541 253,00	7 270 626,50		
DPEI	Collectivités territoriales	625 666,00	312 833,00		
DPEI	Services de l'Etat	1 090 233,00	545 116,50		
ONIFLHOR	Gestion, Coordination	259 759,00	129 879,50	129 879,50	130 000,00
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	670 240,00	335 120,00	335 120,00	465 299,00
ONIFLHOR	Transhumance	4 943 816,00	2 471 908,00	2 471 908,00	3 878 000,00
total du programme		22 130 967,00	11 065 483,50	2 936 907,50	4 473 299,00
total du programme en euros		3 373 844,17 €	1 686 922,08 €	447 728,66 €	681 950,04 €

4ème EXERCICE 2000/2001 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	15 075 918,23	7 537 959,12		
DPEI	Assistance technique : formation	2 151 805,90	1 075 902,95		
DPEI	Collectivités territoriales	459 932,00	229 966,00		
DPEI	Services de l'Etat	531 970,00	265 985,00		
ONIFLHOR	Gestion, coordination	263 796,77	131 898,39	131 898,39	200 000,00
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	914 411,00	457 205,50	457 205,50	573 276,98
ONIFLHOR	Transhumance	3 992 499,68	1 996 249,84	1 996 249,84	3 900 000,00
total du programme		23 390 333,58	11 695 166,79	2 585 353,73	4 673 276,98
total du programme en euros		3 565 833,37 €	1 782 916,68 €	394 134,63 €	712 436,48 €

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 2001/2002 et 2002/2003 (source Oniflhor)

5ème EXERCICE 2001/2002

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	2 308 460,40 €	1 154 230,20 €		
DPEI	Assistance technique : formation	378 934,09 €	189 467,05 €		
DPEI	Collectivités territoriales	99 470,18 €	49 735,09 €		
DPEI	Services de l'Etat	79 000,00 €	39 500,00 €		
ONIFLHOR	Gestion, coordiantion	42 188,05 €	21 094,03 €	21 094,03 €	21 094,03 €
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	127 534,80 €	63 767,40 €	63 767,40 €	101 470,00 €
ONIFLHOR	Transhumance	474 500,65 €	237 250,33 €	237 250,33 €	356 874,00 €
	Varroa	67 590,67 €	33 795,34 €	33 795,34 €	51 997,00 €
total du programme		3 577 678,84 €	1 788 839,42 €	355 907,09 €	531 435,03 €

6ème EXERCICE 2002/2003

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	1 174 439,38 €	587 219,69 €		
DPEI	Assistance technique : formation	472 146,89 €	236 073,45 €		
DPEI	Collectivités territoriales	51 920,25 €	25 960,13 €		
DPEI	Services de l'Etat	55 023,76 €	27 511,88 €		
ONIFLHOR	Gestion, animation	47 396,00 €	23 698,00 €	23 698,00 €	23 698,00 €
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	155 981,89 €	77 990,95 €	77 990,95 €	117 731,34 €
ONIFLHOR	Laboratoires (investissements)	30 224,14 €	15 112,07 €	15 112,07 €	28 508,00 €
ONIFLHOR	Reconstitution de cheptel	146 102,70 €	73 051,35 €	73 051,35 €	83 923,50 €
ONIFLHOR	Transhumance	341 906,05 €	170 953,03 €	170 953,03 €	238 469,50 €
ONIFLHOR	Varroa	29 097,19 €	14 548,60 €	14 548,60 €	21 690,50 €
total du programme		2 504 238,25 €	1 252 119,13 €	375 353,99 €	514 020,84 €

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 2003/2004 (source Oniflhor-DPEI)

7ème EXERCICE 2003/2004

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche et assistance technique	2 103 999,16 €	1 051 999,58 €		
DPEI	Collectivités territoriales	305 402,55 €	152 701,28 €		
ONIFLHOR	Gestion, animation	49 630,00 €	24 815,00 €	24 815,00 €	24 815,00 €
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	164 225,69 €	82 112,85 €	82 112,85 €	109 618,56 €
ONIFLHOR	Reconstitution de cheptel	199 894,56 €	99 947,28 €	99 947,28 €	106 216,50 €
ONIFLHOR	Transhumance	409 523,14 €	204 761,57 €	204 761,57 €	265 468,50 €
ONIFLHOR	Varroa	24 550,92 €	12 275,46 €	12 275,46 €	17 168,00 €
total du programme		3 257 226,02 €	1 628 613,01 €	423 912,16 €	523 286,56 €

Bilan consolidé des dépenses FEOGA sur les campagnes 1997/98 à 2003/2004 (source Oniflhor – élaboration ANDI-GEM)

Actions	1997/98	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/202	2002/2003	2003/2004
Recherche	627 119,77 €	881 022,69 €	1 108 399,86 €	1 149 154,46 €	1 154 230,20 €	587 219,69 €	908 814,58 €
Assistance technique : formation				164 020,35 €	189 467,05 €	236 073,45 €	143 186,00 €
Collectivités territoriales	45 635,23 €	43 099,47 €	47 691,08 €	35 058,09 €	49 735,09 €	25 960,13 €	152 701,28 €
Services de l'Etat		150 280,81 €	83 102,47 €	40 549,15 €	39 500,00 €	27 511,88 €	
Gestion, coordination	18 229,40 €	27 471,62 €	19 800,00 €	20 107,78 €	21 094,03 €	23 698,00 €	24 815,00 €
Laboratoires (analyses et investissement)	76 060,93 €	35 832,99 €	51 088,71 €	69 700,53 €	63 767,40 €	93 103,02 €	82 112,85 €
Reconstitution de cheptel						73 051,35 €	99 947,28 €
Aides à la transhumance		226 882,25 €	376 839,95 €	304 326,33 €	237 250,33 €	170 953,03 €	204 761,57 €
Lutte Varroa					33 795,34 €	14 548,60 €	12 275,46 €
Total FEOGA	767 045,32 €	1 364 589,83 €	1 686 922,08 €	1 782 916,68 €	1 788 839,42 €	1 252 119,13 €	1 628 613,01 €

